

MANUEL DU RAN/RSR

Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine: les combattants terroristes étrangers et leur famille

Acronymes

CVE	Lutte contre l'extrémisme violent
ERC22+	Orientations 22 sur les risques extrêmes – Outil d'évaluation des risques du gouvernement britannique
ESCN	Réseau européen des communications stratégiques
CTE	Combattants terroristes étrangers
HCR-20	Outil d'évaluation des risques (historiques, cliniques, gestion des risques)
HTC	Hayat Tahrir al-Cham
IR46	Outil d'évaluation des risques de la police néerlandaise
ONG	Organisation non gouvernementale
ESPT	État de stress post-traumatique
RAN/RSR	Réseau de sensibilisation à la radicalisation
CoE du RAN/RSR	Centre d'excellence du Réseau de sensibilisation à la radicalisation
RAN/RSR H&SC	Groupe de travail Soins de santé et aide sociale du Réseau de sensibilisation à la radicalisation
RAN/RSR POL	Groupe de travail Police et maintien de l'ordre du Réseau de sensibilisation à la radicalisation
RAN/RSR P&P	Groupe de travail Prison et probation du Réseau de sensibilisation à la radicalisation
TRAP-18	Outil d'évaluation des risques
DEV	Délinquant extrémiste violent
VERA-2	Outil d'évaluation des risques

Ce manuel a été rédigé par Marije Meines, Merel Molenkamp, Omar Ramadan et Magnus Ranstorp, et édité par Nicola Davenport, tous du Centre d'excellence du RAN/RSR. Les auteurs voudraient remercier les nombreux praticiens et responsables politiques nationaux qui ont partagé des études de cas, des conseils et des pratiques et toute autre information. Sans leur appui, la préparation de ce manuel n'aurait pas été possible.

Recommandations des praticiens pour les États membres

Cette liste de recommandations des praticiens dresse le bilan de leur expérience et tient compte des mesures que ces derniers estiment capables de faciliter le travail de leurs collègues. Elle est destinée à apporter aux autorités nationales une meilleure compréhension des besoins et des idées des praticiens lorsqu'ils examinent les approches et les stratégies existantes, compte tenu des défis liés au retour des combattants terroristes étrangers et de leurs familles.

Recommandations des praticiens sur l'évaluation des risques et la coopération interinstitutionnelle

- 1) Pour adapter les évaluations aux particularités des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, penser à utiliser *RAN CoE Returnee 45*, un outil pour étudier la motivation, l'engagement et les risques posés par ces personnes pour:
 - a) vérifier si les évaluations des risques actuellement utilisées peuvent tirer profit de cet outil du RAN/RSR, ou;
 - b) adapter l'outil du RAN/RSR, qui comprend 45 indicateurs, à des circonstances locales s'il n'existe aucun outil structuré d'évaluation des risques en place.
- 2) De la même manière que Daech, et peut-être d'autres organisations terroristes, qui produisent des fichiers personnels sur les compétences des recrues, penser à alimenter des informations sur ces fichiers pour la conception des mesures à prendre face aux individus de retour au pays.
- 3) Comme première étape d'adaptation des mesures face aux individus de retour dans leur pays, il pourrait être judicieux d'envisager deux générations, bien qu'une différenciation stricte ne soit pas appropriée:
 - a) la première génération de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine avait tendance, mis à part quelques exceptions notables, à être plus enclin à des désillusions et dans une certaine mesure à être moins violente et relativement libre de partir du territoire tombé aux mains des terroristes;
 - b) la deuxième et actuelle génération de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine est plus aguerrie et plus engagée idéologiquement, elle a dû échapper à la surveillance omniprésente de Daech pour s'échapper et est peut-être revenue avec des motivations violentes: nuire aux citoyens de l'UE.
- 4) Les policiers (locaux) étant souvent concernés au stade initial, envisager des points d'action spécifiques pour les policiers prenant en charge les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, et notamment:
 - a) participer à la gestion des cas interinstitutionnels et ouvrir des dossiers sur toute personne qui est partie plutôt que d'attendre son retour;
 - b) connaître les procédures de protection de l'enfance et comment faire face à la maltraitance des enfants;
 - c) tester les protocoles d'échange d'informations avec les partenaires dans des scénarios de retours;
 - d) créer une police spécialisée qui puisse être consultée par d'autres praticiens de premier plan;

- e) coopérer avec les travailleurs familiaux lorsqu'ils s'engagent avec les familles, en particulier lors des visites à domicile, et ce dès le départ d'une personne, car cela facilite le partenariat lorsque celle-ci revient.
- 5) Envisager la création d'un point de contact désigné ou d'un groupe de travail au niveau national ou, le cas échéant, d'un coordinateur chargé des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, afin d'assurer la cohérence des politiques et des mesures entre les organismes gouvernementaux et faciliter la coopération et l'échange d'informations avec les coordinateurs locaux de plusieurs organismes.
- 6) Examiner et, si nécessaire, adapter les programmes, les méthodes et les interventions actuellement en place pour réinsérer les individus radicalisés plutôt que d'élaborer de nouvelles méthodes pour les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine seulement. L'adaptation des interventions qui se sont avérées efficaces dans des contextes comparables auront une valeur ajoutée rapide comparés aux programmes complètement nouveaux.

Recommandations des praticiens sur les poursuites pénales et l'emprisonnement

- 7) Investir dans la resocialisation des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine condamnées pendant qu'elles se trouvent encore en détention afin de diminuer le risque de rechute dans l'extrémisme violent.
- 8) De préférence, les interventions de resocialisation doivent commencer avant le procès, soit en détention, soit en milieu communautaire. Cependant, la coopération des combattants terroristes étrangers de retour concernant les interventions de resocialisation avant le procès sera difficile car la celle-ci pourrait être considérée comme impliquant une culpabilité.
- 9) Pour éviter les effets négatifs à long terme de l'emprisonnement en établissement carcéral de haute sécurité pour les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine à faible risque, des décisions et des mesures adaptées sont nécessaires pour leur placement et leur réadaptation en tenant compte des différents profils de ces personnes et des infractions en cause.
- 10) Penser à placer les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine dans des prisons spécifiques, conformes aux conclusions de l'évaluation des risques spécialisés en fonction de:
 - a) la capacité de la prison à offrir différentes interventions nécessaires pour la réhabilitation de la personne qui rentre dans son pays d'origine;
 - b) la mesure dans laquelle la coopération interinstitutionnelle entre la prison et les autres organisations est possible;
 - c) la dynamique de la population carcérale (par exemple, le fait qu'une personne qui rentre dans son pays d'origine ait un statut de héros ou soit victime d'intimidation pourrait entraver le processus de réhabilitation et un transfert devrait être considéré).
- 11) Envisager la création d'une structure d'échange d'informations pour les cas de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, qui permette aux services pénitentiaires et de probation d'obtenir des informations de base suffisantes sur les circonstances dans lesquelles elles ont vécu et les risques potentiels de sécurité et de sûreté qui peuvent se poser pour la population carcérale et le personnel, ainsi que pour l'ensemble de la communauté, si cette personne bénéficie d'une probation. Cette information peut également servir à la mise en œuvre de meilleurs programmes de réhabilitation.

- 12) Examiner les services religieux en prison et en probation, car de nombreuses personnes qui rentrent dans leur pays d'origine souhaitent vivre dans la foi. Cette mesure devrait être exploitée de manière positive pour la réhabilitation et demande une capacité et des ressources suffisantes en termes d'aumôniers capables, formés et dignes de confiance, de documents et de cours religieux.
- 13) Faciliter l'élaboration de modules de formation pour le personnel travaillant (directement) avec les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine dans le pays pour soutenir les services judiciaires, pénitentiaires et de probation, qui abordent:
 - a) les informations sur les situations auxquelles les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine ont été exposées;
 - b) les informations sur les évaluations des risques spécifiques, la façon de les interpréter et leur traduction dans la pratique quotidienne;
 - c) la prise de conscience des traumatismes et la façon de concilier la nécessité d'obtenir des informations avec la nécessité de maintenir la stabilité émotionnelle et mentale du délinquant de retour dans le pays;
 - d) les informations sur les cadres juridiques et les structures d'échange d'informations applicables dans le pays aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.

Recommandations des praticiens sur la resocialisation des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine dans la société

- 14) Informer les autorités locales et les associer à la préparation au retour des combattants terroristes étrangers dans un milieu local. En outre, lorsque les communautés comptent un grand nombre de combattants terroristes étrangers, envisager de les changer de lieu de résidence, soit dans les municipalités et les régions, ou même entre elles, car le regroupement de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine dans les (petites) communautés nuit à leur réhabilitation.
- 15) Envisager de compléter les politiques de justice pénale avec des actions de resocialisation des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, pour lesquels les poursuites pénales ne sont pas une option (par exemple, en raison d'un manque de preuves sur les activités criminelles ou la responsabilité pénale).
- 16) Si l'on englobe l'ensemble des intervenants concernés dans une action global pour resocialiser et réintégrer les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine comme il est recommandé, les autorités locales et régionales semblent les mieux placées pour coordonner cette approche interinstitutionnelle.
- 17) Faire appel à des praticiens en santé mentale pour un rapide examen après leur retour et tout traitement nécessaire. Il convient de reconnaître que les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine dans le pays peuvent aussi bien être des auteurs de violences que des victimes, y compris de viol, de passages à tabac et de torture. En plus de l'état de stress post-traumatique (ESPT), on peut s'attendre à un sentiment de trahison et de désillusion.
- 18) Déterminer si les enfants qui ont accompagné les adultes de retour, ou qui sont restés dans l'UE, seront affectés par le retour de l'un de leurs parents, ou des deux.
- 19) Avoir conscience que de nombreuses personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, même si elles ne se sont pas livrées à des activités criminelles, peuvent malgré cela soutenir fortement les idéologies opposées aux apostats, aux autres religions, aux prétendus infidèles, aux droits des femmes et même aux sociétés européennes en tant que telles. La plupart ont été soumises à un endoctrinement radical.

Envisager le dialogue, le parrainage et d'autres techniques pour ces personnes qui démontrent ces profondes convictions.

- 20) Déterminer si la réintégration de ces personnes doit comprendre une assistance pour des questions pratiques telles que l'éducation, l'emploi et le logement, car cela peut favoriser leur réhabilitation.
- 21) Évaluer si les familles des combattants terroristes étrangers peuvent être des partenaires pour la réinsertion des membres de la famille, idéalement avant leur retour. Étant donné que les familles ne supportent pas les idéologies extrémistes, elles sont très utiles dans les efforts d'intégration.
- 22) Compte tenu du fait que les familles et le réseau social direct des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine seront également fortement affectés par les événements, des structures telles que des groupes de camarades, un soutien psychologique et un soutien idéologique ou théologique pour ces familles méritent d'être envisagés. Ce soutien vise à développer un environnement familial résilient pour empêcher une participation future aux groupes extrémistes et terroristes.

Recommandations des praticiens concernant les enfants de retour dans le pays

Prendre en compte la nécessité de soins et de soutien immédiats, ainsi que d'une approche à long terme pour assurer la réhabilitation et la réintégration des enfants de retour dans les sociétés européennes.

- 23) Envisager de donner aux praticiens des conseils juridiques sur le traitement des enfants de retour dans le pays. En particulier, lorsqu'il existe des craintes que l'enfant ait participé à des activités criminelles à l'étranger, il convient d'accorder une attention particulière au dilemme bourreau-victime, à l'échange d'informations sur les cas des enfants de retour, à l'application de la législation pour mineurs et pour adultes dans ces cas et à l'utilisation de peines alternatives par des programmes de réhabilitation/de justice réparatrice.
- 24) Envisager d'effectuer une présentation de l'expertise en place pour la réhabilitation des enfants de retour. Ces dispositions devraient inclure au moins une expertise sur: les enfants issus des zones de conflit/guerre, la radicalisation et l'extrémisme, le traitement des traumatismes, les questions juridiques liées aux enfants, les services de protection de l'enfance, le développement de l'enfant.
- 25) Pour permettre d'élaborer une prise en charge cohérente et efficace des enfants de retour, un outil d'évaluation des risques et des besoins spécifiques pour ces enfants pourrait être étudié. L'outil pourrait s'appliquer à un groupe cible plus large d'enfants qui sont radicalisés ou vulnérables à la radicalisation. Tout outil d'évaluation mis au point doit tenir compte des stades de développement de l'enfant. Il est donc peu probable que l'adaptation d'un outil d'évaluation conçu à l'origine pour les adultes soit appropriée.
- 26) Examiner comment les structures interinstitutionnelles existantes pourraient prendre en charge les enfants de retour au pays. Les organisations ayant une expertise en matière de soutien aux enfants vulnérables pourraient être intégrées afin de fournir des conseils approfondis.
- 27) Veiller à ce que les praticiens s'occupant des enfants de retour aient une formation suffisante. Ces modules peuvent faire partie de la sensibilisation ou de l'expertise existante sur la prévention et la lutte contre la radicalisation. Au moins deux niveaux de formation sont disponibles:

- a) une formation de sensibilisation de base pour les praticiens en contact (direct) avec les enfants de retour (par exemple, les enseignants, les travailleurs sociaux, les membres d'organisations de loisir). Cette formation de base pourrait couvrir, au minimum:
 - i) des informations sur la situation en Syrie/Irak à laquelle ces enfants ont été exposés;
 - ii) une connaissance de base sur les traumatismes et des exercices d'intervention quand un enfant montre un comportement spécifique;
 - iii) des informations sur la façon de signaler les signes d'inquiétude et où obtenir un soutien supplémentaire.
- b) une formation approfondie et des séances d'apprentissage commun pour les praticiens impliqués directement et étroitement dans les cas d'enfants de retour au pays (par exemple, les services de protection de l'enfance, les professionnels de l'aide aux familles, les policiers locaux, les psychologues). Cette formation approfondie pourrait inclure un enseignement sur la famille d'accueil et la réinsertion dans les écoles.

Recommandations des praticiens sur les questions transversales (sexe et communication)

- 28) Envisager de compléter les mesures de réintégration pour les hommes qui rentrent dans leur pays d'origine, en tenant compte des antécédents criminels, du faible contrôle des impulsions et de la propension à la violence, avec des interventions spécialisées pour les femmes qui rentrent dans leur pays d'origine. Beaucoup d'entre elles ont été recrutées pour accomplir des fonctions différentes que celles assignées aux hommes (l'épouse ou la mère, par exemple), mais ont pu également participer à différentes formes de violence (comme imposer un comportement selon les règles strictes du groupe de terroristes dans la prétendue «brigade Al-Khansaa»). Cette adaptation augmente l'efficacité des évaluations des risques et de la réintégration.
- 29) Reconnaître que la réintégration des mères qui ont réussi à revenir avec des enfants en bas âge dépend fortement de la peur de perdre leurs enfants, en raison des mesures de protection de l'enfance. Dès lors, considérer la coopération avec la réintégration comme une condition préalable à la garde.
- 30) Pour contrer le récit terroriste expliquant que les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine recevront un traitement exceptionnellement mauvais dans les pays de l'UE, y compris un emprisonnement sans procès équitable, des interrogatoires excessifs et la perspective de ne jamais être acceptés (de nouveau) dans la société, envisager de mettre en évidence l'autorité de la loi, les soins de santé et l'éducation qui s'appliqueront à toutes ces personnes. Étant donné que la plupart des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine communiquent avec leur famille avant de revenir dans le pays, les membres de la famille sont bien placés pour communiquer ces informations. Envisager d'informer les professionnels du soutien familial sur les pratiques juridiques et de réhabilitation actuelles et les conséquences pour les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, afin qu'ils puissent transmettre à ces familles des informations exactes.
- 31) S'attendre à ce que la méfiance, l'hostilité, la stigmatisation et l'isolement compliquent la réintégration des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et envisager de relever ces défis en communiquant sur les stratégies d'intervention.

- 32) S'attendre à ce que les rapports des médias (sociaux) aient des conséquences sur l'ouverture des sociétés à la réintégration des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. Par conséquent, chercher à préparer une stratégie de communication (locale), idéalement avant l'arrivée des retours dans la communauté locale.
- 33) Pour communiquer avec les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, leurs familles et les sociétés d'accueil, suivre une stratégie réaliste et transparente sur les conséquences et les situations auxquelles ces personnes seront confrontées à leur retour, y compris les poursuites pénales, la surveillance, l'emprisonnement et les interventions de protection de l'enfance.

Returning FTFs

Foreign
terrorist
fighters



FTFs in numbers

42 000+ Foreign terrorist fighters from **120+** countries joined terrorist organisations between **2011** and **2016**, of which **+/-5 000** came from Europe. Departures peaked in **2015** and have decreased since then.

Who are the returnees?

Different nationalities, ethnicities, ages and genders
All have some level of trauma and emotional / psychological issues



Men

- Higher risk of combat experience and skills
- Often involved in and exposed to war atrocities
- Variety of roles within the terrorist-held territories



Women

- Family role and mother to future soldiers
- Driven by sense of empowerment and their role in building the 'caliphate'
- Involved in recruitment, indoctrination of children and others



Children

- Intense ideological indoctrination through education and socialisation
- Recruited for combat and other violent activities from age 9
- Severely traumatised

Why are they coming back?



Disillusioned /
remorseful



Still driven by
ideology, want better
living conditions
(opportunistic)



Sent to carry out an
attack (or feel they can
do more for the cause
in Europe than in
Syria/Iraq)



Captured and returned
unwillingly

key actions to consider

Overall approach



A tailored approach for
each returnee



Establish coordination
mechanisms across
government agencies



Immediate risk
assessment



Multi-agency case
management



(Local) Communication
strategy



Intervention
action plan

Scenarios



Prosecution

- Prioritise resocialisation & reintegration during prison / probation
- Train specialised staff
- Tailored prison placement & transfer options



Non-prosecution / resocialisation

- Build relationship & support returnee's family if possible
- Information and / or training for everyone in contact with returnees
- Holistic approach to mentoring, (mental health) treatment & practical support



Children

- Focus on normalisation and resocialisation as soon as possible
- Develop an overview of expertise focused on child trauma & indoctrination
- Train first-line practitioners working with returnee children

Adults

Table des matières

Recommandations des praticiens pour les États membres	4
1 Présentation de ce manuel.....	15
1.1 Manuel pour les praticiens, recommandations des praticiens pour les responsables politiques ..	17
1.2 Structure du manuel.....	17
2 Combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d'origine: faits, chiffres et profils.....	20
Combattants terroristes étrangers (CTE)	20
2.1 Les points clés.....	20
2.2 Recrutement, motivations et conditions de vie	21
2.2.1 Recrutement et voyage	22
2.2.2 Motifs de voyage (<i>Hégire</i>)	22
2.2.3 Expérience du théâtre des opérations	25
2.2.4 Le retour en Europe.....	26
2.3 Les différents profils des CTE de retour	28
2.3.1 Différentes générations.....	28
2.3.2 Différences entre les hommes, les femmes et les enfants.....	29
2.3.3 Différents motifs de retour.....	33
2.4 Les problèmes posés par le retour des combattants terroristes étrangers.....	33
3 Enquête et évaluation des risques	35
3.1.1 Après le départ pour la Syrie/préparation immédiate pour le retour	35
3.1.2 Points d'action spécifiques pour les policiers s'occupant des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine	37
3.1.3 Les personnes en transit et qui reviennent chez elles	38
3.2 Outils d'évaluation des risques pour l'extrémisme violent.....	39
3.2.1 RAN CoE Returnee 45	40
4 Accord interinstitutionnel sur l'intervention.....	45
4.1 Coordination au niveau national	45
4.2 Processus interinstitutionnel au niveau local ou régional.....	47
5 Itinéraire des poursuites.....	51
5.1 Présentation générale et problématiques	51
5.1.1 Difficultés spécifiques concernant les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.....	52

5.2	Principes directeurs du point de vue carcéral.....	53
5.3	Méthodes et modèles d'intervention concrets en milieu carcéral	54
5.3.1	Méthodes et interventions de sûreté et de sécurité.....	55
5.3.2	Réhabilitation et intégration: méthodes et interventions	58
5.4	Principes directeurs dans une perspective de probation.....	64
5.5	Méthodes et modèles d'intervention dans le cadre de la probation.....	65
6	Mesures sans poursuites judiciaires/resocialisation.....	72
6.1	Introduction.....	72
6.1.1	Aperçu général	72
6.1.2	Quatre principes directeurs pour la resocialisation et la réintégration des combattants étrangers rentrés au pays.....	72
6.2	Méthodes et modèles d'intervention concrets.....	76
6.2.1	Interventions par le biais du soutien familial	76
6.2.2	Parrainage et conseil	82
6.2.3	Interventions en matière de santé mentale.....	87
6.2.4	Interventions pratiques	91
7	Enfants de retour dans leur pays d'origine	93
7.1	Vue d'ensemble.....	93
7.2	Principes directeurs pour le travail avec des enfants de retour dans leur pays d'origine	94
7.3	Stratégie d'intervention pour les enfants de retour dans leur pays d'origine.....	96
7.4	Méthodes et interventions.....	99
7.4.1	Intervention juridique et protection de l'enfance.....	99
7.4.2	Evaluation des risques et des besoins	103
7.4.3	Conditions de placement et de vie.....	103
7.4.4	Assistance familiale	105
7.4.5	Rôle des écoles	105
7.4.6	Pratiques tenant compte des traumatismes	107
7.4.7	Lutte contre l'idéologie extrémiste	109
7.4.8	Développer les capacités de prise en charge des enfants de retour de zones de conflit	109
8.	Questions transversales	111
8.1	Différences selon les sexes.....	111

8.2	Questions liés à la communication et aux contre-discours.....	112
8.2.1	Stratégie de communication locale	112
8.2.2	Communication sur les retours	115
	Références.....	116
	Annexe 1: aperçu des outils d'évaluation des risques	119

1 Présentation de ce manuel

Ce manuel décrit les mesures face aux combattants terroristes étrangers et à leurs familles qui reviennent ou envisagent de regagner leurs pays d'origine dans l'Union européenne, à partir des zones de conflit terroristes comme la Syrie et l'Irak.¹ Lorsque le terme «personnes qui rentrent dans leur pays d'origine» est utilisé dans ce manuel, il se réfère aux combattants terroristes étrangers et à leurs familles (femmes et enfants).

Ce manuel met en évidence les mesures du point de vue des praticiens et doit être considéré comme faisant partie d'un ensemble plus large de mesures face aux combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays (notamment les mesures axées sur la sécurité, telles que la justice pénale ou les mesures administratives).

Garantir la sécurité est une condition préalable lors de la gestion du retour des combattants terroristes étrangers et de leurs familles. Les différentes interventions proposées incluent donc un volet sécurité clair (dans le cadre d'équipes interinstitutionnelles, par exemple). Les évaluations des risques se positionnent comme un outil approprié pour évaluer les risques de sécurité et développer les mesures d'atténuation les plus adaptées. En outre, une coopération étroite entre les praticiens au niveau local et les acteurs publics concernés, y compris les forces de l'ordre, devrait garantir que les risques de sécurité sont communiqués par les canaux appropriés.

Ce manuel présente des approches générales à adaptées à la situation spécifique pertinente dans chaque État membre de l'UE, tout en tenant compte du fait que les compétences et les structures au sein des administrations nationales, régionales et locales diffèrent.

Les citoyens européens qui ont voyagé en Syrie, en Irak et dans d'autres zones de conflit contrôlées par des groupes terroristes sont maintenant de retour. Ces derniers mois, Daech a subi des pressions militaires accrues en Syrie et en Irak, lui générant des pertes de territoires, de chefs, d'hommes et de routes d'approvisionnement. Si le «califat» de Daech est vaincu militairement ou s'effondre, le nombre de combattants terroristes étrangers revenant en Europe (en particulier en Autriche, Belgique, Danemark, France, Finlande, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni) peut augmenter. Bien qu'il soit difficile de prédire comment la situation évoluera, les pays les plus touchés de l'UE s'attendent à une augmentation lente mais progressive des retours de combattants, plutôt que de grands nombres en même temps. Ces personnes auront des antécédents différents, et une grande partie des combattants seront des femmes et des enfants.

La gestion de ces personnes qui rentrent dans leur pays d'origine est complexe et au premier plan des préoccupations de nombreux gouvernements et autorités locales. Bien que le cadre législatif et les choix politiques puissent varier selon les États membres, le retour de ces personnes pose des problèmes communs,

¹ Plusieurs des mesures dans ce manuel peuvent également s'appliquer pour la gestion d'autres anciens combattants terroristes étrangers.

ainsi que dans les moyens habituels destinés à les gérer efficacement. Ceux-ci seront communiqués dans ce manuel.

Pendant la conférence de haut niveau du RAN/RSR du 9 novembre 2016, les problèmes liés aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine ont été abordés par le commissaire chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté – Dimitris Avramopoulos, et le commissaire chargé de l'union de la sécurité – Sir Julian King. Ils ont souligné le besoin des praticiens, des responsables politiques et des chercheurs européens de concevoir et partager des interventions appropriées à cette difficulté.

Pour en savoir plus: document sur la conférence de haut niveau du RAN/RSR

Ce [document d'analyse](#) contient des informations supplémentaires sur les discussions qui ont eu lieu au cours de la conférence de haut niveau du RAN/RSR, qui a traité des combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d'origine, et en particulier les retours d'enfants et la polarisation.

Depuis novembre 2016, le Centre d'excellence du RAN/RSR a organisé une dizaine de réunions avec des praticiens de première ligne au sujet de ces combattants. Au cours des réunions du groupe de travail du RAN/RSR, cette thématique a été examinée sous plusieurs angles et dans plusieurs domaines d'expertise: la police, les autorités locales, l'éducation, la prison et la probation, les jeunes, la famille et les communautés, la sortie, les soins de santé et les services sociaux. Les problèmes et les interventions ont été également examinés du point de vue des différents États membres de l'UE, au sein du réseau de responsables nationaux des politiques de prévention² et du comité de pilotage du Centre d'excellence du RAN/RSR³. Le réseau européen de communication stratégique (ESCN)⁴ a fourni des informations et partagé son expertise sur la communication stratégique et les stratégies de communication. Les praticiens de première ligne des États membres de l'UE les plus touchés ont partagé des données concernant leurs cas de retours de combattants et leurs enseignements. Ces cas sont utilisés pour donner un contexte aux conseils et lignes directrices dans ce manuel. Enfin, de nombreuses sources nationales, européennes et internationales ont été utilisées et référencées dans la préparation de ce manuel. Ce document est l'aboutissement de ces actions et conclusions.

² Le réseau de responsables nationaux des politiques de prévention est un réseau de responsables politiques nationaux des 28 États membres de l'UE, spécialisé dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Le réseau est placé sous l'égide de la direction générale des migrations et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne.

³ Le comité de pilotage du RAN/RSR comprend les coprésidents des groupes de travail du RAN/RSR et de DG HOME.

⁴ Le réseau européen de communication stratégique (ESCN) est un réseau de 26 pays qui collaborent pour partager l'analyse, les bonnes pratiques et les idées sur l'utilisation des communications stratégiques dans la lutte contre l'extrémisme violent (CVE).

1.1 Manuel pour les praticiens, recommandations des praticiens pour les responsables politiques

Ce manuel s'adresse principalement aux praticiens de première ligne tels que les travailleurs sociaux, les professionnels de santé, les enseignants ou les policiers et les agents pénitentiaires qui travaillent avec les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine sur une base individuelle et au niveau local. Il énonce des principes directeurs, des descriptions, des méthodes et des interventions étape par étape, qui peuvent être utilisés pour faire face à ces retours. Les praticiens lisant ce manuel peuvent également consulter d'autres documentations:

- des études de cas: les praticiens des pays de l'UE ont partagé des expériences concrètes et des enseignements tirés de la gestion des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. Le RAN/RSR a utilisé ces informations pour créer des études de cas qui illustrent les déclarations contenues dans le manuel et fournissent des connaissances spécifiques de la réalité (souvent plus nuancée et complexe) lors de la gestion au quotidien des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.
- des pratiques liées aux interventions: des exemples de pratiques concrètes étant employées dans l'ensemble de l'UE sont exposées, accompagnées de références à des informations supplémentaires sur ces pratiques. Beaucoup font également partie de la collection des pratiques du RAN/RSR, qui permet d'inspirer les praticiens dans leur travail quotidien.
- des rubriques «Pour en savoir plus»: des recherches, des rapports et des analyses approfondis ont été menés sur les sujets et les problèmes abordés dans ce manuel, tant au sein du Centre d'excellence du RAN/RSR que par d'autres organisations internationales et nationales. Les références à ces documents additionnels sont intégrées dans le texte pour les praticiens qui recherchent des informations plus approfondies et détaillées sur des problèmes spécifiques.

Ce manuel est destiné à apporter aux autorités nationales une meilleure compréhension des besoins et des idées des praticiens lorsqu'ils examinent les approches et les stratégies existantes, compte tenu des défis liés aux combattants terroristes étrangers. Une liste des recommandations des praticiens pour les États membres est incluse au début du manuel.

1.2 Structure du manuel

Le manuel comporte huit chapitres, précédés par une série de recommandations pour les États membres.

- Recommandations des praticiens pour les États membres
- Chapitre 1 Présentation de ce manuel
- Chapitre 2 Combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d'origine: faits, chiffres et profils
- Chapitre 3 Enquête et évaluation des risques
- Chapitre 4 Accord interinstitutionnel sur l'intervention
- Chapitre 5 Poursuites pénales
- Chapitre 6 Absence de poursuites pénales/resocialisation
- Chapitre 7 Enfants de retour dans leur pays d'origine

- Chapitre 8 Questions transversales: sexe et communication

Le chapitre 2 donne un aperçu de la portée du problème des combattants terroristes étrangers dans les différents États membres de l'UE, un court résumé de ce qui motive ces combattants à partir et le contexte dans lequel ceux-ci sont en train de revenir.

Les chapitres 3 à 6 décrivent les différents scénarios en ce qui concerne la gestion des combattants terroristes de retour. Par souci de clarté, un ordre logique a été utilisé. En réalité, certaines étapes se produiront simultanément.

Quand un combattant étranger de retour dans son pays revient dans son pays d'origine, le gouvernement national ou local l'attendra grâce aux informations reçues par la police ou les agences de sécurité et des renseignements, d'autres gouvernements ou les voies diplomatiques, ou sera informé peu de temps après le retour du combattant par l'intermédiaire des autorités locales, des praticiens dans le domaine, des membres de famille ou des combattants eux-mêmes. Les évaluations du renseignement et les enquêtes policières sont des conditions préalables à la détermination des risques potentiels et au lancement de poursuites pénales (**chapitre 3**).

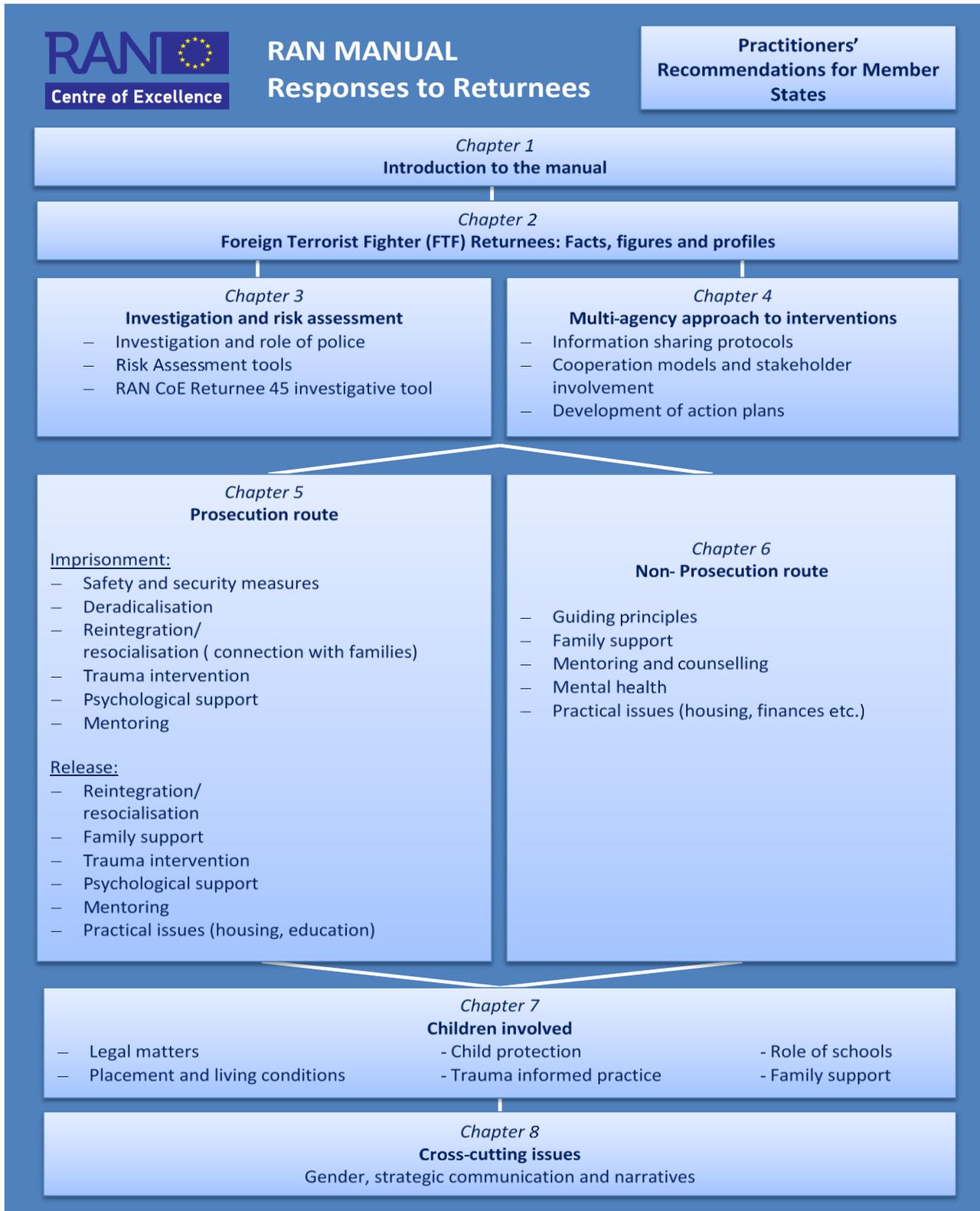
Parallèlement, une coordination au niveau national et local est nécessaire pour appuyer le plan d'intervention interinstitutionnelle pour la réintégration de la personne qui rentre dans son pays d'origine au sein de la société (immédiatement ou après avoir purgé une peine), ce qui minimise le risque potentiel que peut poser cette personne. Une équipe locale interinstitutionnelle de la ville natale du combattant devrait également être informée afin de pouvoir commencer à préparer son action (**chapitre 4**).

La personne qui rentre dans son pays d'origine peut être poursuivie, emprisonnée et libérée (avec une période de probation) ou recevoir une peine d'intérêt général (avec une période de probation) (**chapitre 5**). Dans d'autres cas, elle ne sera pas poursuivie et la resocialisation devrait commencer immédiatement (**chapitre 6**).

Lorsque des enfants sont impliqués, ils ont besoin d'une attention particulière. Dans la plupart des cas, ils rejoindront leurs parents de retour mais auront besoin de soins spécifiques (**chapitre 7**).

Enfin, dans le **chapitre 8**, des informations et des conseils succincts sont donnés en ce qui concerne les questions transversales sur le sexe et la communication relatives aux combattants terroristes de retour.

Vous retrouverez ci-dessous une meilleure visualisation de la structure du Manuel sur le retour des combattants terroristes étrangers (voir page suivante):



2 Combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d'origine: faits, chiffres et profils

Ce chapitre offre un aperçu de ce à quoi l'Europe fait face au niveau du retour des combattants terroristes étrangers, ainsi que de la raison pour laquelle, au départ, tant de personnes ont quitté l'Europe pour rejoindre des groupes terroristes. Il examine les nombreux profils différents qui composent les combattants terroristes étrangers d'Europe, ainsi que les différents motifs de retour et les problèmes créés.

Combattants terroristes étrangers (CTE)

Les combattants terroristes étrangers ne sont pas nouveaux. De nombreuses zones de conflit ont attiré des étrangers dans le passé, comme la Bosnie, la Tchétchénie, l'Afghanistan, le Pakistan, etc. Le retour de bâton est également clairement ressorti dans plusieurs atrocités terroristes, comme les attentats de Londres en 2005, dont les auteurs avaient reçu une formation terroriste à l'étranger, au Pakistan. Ce qui est unique au sujet des contingents actuels de combattants étrangers en Syrie et en Irak, c'est le nombre de combattants étrangers sans précédent. La plupart de ces citoyens européens qui ont voyagé en Syrie, en Irak et dans d'autres zones de conflit contrôlées par des groupes terroristes sont maintenant de retour. En fait, beaucoup sont déjà revenus.

Ces derniers mois, Daech a subi des pressions militaires accrues en Syrie et en Irak, lui générant des pertes de territoires, de chefs, d'hommes et de routes d'approvisionnement. Si le «califat» de Daech est vaincu militairement ou s'effondre, le nombre de combattants terroristes étrangers revenant en Europe (en particulier en Autriche, Belgique, Danemark, France, Finlande, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni) devrait augmenter. Bien qu'il soit difficile de prédire comment la situation évoluera, les pays les plus touchés de l'UE s'attendent à une augmentation lente mais progressive des retours de combattants, plutôt que de grands nombres en même temps. Différentes estimations existent, prévoyant entre 1 200 et 3 000 retours. Ces personnes auront des antécédents différents, et une grande partie des combattants seront des femmes et des enfants. Jusqu'à présent, le taux de retour des CTE est d'environ 20 à 30 %.

2.1 Les points clés

Plus de 42 000 combattants terroristes étrangers ont voyagé pour rejoindre Daech depuis plus de 120 pays (entre 2011 et 2016). **Plus de 5 000 CTE ont quitté l'Europe.** Beaucoup d'entre eux sont partis de Belgique, de France, d'Allemagne et du Royaume-Uni, mais un grand nombre est également parti d'Autriche, du Danemark, de Finlande, d'Italie, des Pays-Bas, d'Espagne et de Suède. Le **pourcentage moyen de CTE revenant en Europe est d'environ 30 %**, mais le chiffre est plus élevé pour le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni. Près de la moitié des CTE de ces pays sont revenus.

La mobilisation des CTE semble avoir atteint un sommet en 2015, et **les flux ont considérablement augmenté en 2016** en termes de déplacements en Syrie. Le conflit continu qui entoure l'Irak, la Syrie et les autres zones de conflit, combiné à l'effondrement de Daech, a suscité une préoccupation sérieuse et croissante à l'égard d'un exode massif de combattants et d'un afflux important de retours de CTE. Il est clair que l'Europe peut s'attendre à une augmentation du nombre de personnes de retour, qui ont vécu et ont combattu avec Daech ou Hayat Tahrir al-Sham, lié à Al-Qaïda (HTS, anciennement connu sous le nom de Jabhat Fatah al-Sham, l'ancien Jabhat al-Nosra).

Les experts considèrent improbable un exode massif de CTE, mais certains d'entre eux retourneront dans leurs anciens quartiers (ce qui est plus susceptible d'être le cas pour les femmes et les enfants). Certains seront emprisonnés, d'autres non. La plupart d'entre eux seront victimes de traumatismes pour avoir causé ou été le témoin de violences. Certaines personnes qui rentrent dans leur pays d'origine seront désillusionnées et même pleins de remords; d'autres continueront d'avoir des opinions extrémistes violentes et deviendront des radicalisées influents, voire des terroristes en dormance. Certains reviendront avec l'intention explicite de planifier et d'exécuter des attaques.

Les attaques terroristes à Bruxelles en mai 2014 (Musée juif) et en mars 2016 (aéroport et station de métro), ainsi que les multiples attaques à Paris en novembre 2015, ont été des atrocités perpétrées dans une certaine mesure par des CTE revenus dans leur pays. Dans les attaques de Paris, au moins six des auteurs étaient des CTE revenant de Syrie, tandis que trois attaquants bruxellois sur cinq étaient des CTE qui étaient rentrés. Bien que de nombreux CTE de retour ne deviendront pas des terroristes opérationnels, le simple contact avec des groupes terroristes «djihadistes», tels que Daech ou HTS, se traduit par des risques importants pour la sécurité nationale. **La connectivité opérationnelle entre Daech et les auteurs d'actes criminels a été identifiée pour un nombre important de complots terroristes en Europe.** Entre 2014 et 2016, il y a eu 42 attaques terroristes contre l'Occident, dont 38 ont impliqué des liens entre Daech et les terroristes ayant mené ces attaques.⁵

2.2 Recrutement, motivations et conditions de vie

Il n'existe pas de profil unique pour les CTE de retour dans leur pays. Leurs histoires, leurs expériences, leurs traumatismes et leurs compétences diffèrent sensiblement. Toute approche efficace pour faire face au retour des combattants doit tenir compte de ces paramètres. Dans ce chapitre, le manuel présente des connaissances approfondies sur les tactiques de recrutement de Daech, la situation sur le terrain en Syrie et en Irak et les différents rôles joués par différents types de CTE, y compris les femmes et les enfants.

⁵ Olidort J. (2016), *Inside the Caliphate's Classroom: Textbooks, Guidance Literature and Indoctrination Methods of the Islamic State*, Policy Focus 147

2.2.1 Recrutement et voyage

Les itinéraires utilisés pour rejoindre Daech ou d'autres groupes terroristes impliquent souvent des vols vers les villes en Turquie, puis un voyage à la frontière turco-syrienne. Là-bas, les facilitateurs de Daech aident les recrues à traverser la frontière. Elles sont interrogées, remplissent des formulaires de recrutement pour vérifier de manière croisée qui a facilité le voyage et fourni d'autres détails personnels vérifiables. Ces formulaires comprennent 23 champs de données.⁶ Les témoignages de combattants étrangers révèlent que **les recrues sont ensuite séparées selon les compétences spécifiques identifiées par Daech**, qui déterminent si la recrue, après le camp d'entraînement, prendra des fonctions de première ligne ou des rôles plus spécialisés. Lors du remplissage de ce dossier personnel de Daech, on demande également aux recrues masculines qui les a recommandé ou pourrait se porter garant pour eux et quel rôle ils désirent endosser. Plus précisément, ils sont invités à «choisir parmi trois options: combattant, kamikaze et kamikaze-bélier (inghimasi)». Ce formulaire de recrutement est un outil précieux pour vérifier les informations fournies par les CTE de retour pendant les entretiens.

Les manuels de recrutement comme celui intitulé «*Hijrah to the Islamic State*» («*Émigration vers l'Etat islamique*» - 2015) donnent des conseils pratiques pour la préparation, l'équipement et le voyage, ainsi que des indications sur la dissimulation à l'arrivée en Turquie et en cours de route vers les différentes maisons sûres le long de la frontière. Il contient également des parties consacrées aux femmes qui se rendent en Syrie. Les femmes recrues sont informées qu'elles ne peuvent se déplacer sans un «mahram» (tuteur de sexe masculin) afin de dissimuler leur intention. Lorsqu'elles voyagent avec leur mari, les femmes sont emmenées dans une maison séparée appelée «madhāfah»⁷ jusqu'à ce que leurs hommes aient fini au camp d'entraînement. Depuis l'automne 2015, les taux de déplacement ont diminué. Le ralentissement des voyages est dû à l'épuisement des recrues, à la désillusion des combattants revenus, aux pertes militaires et territoriales par Daech et à des mesures de sécurité ciblées contre les combattants étrangers, ce qui fait qu'il est très difficile pour eux de voyager.

2.2.2 Motifs de voyage (Hégire)

Il existe de multiples raisons pour lesquelles des personnes rejoignent des groupes extrémistes violents comme Daech et le HTS. Il **n'existe donc pas de profil psychologique commun aux CTE**. Ils englobent plusieurs nationalités, groupes ethniques, âges et les deux sexes. Il n'existe pas un seul mais de nombreux facteurs, qui s'unissent pour créer des combinaisons de causes infinies. Un kaléidoscope de facteurs attractifs et répulsifs, induits par les médias sociaux, la dynamique de groupe et les radicalisateurs, influence le processus de radicalisation⁸. Les informations consolidées et factuelles sur le contexte et le processus de

⁶Dodwell, B., Milton, D., Rassler, D., *Then and Now: Comparing the Flow of Foreign Fighters to AQI and the Islamic State* (version de décembre 2016). Extrait de <https://www.ctc.usma.edu/v2/wp-content/uploads/2016/12/Then-and-Now.pdf>.

⁷ Le mot «madhāfah» s'applique à toute maison visitée ou d'accueil. Depuis le djihad en Afghanistan, il est utilisé pour les lieux sûrs, où les terroristes étrangers sont logés avant de rejoindre les camps d'entraînement djihadistes.

⁸ Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN/RSR), (2016) Document d'analyse: The Root Causes of Violent Extremism (Les causes profondes de l'extrémisme violent). Disponible à l'adresse <https://ec.europa.eu/home->

radicalisation de ces CTE, partis pour la Syrie et l'Irak, ainsi que sur les problèmes liés aux retours, font encore défaut. Souvent, les informations sont conservées par les services de sécurité et la police. Il existe cependant quelques exceptions, comme expliquées ci-dessous.

Pour comprendre pourquoi les individus sont motivés et recrutés pour rejoindre ces groupes, il est important d'étudier **les thèmes centraux de la propagande de Daech** et la manière dont elle est construite. [Ingram⁹](#) affirme que les éléments constitutifs de la propagande de Daech sont nés de trois thèmes interdépendants et interconnectés: **l'identité, la construction d'une crise et la construction de solutions**. En conséquence, Daech utilise l'interaction entre les récits de valeur, de dichotomie et de renforcement des crises pour renforcer les identités dans le groupe et hors groupe, ainsi que le système global de sens. Des thèmes spécifiques sont projetés dans toute la propagande de Daech, selon [Winter¹⁰](#), comme: **la pitié, l'appartenance, la brutalité, la victimisation, la guerre et l'utopie**. [D'autres¹¹](#) ont identifié des thèmes comme: **l'armée, le gouvernement, la da'wa (invitation), la hisbah (contrôle de la charia), la promotion du «califat» et les attaques des ennemis**. Ces études offrent des points de départ pour comprendre la motivation des CTE à faire l'hégire.

Une [étude¹²](#) des précédentes éditions des magazines Dabiq et Rumiya de Daech révèle les différents thèmes présentés, hormis une hésitation entre deux d'entre eux: la guerre et l'utopie. Elle montre, sans surprise, que **la question de la guerre est devenue plus importante** avec le temps, au fur et à mesure que Daech a perdu du territoire. S'agissant des thèmes de la guerre, Daech projette une victoire inévitable, le martyr, le meurtre des ennemis et la victimisation. Les thèmes relatifs à l'utopie sont axés sur l'appartenance, le bien-être, la justice et l'ordre, et l'éradication des transgressions culturelles.

[affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/issue_paper_root-causes_jan2016_en.pdf](http://www.homeaffairs.gov.uk/sites/default/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/issue_paper_root-causes_jan2016_en.pdf)

⁹ Ingram, H.J. (2016), *Deciphering the Siren Call of Militant Islamist Propaganda* (La Haye: ICCT).

¹⁰ Winter, C., *Documenting the Virtual Caliphate* (Londres: Quilliam Foundation, 2015).

¹¹ Zelin, A. Y., *Picture Or It Didn't Happen: A Snapshot of the Islamic State's Official Media Output*. (Version de 2015). Extrait de <http://www.terrorismanalysts.com/pt/index.php/pot/article/view/445/html>

¹² Kaati, L., (2017), *Det digitala kalifatet: En studie av Islamiska statens propaganda* (Stockholm: FOI (FOI-R - 4429 - SE)).

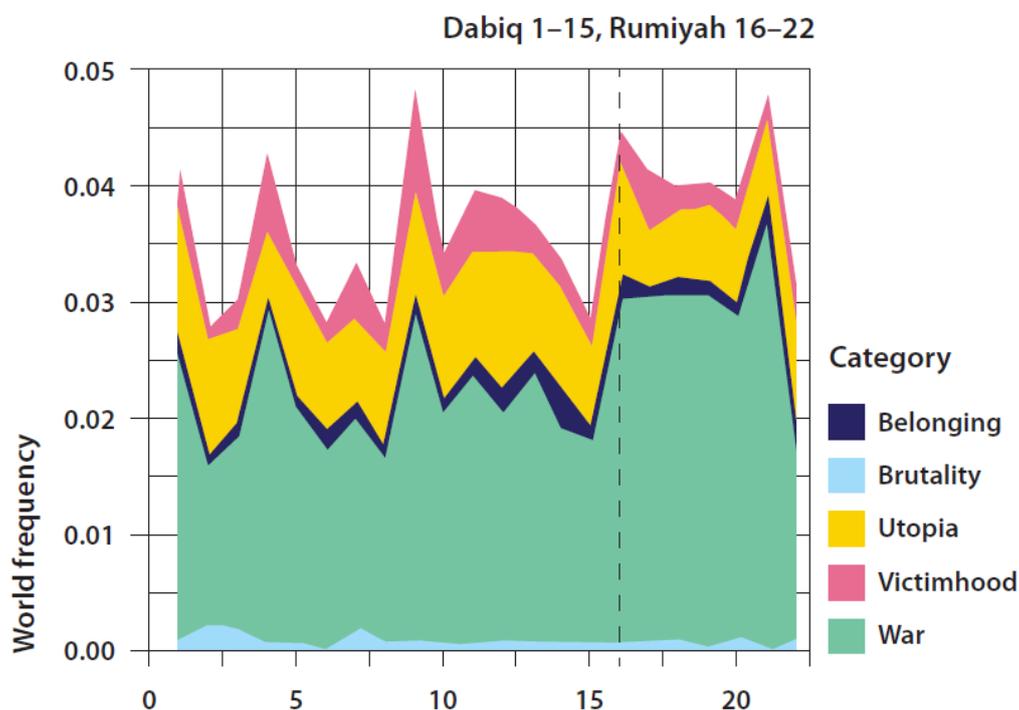


Schéma 2: Lisa Kaati (FOI, mai 2017).

Un thème central que Daech encourage pour attirer les partisans et les recrues est celui du succès. Le slogan de Daech «*baqiya wa tatamaddad*» (rester et s'étendre) façonne l'image que Daech rencontre constamment le succès et inévitablement la victoire. Pour ce faire, il est en constant mouvement et en action cinématique. Il **allie cette image de statut et d'appartenance à celle d'une utopie pour les «musulmans pieux»**, et s'impose en même temps comme défenseur des musulmans assiégés et en proie aux violents assauts des oppresseurs et des tyrans. Selon la propagande de Daech, les conditions oppressives vécues par ces souffrances, combinées à la promesse de l'utopie religieuse, en font un devoir sacré pour chaque individu de faire l'hégire et le djihad contre les ennemis. Même les revers et les défaites sont interprétés comme faisant partie du processus menant aux batailles apocalyptiques finales, qui font partie de l'eschatologie de Daech.

Les stratégies de recrutement sont menées en ligne et hors ligne. Les messages en ligne sont simples, puissants et binaires, et offrent aux musulmans des choix difficiles entre l'abandon de leur vie profane et conflictuelle en Occident pour faire l'hégire vers le prétendu califat ou rester opprimés et asservis par les tyrans d'Occident. Pour ce faire, le recrutement de Daech se concentre sur des techniques de conditionnement, qui exploitent la confusion d'identité et sont axées sur la persuasion, la manipulation émotionnelle et l'obéissance totale.

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les recrues sont attirées par cette idéologie destructrice et motivées à y adhérer. Pour certains, elle offre **l'excitation et le statut, des opportunités de pillage, des rémunérations, un logement** et la possibilité de garder les femmes comme esclaves; pour d'autres, c'est

l'occasion d'offrir une **aide humanitaire**.¹³ Pour certains, elle offre une évasion de leur vie ordinaire, déprimante et remplie de problèmes. D'autres recherchent un sentiment d'**appartenance, un but et une vocation supérieure**. Elle peut offrir de l'excitation et de l'action, ou des règles strictes sur la façon de vivre dans un cadre moral clair. Certains individus sont recrutés dans leur famille et dans leurs cercles d'amis. Au moyen des techniques de conditionnement, les recruteurs de Daech identifient les faiblesses psychologiques individuelles et les exploitent habilement grâce à des techniques en ligne et hors ligne.

Pour en savoir plus

[Document d'analyse du RAN/RSR sur les causes profondes de l'extrémisme violent](#): il n'existe pas de cause ou de cheminement unique menant à la radicalisation et à l'extrémisme violent, mais plutôt un large éventail de facteurs d'analyse aux niveaux macro, meso et micro. Ce document d'analyse du RAN/RSR fournit un résumé des «causes profondes» de l'extrémisme violent.

2.2.3 Expérience du théâtre des opérations

Les expériences des CTE de retour sont variées, mais extrêmement difficiles à gérer à plusieurs niveaux. Une fois que les nouvelles recrues ont traversé le territoire de Daech, elles font face à de nombreux contrôles sociaux et de sécurité qui limitent leur comportement, leur communication et leur liberté de mouvement. Les recrues sont séparées selon le sexe. Les CTE hommes sont soumis à un enregistrement et un interrogatoire et se voient confisquer leurs documents d'identité.

Les recrues de Daech admises assistent à tous les **cours obligatoires sur la charia**. La durée de la formation dépend de l'évaluation par Daech de la loyauté de l'individu et de sa valeur pour le groupe, mais elle peut durer de trois semaines à trois mois, voire plus. Ces cours se déroulent en même temps qu'une **formation militaire**, dont le contenu dépend si la personne est recrutée comme nouveau combattant ou pour un attentat-suicide.

Daech utilise également des **tactiques de choc**, tant sur le champ de bataille qu'en dehors. L'une des stratégies centrales est l'utilisation de la brutalité extrême, comportant des décapitations massives, des exécutions sur place et des tortures. Ces actes font régner la peur et amènent la population à se soumettre, et permettent de contrôler les territoires occupés. Ce ne sont pas seulement les adultes qui en font l'expérience, mais aussi les enfants, dont certains sont recrutés dans les camps d'endoctrinement et d'entraînement à partir de l'âge de neuf ans. Les jeunes enfants influençables ne sont pas seulement exposés aux ravages de la guerre, mais aussi à d'innombrables actes de cruauté indescriptibles, allant des décapitations massives aux exactions publiques, en passant par des amputations et des crucifixions. Certains enfants se sont vus attribués des rôles de soldat, ou encore de bourreau.

¹³ Le motif humanitaire a été fort au début du conflit jusqu'en 2014, lorsque le «califat» a été déclaré. Tandis que les individus étaient initialement attirés par un voyage humanitaire, certains ont ensuite été attirés par une idéologie et des voies destructrices.

Daech utilise également les enfants comme ses yeux et ses oreilles, en tant qu'informateurs, ce qui crée un environnement profondément méfiant. Cela détruit les liens traditionnels de la loyauté des clans et de la famille, car les accusations d'infractions à la charia sont utilisées comme outil dans les conflits internes de Daech et contre tous les ennemis. Les tribunaux de la charia sont administrés par le *Diwan* des jugements et des griefs et portent des jugements religieux sur toutes les questions. Une bureaucratie considérable, une documentation et des formalités administratives minutieuses améliorent les fonctions de contrôle. Le contrôle des infrastructures, de l'alimentation, de l'eau et des emplois est utilisé comme un outil contre les populations locales pour les forcer à rejoindre Daech. Le *Diwan* de la Sécurité publique applique la sécurité interne et les fonctions de renseignement. Les déplacements en dehors des limites de la ville sont interdits sans permission et nécessitent une autorisation officielle.

À leur arrivée en Syrie, les **femmes** sont obligées de vivre dans des dortoirs pour femmes célibataires, connus sous le nom de *maqar*. Des maris peuvent être choisis mais sont régulièrement envoyés aux lignes de front ou aux missions. S'il meurt, l'épouse est placée dans un *shahada maqar* (pour les veuves).

Les femmes doivent se conformer à un code vestimentaire strict en public, porter un niqab et des gants. Le *Diwan Hisbah* (police des mœurs) fait appliquer ces codes vestimentaires stricts et les règles de déplacement. Si une femme qui n'a pas respecté le code vestimentaire est arrêtée, la *Hisbah* peut envoyer un avertissement au mari. Celui-ci doit alors comparaître devant une audience du tribunal de la charia, qui décidera des punitions pour lui et sa femme, pouvant aller d'une amende à une flagellation publique, ou même à la mort.

2.2.4 Le retour en Europe

Les CTE de retour rentrent en Europe par plusieurs routes:

- certains demandent un soutien consulaire, en particulier s'ils nécessitent de nouveaux passeports ou une assistance avec des enfants nés en Syrie ou en Irak; certains voyagent avec de faux documents d'identité;
- certains reviennent par des détours à travers d'autres destinations européennes; certains voyagent directement par la Turquie.
- certains sont capturés par les autorités turques ou irakiennes, ou par les forces kurdes;

En voyageant vers des destinations européennes, les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine peuvent être retenues à l'aéroport par des policiers ou des responsables de la sécurité qui les arrêtent ou, au minimum, les soumettent à des interrogatoires pour évaluer les niveaux de risque, leur état d'esprit et leur état général. Certaines d'entre elles passent inaperçues et se déclarent, ou sont signalées par des membres de la famille, les autorités locales ou des praticiens. Certaines peuvent rester inaperçues. Si elles ne sont pas accusées d'infractions liées au terrorisme, certaines peuvent toutefois faire l'objet de poursuites pénales pour fraude financière ou fraude aux prestations. Cette première rencontre peut souvent servir de point de départ pour des recherches et des interventions supplémentaires. Il est également utile d'utiliser des outils d'évaluation des risques (voir chapitre 3) lors de cette rencontre et de celles qui suivent.

Les services de sécurité et la police devraient fournir des informations, éventuellement par un point de contact désigné (voir chapitre 4), à **l'équipe locale de coordination interinstitutionnelle** compétente affectée à l'affaire. Cette équipe comprendra très probablement: un coordinateur ou un représentant de l'autorité locale, une police locale, un professionnel du travail social/de soutien aux familles, des services de protection de l'enfance et un professionnel de la santé mentale. Selon le cas, un professionnel de l'éducation, un représentant de prison ou de probation, des professionnels d'ONG (par exemple, travaillant sur des interventions de sortie) ou des membres de la communauté peuvent être impliqués. Ils devraient participer à des réunions concernant les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, au cours desquelles chaque organisme est invité à donner son point de vue sur la personne concernée et la manière dont elle devrait être abordée et s'accorder sur la meilleure forme d'intervention.

Cette équipe de coordination interinstitutionnelle devrait fournir, dans la mesure du possible, une vue à 360 degrés de l'individu concerné, de ses parents, de ses enfants, de ses amis, de son histoire et de sa situation actuelle. **L'équipe devrait élaborer un plan d'action adapté pour la personne concernée** et indiquer clairement quels organismes sont au premier plan pour mener des réunions, des évaluations des risques et des dialogues avec les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, leurs proches, leurs amis et les parties prenantes concernées (voir chapitre 4).

Si ces personnes sont arrêtées, poursuivies et condamnées à la prison (voir chapitre 5), l'équipe locale de coordination interinstitutionnelle devrait évaluer et pouvoir tenir des réunions anticipées avec le détenu, ainsi qu'avec ses parents et son/sa conjoint(e), afin d'établir une relation personnelle et, peut-être, une relation de travail. Cette relation pourrait impliquer des interventions de resocialisation telles qu'un parrainage, une assistance psychologique, un soutien aux parents et des réseaux, une assistance pratique pour travailler avec les autorités au sujet du logement, de l'emploi, des conditions de sortie, etc. (voir chapitre 6).

Si la personne qui rentre dans son pays d'origine n'est pas poursuivie, il est important que l'équipe locale de coordination interinstitutionnelle se réunisse pour établir les procédures de gestion concernant cette personne et déterminer les besoins éventuels. Il est important que l'équipe organise un **parrainage et un soutien à la famille**. Ces interventions peuvent être considérées comme des baromètres pour le bien-être de la personne qui rentre dans son pays d'origine. Elles offrent la possibilité de procéder à des évaluations des risques de la personne et à une évaluation de la dynamique familiale. Dans le même temps, elles donnent l'occasion d'établir des relations de confiance et de travail avec la personne qui rentre dans son pays d'origine et sa famille (voir chapitre 6).

Une autre question importante consiste à évaluer le bien-être des enfants dans ces ménages et à les protéger de tout risque, comme l'endoctrinement ou l'obligation de voyager dans les zones contrôlées par les terroristes. Ces évaluations difficiles doivent être effectuées par des professionnels. Une consultation approfondie avec la personne qui rentre dans son pays d'origine et sa famille et ses amis est cruciale et nécessaire (voir chapitre 7).

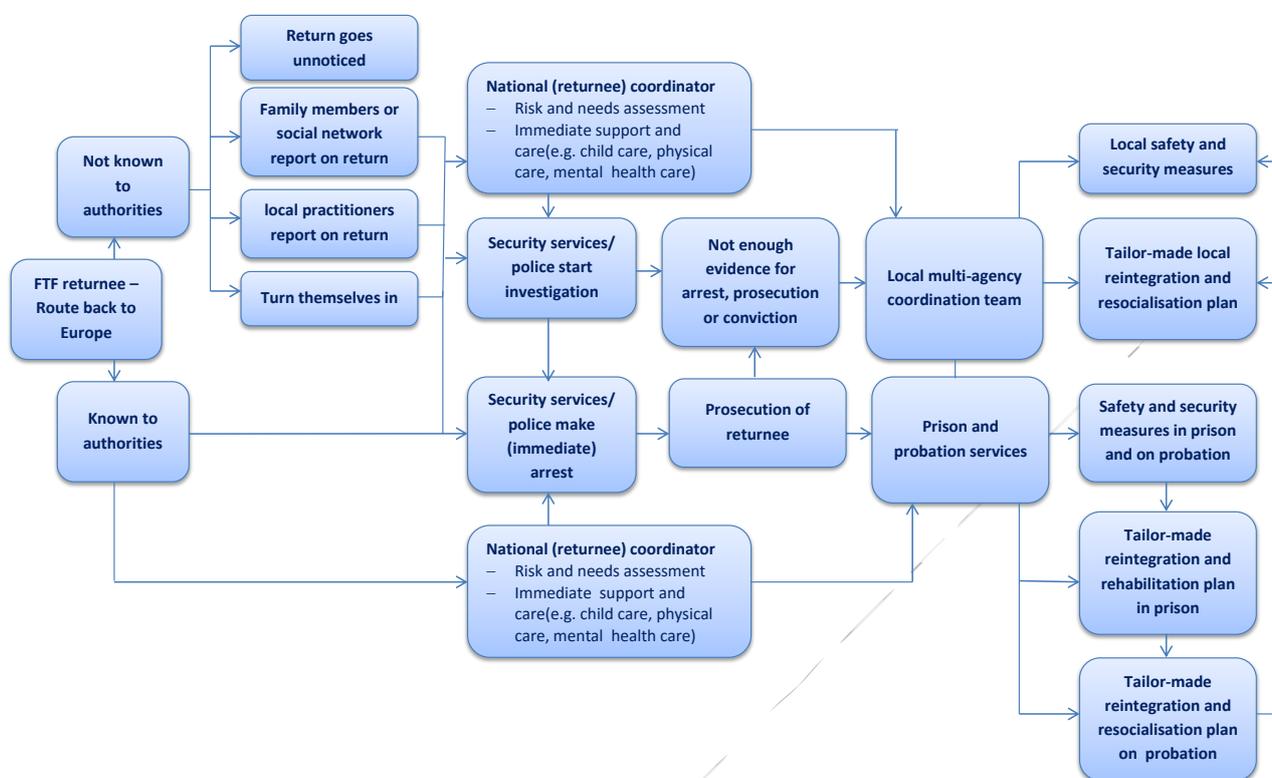


Schéma 3, retour schématique vers l'Europe

2.3 Les différents profils des CTE de retour

Les CTE de retour ont des profils ainsi que des raisons de retour différents. Ceux qui ont voyagé pour rejoindre Daech ou Hayat Tahrir al-Sham (HTS) ont rempli des rôles variés dans ces organisations, de kamikazes potentiels à combattants et à d'autres rôles auxiliaires.

2.3.1 Différentes générations

Comme première étape d'adaptation des mesures face à plusieurs groupes de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, il pourrait être judicieux d'envisager deux générations, même si une différenciation stricte n'est pas appropriée:

- La première génération des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine était principalement constituée d'hommes et comprenait ceux qui avaient voulu partir pour des raisons humanitaires ou combattre le régime d'Assad, à part quelques exceptions notables, ayant tendance à avoir des désillusions et dans une certaine mesure moins violente et relativement libre, de partir du territoire tombé aux mains des terroristes;
- La deuxième et actuelle génération de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine est plus aguerrie et plus engagée idéologiquement, elle a dû échapper à la surveillance omniprésente de

Daech pour s'échapper et est peut-être revenue avec des motivations violentes: nuire aux citoyens de l'UE.

Il faut aussi tenir compte des **enfants de retour**. Certains ont reçu une formation militaire et idéologique dès l'âge de neuf ans. Les enfants qui reviennent ont connu des traumatismes de guerre, ont été témoins d'exécutions et de sanctions et, dans certains cas, forcés d'exécuter des personnes. Cela a été mis en évidence, par exemple, par les services de renseignements néerlandais AIVD dans leurs publications *Focus on Returnees (Pleins feux sur les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine)*¹⁴ (2017) et *Life With Daesh: The Myth Unravalled (La vie avec Daech: le mythe décrypté)*¹⁵ (2016).

Daech ayant mis en place de nombreux obstacles au départ des CTE (surveillance étroite et contrôle des communications, menaces d'exécution), les autorités doivent **mettre en doute les intentions de la personne qui rentre dans son pays d'origine**, enquêter si elle a commis des crimes (y compris à l'étranger) et si elles ont des motifs inavoués quant à leur retour, comme la planification d'attaques en Europe.

Pour en savoir plus

Centre d'études des menaces asymétriques (CATS) du Collège de la défense nationale suédoise

Cette [étude](#) examine un ensemble de variables des combattants étrangers de Suède, qui ont rejoint les groupes terroristes djihadistes en Syrie et en Irak entre juin 2012 et septembre 2016.

Publications du service de renseignements néerlandais concernant Daech

Ce [document](#) décrit la vie dans le prétendu califat.

Ce [document](#) décrit les menaces possibles posées par les combattants sur la société.

2.3.2 Différences entre les hommes, les femmes et les enfants

- Combattants de retour dans leur pays d'origine masculins: les hommes, en particulier, ont pu avoir été impliqués dans des crimes de guerre tels que le meurtre, le viol et l'esclavage, et avoir participé à des atrocités extrémistes terroristes ou violentes. **Tous ont été témoins de violences extrêmes et ont vécu dans des conditions dangereuses et insalubres.** Il est également important de noter que la désillusion avec un groupe terroriste n'équivaut pas nécessairement à la distance prise avec une idéologie violente, ni à un désengagement vis-à-vis de la cause «djihadiste», lorsqu'ils sont revenus dans l'UE.

¹⁴Service général du renseignement et de la sécurité néerlandais (2017), *Focus on Returnees*. Extrait de <https://english.aivd.nl/publications/publications/2017/02/15/publication-focus-on-returnees>
Service général du renseignement et de la sécurité néerlandais (2016), *Life With Daesh: The Myth Unravalled*.
Disponible à l'adresse <https://english.aivd.nl/publications/publications/2016/06/17/life-with-isis-the-myth-unravalled-available-in-arabic>.

- Combattantes de retour dans leur pays d'origine féminines: certaines analyses concernant les femmes qui rejoignent Daech les décrivent comme des victimes¹⁶. Ce point de vue prive les femmes de leur action et ignore le fait que les **femmes occidentales qui rejoignent les groupes djihadistes sont généralement très motivées par l'idéologie**. Pour beaucoup de femmes, le fait de rejoindre Daech est conduit par des **idéaux utopiques**, et répond à un besoin d'**excitation et de signification**. La propagande de Daech est essentiellement axée sur la projection d'une image idéalisée de la vie en Syrie et en Irak. D'autres facteurs expliquant le départ de femmes d'Europe pour Daech incluent le cas d'adolescentes tombant amoureuses de l'image de se marier avec un «guerrier» ou d'une discrimination (perçue ou expérimentée). Beaucoup de femmes s'efforcent d'établir le prétendu califat selon la méthodologie prophétique, qui est, fondamentalement, dans son système de croyance, un système complet de gouvernance. Daech projette une image romancée d'une société exempte de toute discrimination, dans laquelle les femmes sont autorisées à pratiquer leur foi. La vision du monde dialectique du djihadisme salafi de Daech, qui divise le monde entre les oppositions, telles que la pureté et l'impureté, est principalement axée sur le rejet de *dunya* (le monde matériel), que les adeptes condamnent comme corrompu et pollueur.

Beaucoup de femmes ont été amenées à croire que l'adhésion à Daech leur donnerait un sentiment d'**autonomisation**. Certaines ont vu cela comme une révolte qui pourrait les libérer des restrictions et des traditions parentales, leur permettant de trouver leur identité, leur communauté et leur sentiment d'appartenance. Par leur adhésion, elles ont supposé qu'elles seraient en mesure de prendre des décisions indépendantes concernant leur vie et leur avenir, leur permettant de se marier en dehors du contrôle familial. Daech projette la famille comme pivot fondamental, qui assure la stabilité des CTE en déplacement vers le front et entretient le moral dans les rangs des combattants.

Le magazine de Daech, *Dabiq*, présente les femmes comme celles qui donnent naissance aux enfants et sont indispensables à la survie à long terme du prétendu État islamique. La principale responsabilité des femmes est d'élever leurs enfants et de les endoctriner vers des valeurs fondamentales du prétendu califat: les fils doivent se sacrifier en tant que martyrs et les filles doivent reproduire l'exemple de leur mère.

Daech a mis en place une bureaucratie complexe de la vertu publique qui est renforcée par la *Hisbaa* et les tribunaux de la charia. Cela implique une longue liste de codes vestimentaires et de comportements proscrits. Par exemple, toutes les femmes doivent avoir un tuteur pour quitter leur foyer. Les femmes doivent être accompagnées d'un *mahram*, qui est un tuteur de sexe masculin, tel qu'un frère ou que le père, ou d'autres femmes, lorsqu'elles sont dehors ou qu'elles se déplacent. L'unité de femmes *al-Khaansa* fait respecter la vertu publique, inflige les sanctions et tiennent les barrages routiers pour rechercher les femmes (en veillant à ce que les hommes ne puissent pas utiliser le niqab comme déguisement). Plusieurs femmes occidentales ont rejoint cette unité.

¹⁶ Voir par exemple, Lakhani, S., Ahmadi, B. (2016), *Women in Extremist Movements: Not Just Passive Victims*, (États-Unis, Institute of Peace). Extrait de <https://www.usip.org/blog/2016/11/women-extremist-movements-not-just-passive-victims>

Le recrutement des femmes à Daech se fait habituellement à travers les médias sociaux et les activités sociales telles que les gardes d'enfants, la préparation de la nourriture et la participation à des manifestations d'activistes.

Il est également clair que **les femmes jouent un rôle actif dans la diffusion de la propagande de Daech** sur les réseaux sociaux pour attirer plus de recrues féminines. Les femmes en Syrie se sont également mises à la disposition d'autres personnes qui cherchent des conseils sur la façon de faire *l'hégire*, quoi emmener, combien d'argent emporter, etc.

Les combattantes féminines retournent souvent dans leur pays d'origine au sein de l'UE pour une ou plusieurs raisons: certaines sont déçues après avoir vécu des conditions difficiles et l'oppression, ou après la mort de leur mari; d'autres reviennent pour recevoir un traitement médical et un soutien familial. Dans quelques cas, les femmes ont été achetées libres et secourues par leurs familles. Certaines reviennent à cause de pressions familiales.

Il est important de noter qu'il existe des partisans de Daech femmes qui exerceront probablement des pressions sur les femmes de retour dans leur pays, une fois chez elles.

- Enfants de retour dans leur pays d'origine: les enfants et les mineurs amenés en Syrie ou nés dans les familles ayant prêté allégeance à l'État islamique représentent un problème grave et spécifique. Un nombre significatif d'enfants ont été emmenés en Syrie et en Irak par l'un ou par les deux parents. Beaucoup d'autres sont nés dans les familles de CTE sur place. Ceux nés au cœur du théâtre des opérations risquent d'être apatrides, étant donné que les actes de naissance de Daech ne sont pas valides. Il est important d'établir une paternité pour permettre aux enfants de retourner en Europe avec leurs parents.

Il est très difficile de fournir des chiffres exacts en ce qui concerne les enfants vivant dans le territoire détenu par Daech en Syrie et en Irak. Beaucoup de femmes tombent enceintes rapidement du fait que la contraception est illégale, et parce que Daech veut que les familles aient autant d'enfants que possible. Par exemple, **le coordinateur néerlandais pour la lutte contre le terrorisme estime qu'au moins 80 enfants ayant un lien néerlandais vivent dans le territoire détenu par Daech en Syrie et en Irak.** Parmi ces 80 enfants connus, 30 % ont entre quatre et huit ans et environ la moitié d'entre eux ont trois ans ou moins. Selon les responsables français, il y a environ 460 mineurs français dans le territoire revendiqué par Daech, dont la moitié a moins de cinq ans et un tiers y est né. Les autorités belges ont rapporté environ 78 mineurs belges dans le territoire revendiqué par Daech.

Le recrutement des enfants chez Daech commence formellement à l'âge de 9 ans et continue jusqu'à l'âge de 15 ans. Les enfants de moins de 9 ans reçoivent une formation sur les armes.¹⁷ La plupart de ces enfants sont recrutés à plusieurs niveaux, allant de l'endoctrinement religieux dans les mosquées et les camps, par leurs parents et des incitations financières. Cette socialisation des enfants passe par au moins

¹⁷Service général du renseignement et de la sécurité néerlandais (2017), *Focus on Returnees*. Disponible à l'adresse <https://english.aivd.nl/publications/publications/2017/02/15/publication-focus-on-returnees>

six étapes: «séduction, scolarisation, sélection, soumission, spécialisation et déploiement»¹⁸. Ces *lionceaux du califat*, ou «oursons du califat», sont souvent forcés d'assister à des camps où ils sont soumis à un endoctrinement idéologique intense, à une formation aux aptitudes de combat (arts martiaux et autodéfense) et à la manière de traiter les prisonniers.

Les enfants recrutés de Daech sont endoctrinés pour montrer une fidélité absolue à Daech et l'engagement au martyre comme cause la plus élevée. Cette loyauté est instillée par l'enseignement religieux et le visionnement de vidéos de Daech. Une fois qu'ils sont socialisés dans les rangs de Daech, ils jouent de multiples rôles: espions, prédicateurs, recruteurs, soldats, bourreaux, kamikazes. Les enseignants et les dirigeants de Daech demandent aux enfants de servir d'informateurs, de signaler tout comportement suspect de leurs parents ou d'autres personnes qui viole les lois religieuses ou indique une opposition au régime de Daech.

Il est souvent demandé aux filles de rester à la maison avec leurs mères afin qu'elles puissent être élevées pour appuyer leurs futurs maris. L'éducation religieuse est également encouragée. Selon le manifeste de Daech «Les femmes de l'État islamique: manifeste et étude de cas», les filles peuvent se marier dès l'âge de neuf ans et au plus tard à l'âge de 16 ou 17 ans. Elles ne devraient pas travailler.

Les enfants sont également utilisés dans les activités de propagande de l'organisation terroriste: Daech filme et distribue des vidéos d'exécution dans lesquelles les enfants tuent des prisonniers de manière barbare. L'utilisation des enfants par le groupe n'est pas seulement tactique, mais aussi stratégique en termes de construction d'un État et de l'émergence d'une nouvelle génération. Les enfants sont encouragés à se joindre comme kamikazes, un rôle prôné par leurs instructeurs comme la plus haute des vocations pour les jeunes musulmans pieux.

En dehors des camps d'entraînement, les enfants reçoivent un programme d'étude basé uniquement sur une instruction religieuse, au sein des écoles administrées par Daech. L'organisation terroriste a élaboré un programme d'études à deux niveaux: «la salafisation [de l'Islam] et l'État-islamisation [de la société]». ¹⁹ Grâce à ce processus, Daech ne promeut que ce qu'il perçoit comme l'interprétation puriste de l'Islam, tout en se concentrant sur la préparation de la prochaine génération, en mettant l'accent sur le «califat», la construction d'un État, la violence et l'apocalypse.

Le bien-être de l'enfant doit être la première priorité d'une intervention interinstitutionnelle. Les enfants sont profondément influençables et malléables. L'exposition à des niveaux extrêmes de violence crée des traumatismes et peut potentiellement désensibiliser les enfants à la brutalité et à la violence. Agir de la façon dont ils voient les adultes faire est un risque majeur. Cela les traumatisera et conduira à des problèmes psychosociaux et éventuellement, à des risques de sécurité importants pour l'avenir. La compréhension de l'importance de l'endoctrinement, de l'exposition à la violence et des conditions de vie vécues est cruciale pour évaluer ces enfants.

¹⁸ Horgan, J. G., Taylor, M., Winter, C., *From Cubs to Lions: A Six Stage Model of Child Socialization into the Islamic State. Studies in Conflict & Terrorism* (Volume 40, édition 7, 2017).

¹⁹ Olidort J. (2016), *Inside the Caliphate's Classroom: Textbooks, Guidance Literature and Indoctrination Methods of the Islamic State*, *Policy Focus* 147

Pour en savoir plus

[Inside the Caliphate's Classroom: Textbooks, Guidance Literature and Indoctrination Methods of the Islamic State](#) (*Dans la classe du califat: manuels scolaires, guides et méthodes d'endoctrinement de l'État islamique*) par Jacob Olidort: ce document décrit la scolarisation des enfants dans le prétendu califat.

2.3.3 Différents motifs de retour

Nous pouvons distinguer différentes raisons et motifs à l'origine du retour des CTE:

1. l'intention d'effectuer une attaque;
2. la désillusion et le remords: certains ont connu suffisamment de conditions de vie désastreuses, d'autres ne voient aucune occasion de rester (en raison de la perte de pouvoir du groupe terroriste auquel ils appartenaient²⁰);
3. la pression et l'intervention de la famille;
4. des raisons de santé (des blessures ou un accouchement, par exemple);
5. le retour après un refuge en Turquie;
6. la capture et l'extradition vers l'UE.

2.4 Les problèmes posés par le retour des combattants terroristes étrangers

Les CTE de retour sont une préoccupation majeure en matière de sécurité, précisément en raison de leur expérience sur le champ de bataille, de leur formation à l'utilisation des armes et de leurs connexions avec les réseaux terroristes internationaux. **La désensibilisation à l'utilisation de la violence, conjuguée à l'état de stress post-traumatique (ESPT) qui accompagne souvent l'expérience au combat et une possible participation à des atrocités telles que celles que Daech publie fièrement, augmente encore la menace potentielle posée par les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.**

Ce cocktail de facteurs de risque est amplifié par **l'humiliation, la frustration, la brutalité, le traumatisme et la perte**. L'effet cumulatif de ces états peut entraîner une radicalisation plus poussée, des aptitudes au combat et un seuil de tolérance plus important en ce qui concerne la violence et les meurtres, mais également une mentalité de combat. De nombreux CTE souffrent de troubles psychologiques sociaux, qui se manifestent par un faible contrôle des impulsions, des problèmes de gestion de la colère, de l'agression et de la violence dans les relations sociales. Les CTE retournent souvent dans leurs milieux radicaux ou leurs gangs criminels précédents, ce qui a un effet négatif sur la dynamique sociale.

Il existe de nombreux **problèmes de sécurité** et de nombreux scénarios possibles pour les CTE de retour. Ceux qui réussissent à arriver en Turquie ou en Syrie/dans les États voisins de l'Irak peuvent demander un soutien consulaire sans pièce d'identité appropriée ou passeport, et sans moyens financiers. Des procédures et des plans d'urgence sont nécessaires dès que les combattants se présentent à l'étranger. Ces derniers

²⁰ Les 3 premiers types sont inspirés de la typologie utilisée par M. Richard Barrett, directeur du Global Strategy Network

doivent être — décrits au paragraphe 2.3.4 — accompagnés d'une coopération entre les niveaux national et local. Les enfants qui sont nés sans avoir été enregistrés, ni documents, doivent être pris en charge et coordonnés.

Problèmes pour les femmes de retour:

- engagement profond envers le «califat» idéal et Daech;
- pression des autres combattantes des groupes de femmes de soutien à Daech chez elles;
- être capable de quitter la maison et de le faire réellement, car les règles de Daech ont pour but de garder les femmes cloîtrées dans leurs maisons; enfreindre cette règle signifie également briser le tabou de la ségrégation sexuelle;
- la stigmatisation au sein de la communauté;
- faire face à la violence et aux mouvements restrictifs observés/expérimentés;
- les problèmes de protection de l'enfance, étant donné que les enfants peuvent également être radicalisés.

Problèmes pour les enfants de retour:

- prouver la parentalité et la nationalité (éventuellement grâce à des tests ADN);
- les problèmes physiques et psychologiques;
- faire face au stress et à des traumatismes graves, dont les effets peuvent se manifester par une perte de la parole, une agression, une peur intense et des signes d'état de stress post-traumatique;
- l'expérience de combat et la soumission à la violence et aux punitions dans la vie quotidienne;
- l'endoctrinement (les enfants apprennent dès le plus jeune âge que toute personne n'observant pas une interprétation correcte et stricte de l'islam est un *kafir* (mécréant) et doit être tuée);
- aborder la question de la participation aux exécutions;
- aborder la question de la participation antérieure à des missions terroristes ou rassembler des informations ciblées en Occident et d'autres renseignements utiles pour Daech;
- l'expérience de mariages arrangés et d'abus sexuels;
- la douleur physique par des passages à tabac, des actes de torture et de viols subis;
- des blessures subies par les punitions ou le combat;
- le détachement de leurs parents: les camps d'entraînement sont conçus pour cela;
- la vulnérabilité à l'influence par les attitudes et le comportement des parents;
- la stigmatisation en tant que «terroriste» à l'école;
- des liens de parenté brisés et des critères de fidélité modifiés, en particulier chez les enfants qui cherchaient une affiliation et une identité;
- le manque de connaissance de la société et des normes de l'UE.

3 Enquête et évaluation des risques

Ce chapitre présente les grandes lignes pour mener des évaluations sur les menaces et les risques que représentent les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. Il est destiné à guider le processus de développement d'outils appropriés que la police et les équipes de coopération interinstitutionnelle peuvent utiliser pour évaluer les risques face aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et les mesures d'intervention. Le chapitre donne également une présentation générale de plusieurs modèles d'évaluation des risques conçus pour divers objectifs. Aucun modèle spécifique axé sur les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine n'a été développé. Il est important de noter que ce manuel offre un tel modèle, le modèle RAN CoE Returnee 45.

Il existe **quatre actions préalables** lorsqu'une personne retourne dans son pays d'origine:

1. Elle doit être identifiée et interrogée pour obtenir des informations sur ses déplacements, ses actions et son retour, ainsi que des informations sur l'organisation terroriste qu'elle a rejointe.
2. Une évaluation des risques de la menace que la personne pose à la société doit être faite.
3. Au niveau national, un point de contact national ou un groupe de travail devrait également commencer à préparer – dans un cadre interinstitutionnel – les interventions nécessaires pour réduire au minimum le risque lorsque la personne revient dans la société (voir le chapitre 4 pour plus de détails). Cette personne devrait également établir des contacts avec l'équipe locale de coopération interinstitutionnelle.
4. L'équipe locale de coopération interinstitutionnelle devrait commencer à préparer une approche coordonnée adaptée à la situation de la personne qui rentre dans son pays d'origine et aux risques qu'il pose lors de son retour dans sa ville natale.

Les deux premières actions sont abordées dans ce chapitre, les deux dernières au chapitre 4.

3.1.1 Après le départ pour la Syrie/préparation immédiate pour le retour

Dans les cas où des individus ont réussi à rejoindre des groupes terroristes à l'étranger, il est essentiel que la police commence à s'occuper de leur cas avant leur retour.

Il y a trois raisons principales de le faire:

1. Il existe un risque important que les frères et sœurs et les pairs soient ciblés pour être recrutés depuis l'étranger. Prévenir le recrutement en chaîne en utilisant les mêmes réseaux de facilitation et de financement est une préoccupation prioritaire pour la police.
2. Dans les cas où les familles n'étaient pas au courant du départ imminent, elles ont besoin de conseils et d'un soutien importants pour établir des relations de confiance avec leurs membres et d'autres personnes proches du combattant étranger, en vue d'aider à la resocialisation et à la réinsertion des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.
3. Établir des contacts avec la famille fournira des informations précieuses sur la dynamique et le contexte familial. Cela donnera également l'occasion de recueillir des données sur les circonstances entourant le

combattant étranger, qui seront utiles pour gérer le processus de retour. La plupart des combattants retournent dans leur environnement familial. Établir des relations au sein de ces milieux et recueillir des renseignements concernant d'autres personnes vulnérables et la manière dont un combattant peut influencer les milieux radicaux représenteront une source précieuse d'informations. (Pour en savoir plus sur le soutien familial, voir le chapitre 4).

Presque toutes les approches face aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine en Europe suivent le même processus. Ce processus a été résumé par le coordinateur néerlandais pour la lutte contre le terrorisme et sa fiche d'information Approche globale face aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine (schéma 3). L'approche est plus ou moins la même que celle qui a été développée et améliorée pour les personnes radicalisées qui veulent voyager, ou qui ont été empêchées de partir, pour le prétendu califat. Cette approche **basée sur le renseignement et l'enquête devient la première ligne d'intervention**, à commencer par une enquête criminelle et une évaluation du risque et de la menace posée par la personne sur la communauté et la société. Dans les cas où il n'y a pas de poursuites, l'affaire sera traitée par l'équipe locale de coopération interinstitutionnelle et une approche individuelle du cas sera élaborée. Les résultats du groupe de travail RAN/RSR Police (RAN/RSR POL) ont mis l'accent sur le fait qu'aucune nouvelle approche radicale, ni aucune institution pour gérer les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, n'était nécessaire. Au lieu de cela, l'objectif devrait être de copier les approches satisfaisantes, de les adapter et de les améliorer.

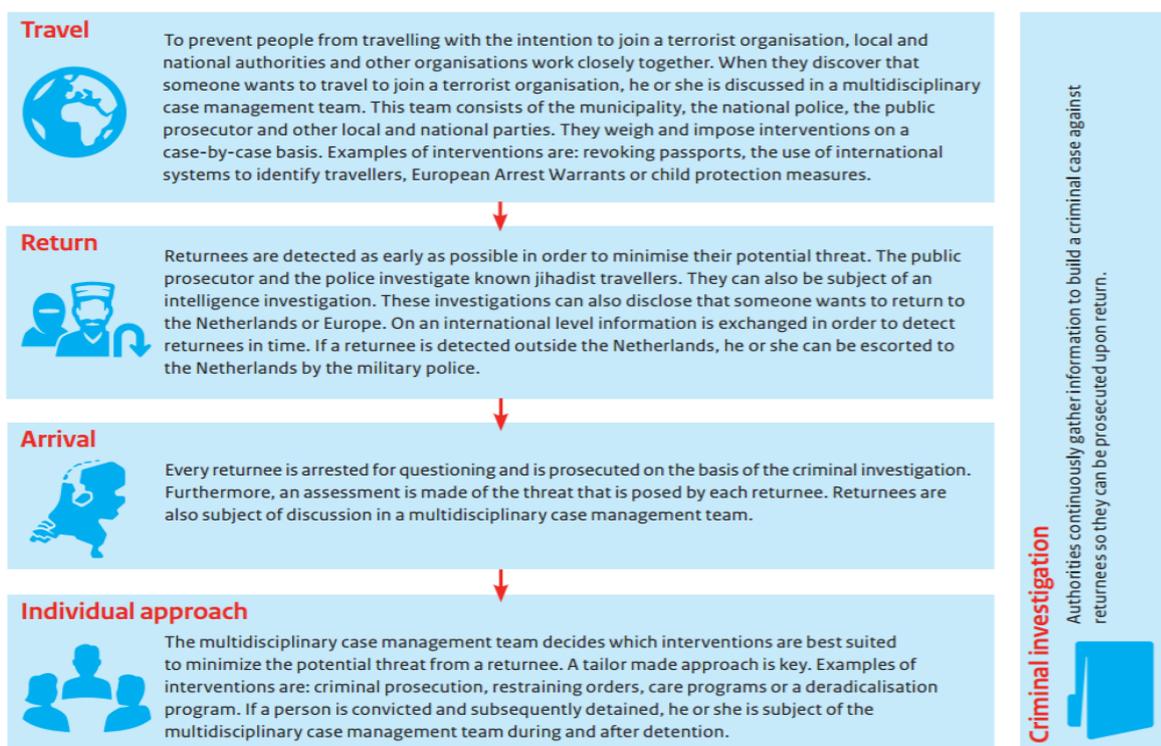


Schéma 1: Approche néerlandaise face aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine

3.1.2 Points d'action spécifiques pour les policiers s'occupant des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine

- Ouvrir un **dossier** sur toute personne partie pour la Syrie. Cette action devrait recouvrir les angles de recherches et de poursuites, ainsi que les options de prévention et de resocialisation.
- Définir un **processus de gestion du dossier** pour s'occuper de la personne qui rentre dans son pays d'origine à travers les structures interinstitutionnelles disponibles. Deux processus se produisent simultanément: 1) poursuite et enquête; et 2) prévention et dialogue avec la famille.
- Définir un processus de gestion des cas pour faire face aux combattants avec des enfants, qui s'appuient sur la coopération interinstitutionnelle mise en place pour la protection de l'enfance et les cas de maltraitance d'enfants. Cette gestion des cas concerne l'ensemble de la famille à risque.
- **Tester les protocoles d'échange d'informations** dans les scénarios de retour de personnes. Quelles améliorations sont nécessaires et quelles options et ressources sont disponibles? Envisager d'élaborer un manuel court et adapté pour la gestion des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, qui prend en compte les processus, les procédures et les ressources.
- Envisager d'instituer un **spécialiste des ressources policières 24 heures sur 24, 7 jours sur 7** concernant les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et les problèmes d'extrémisme, qui peut être consulté par les praticiens de première ligne.
- **Nouer le dialogue avec le CTE** et la famille dès que quelqu'un part en Syrie/Irak. Des policiers spéciaux, tels que les agents de contact avec la famille et les officiers de police communautaire de confiance, devraient se rendre disponibles pour la consultation sur les questions policières. Les familles sont prêtes à tout pour obtenir des informations sur ce qui se passe, la manière dont elles peuvent récupérer leurs enfants et ce qui se passera exactement lorsque leurs enfants/conjoints reviendront. Les visites à domicile, ainsi que le soutien familial ou les services sociaux, peuvent être utiles. Il est important que l'officier de police (ou quelqu'un d'autre) ait la personnalité et les compétences adéquates en matière de relations pour cette interaction. (Voir le chapitre 4 sur le soutien familial.)
- Dans les cas où les familles se méfient de la police et des autres autorités, **employer des techniques d'influence** pour établir un premier contact. Certains policiers utilisent des techniques utilisées pour la négociation d'otages afin d'établir des relations de travail avec les personnes qui n'apprécient pas du tout la police ou s'opposent à elle. Les six principes clés de l'influence de Robert B. Cialdini²¹ (cohérence, réciprocité, sympathie, preuve sociale, autorité et rareté) forment une approche éprouvée pour influencer les CTE et les familles.
- Dans les cas de combattants avec des enfants, **consulter les professionnels spécialisés en santé mentale** pour préparer un traitement spécialisé des traumatismes et des procédures d'évaluation appropriées. Les enseignements tirés auprès d'enfants soldats, ainsi que d'enfants exposés à la violence familiale ou à des abus sexuels, nous disent qu'au niveau du traitement, nous avons besoin d'interventions sur le long terme réalisées par des spécialistes et non par la police. Concernant cette dernière, il est intéressant de déterminer comment établir le dialogue avec de jeunes enfants qui pourraient être témoins, victimes ou auteurs. Des enseignements importants doivent être tirés de l'expérience de la police dans les cas de maltraitance d'enfants et de violence familiale. (Voir le chapitre 5 consacré aux enfants.)
- Consulter **la trace financière des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine**, y compris les comptes bancaires, les dettes et les virements. Les enquêtes financières permettent de mieux comprendre les

²¹ Robert Cialdini, *Influence: The Psychology of Persuasion*, Harper Business, 2006.

relations au sein des réseaux. Beaucoup de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine ont accumulé des dettes et transféré des fonds pour les remettre au groupe terroriste qu'elles ont rejoint.

En pratique

Exemple de la police utilisant le dialogue comme intervention:

[A Guide to Police Conversation Intervention: A dialogue promoting responsibility and positive change](#)
(Guide d'intervention en dialogue policier: un dialogue favorisant la responsabilité et le changement positif), direction nationale de la police norvégienne, 2011

3.1.3 Les personnes en transit et qui reviennent chez elles

Les combattants étrangers qui essayent de retourner en Europe sont confrontés à d'innombrables obstacles pratiques. Le voyage de la Syrie en Turquie ou en Libye, puis en Italie est difficile et dangereux. Lorsque les recrues rejoignent Daech, par exemple, il leur est demandé de remettre leurs passeports à l'organisation pour des raisons de sécurité. Ces documents sont ensuite détruits ou utilisés par des trafiquants d'êtres humains à des fins terroristes ou d'autres activités illégales.

Certains combattants étrangers réussissent à retourner dans l'UE sans attirer l'attention des services de sécurité. Plus souvent, les combattants étrangers de retour et leurs familles s'adressent au consulat ou à l'ambassade pour demander de nouveaux passeports. D'autres combattants sont bloqués par les autorités nationales qui, après interrogatoires et enquêtes, peuvent alors donner des instructions aux ambassades/consulats étrangers et remettre les combattants. Cela met à la disposition des services de renseignement et de la police des mécanismes d'alerte rapide, qui leur signalent un combattant bien avant son retour au pays. Ces différents scénarios offrent une quantité de difficultés consulaires différentes:

- vérification des identités des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine;
- avoir affaire à des enfants nés «apatrides» et sans preuve d'identité;
- comment transférer en pratique les combattants étrangers et les familles dans leur pays de naissance: faut-il utiliser une escorte armée ou d'autres dispositifs de sécurité?
- comment et quand interroger les mineurs;
- l'échange d'informations entre les services de renseignement et la police, ainsi qu'entre la police et les autres organismes gouvernementaux – l'enquête et les procédures de poursuites peuvent entraver la volonté de partager l'information portant sur le retour d'une personne;
- s'il convient d'informer les familles et quand.

Certains États membres de l'UE ont créé des **équipes multidisciplinaires dans les ambassades/consulats** dans les pays étrangers où les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine arrivent tout d'abord en transit, afin de traiter les aspects pratiques et lancer des enquêtes judiciaires.

La première difficulté, ou tâche, est **l'enquête judiciaire et l'analyse de la menace en termes de sécurité nationale**. Cette étape devrait également couvrir des éléments des besoins physiques et psychologiques,

ainsi que d'autres problèmes dans ce domaine. L'évaluation initiale des risques pourrait être effectuée par les services de sécurité et de renseignement et la police. Beaucoup de ces services et organismes de police ne connaissent pas la localisation des combattants étrangers, leur(s) raison(s) pour aller en Syrie ou en Irak, les organisations qu'ils ont rejointes, les activités qu'ils ont menées, les raisons de leur retour, où ils reviennent, ou le niveau de menace violente qu'ils posent à la société.

La réalisation d'enquêtes judiciaires et l'évaluation des risques est une entreprise complexe et nécessite des outils d'enquête multimode, ainsi que des modèles d'évaluation des risques. La première tâche pour les services de renseignement et la police consiste à mener les interrogatoires et les entretiens avec des combattants étrangers de manière approfondie.

3.2 Outils d'évaluation des risques pour l'extrémisme violent

Très peu d'outils d'évaluation des risques spécifiques à l'extrémisme violent ont été testés ou vérifiés pour leur efficacité. Les différents gouvernements utilisent des outils d'évaluation des risques de violence tant pour les terroristes que les délinquants extrémistes, dans un environnement carcéral, ou comme instrument de diagnostic pour rechercher chez les individus radicalisés les risques et les besoins. Ils sont basés sur des éléments d'information provenant de vastes analyses bibliographiques consacrées au terrorisme.

Il existe trois principaux modèles d'évaluation des risques:

1. Le jugement professionnel portant sur des prévisions de risques qui reposent uniquement sur l'expérience et les connaissances du professionnel sur l'individu évalué;
2. Les outils actuariels basés sur les listes de contrôle des indicateurs de risque, qui utilisent une formule qui aboutit à une prévision globale du risque (risque élevé, moyen ou faible, par exemple);
3. Le jugement professionnel structuré (JPS), qui allie deux approches (professionnelles et actuarielles) pour guider donner un caractère plus systématique au processus, en identifiant les risques et en évaluant l'individu dans son contexte. Dans ce modèle JPS, l'évaluation repose sur la présence et la pertinence des facteurs de risque pour l'individu concerné.

Ces modèles guident le processus interinstitutionnel, créent une compréhension partagée entre les organismes gouvernementaux et fournissent des indicateurs de risque de violence future utilisables.

Les évaluations des risques sont généralement effectuées par des professionnels qualifiés au sein de la police ou des services sociaux. Tous les outils d'évaluation des risques ne nécessitent pas de formation officielle. Ils peuvent souvent être utilisés comme des recommandations avec d'autres informations pertinentes recueillies à partir des entretiens avec les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et leurs familles. Il existe plusieurs outils d'évaluation des risques: ERG+22, IR46, VERA-2 et TRAP-18. Le gouvernement britannique emploie l'ERG22+ pour l'examen des personnes référées au processus de canal. De même, l'évaluation des risques liés à l'extrémisme violent (VERA-2) est largement utilisée par les services pénitentiaires et de probation dans plusieurs pays. L'IR46 est un modèle néerlandais d'évaluation des risques utilisé dans un cadre interinstitutionnel par la Maison régionale de sécurité de Haaglanden (Veiligheidshuis). Le protocole d'évaluation de la radicalisation terroriste (TRAP-18) est utilisé comme cadre d'enquête et utilise

8 comportements d'alerte proximaux et 10 caractéristiques distales à plus long terme. Se référer à l'annexe 1 pour une présentation générale de ces quatre outils d'évaluation des risques.

Ces quatre outils peuvent offrir des recommandations sur l'évaluation des risques. Des éléments de ces derniers peuvent également être modifiés pour être utilisés comme outils d'évaluation des risques pour les CTE. Tous les outils d'évaluation des risques fonctionnent avec des listes d'indicateurs de facteurs tels que: (i) croyances et attitudes (ii) contexte et intention (iii) histoire et capacités (iv) engagement et motivation (v) conditions de protection. Les indicateurs sont présentés ci-après comme guide pour le jugement professionnel.

Il est important de noter que toute évaluation des risques doit être basée sur la triangulation et le jugement de sources multiples. Il est également important d'évaluer la dimension de genre et d'utiliser d'autres jugements professionnels concernant le rôle des mineurs. Les outils d'évaluation des risques devraient constituer un élément d'une stratégie d'évaluation multiméthodes, impliquant des outils spécifiques à utiliser dans des cadres interinstitutionnels. Ils devraient être combinés avec des entretiens menés par la police et d'autres sources pertinentes, afin de fournir un diagnostic ou une image plus complète des individus présentant un risque potentiel.

3.2.1 RAN CoE Returnee 45

Compte tenu de l'expérience acquise avec les outils d'évaluation des risques mentionnés ci-dessus, **nous avons créé un outil d'enquête sur les risques spécialement pour les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.** Le **RAN CoE Returnee 45** est un outil d'enquête sur les risques, utilisé pour les CTE de retour, afin d'aider à organiser la réflexion et la planification opérationnelle pour les éventuelles interventions et réduire la menace de violence. Il offre un cadre pour une enquête générale sur la motivation, les niveaux d'engagement et les autres facteurs de risque au cours de l'évolution du combattant terroriste étranger, de son départ à son retour.

L'une des principales raisons de l'élaboration du RAN CoE Returnee 45 vient du fait que les outils d'évaluation des risques existants n'étaient pas spécifiquement adaptés aux paramètres des CTE de retour, mais étaient plutôt axés sur l'évaluation des risques dans les prisons (VERA), les évaluations interinstitutionnelles (ERG22) ou tournés vers des acteurs isolés (TRAP-18). Il existe certaines fonctionnalités communes à RAN CoE Returnee 45 et aux autres outils, et des éléments probants solides pour les comportements à risque des extrémistes, mais le nouvel outil prend également en compte les comportements à risque spécifiques inhérents aux CTE, de leur départ à leur retour.

Le RAN CoE Returnee 45 fournit un modèle **pour l'action interinstitutionnelle** afin d'organiser les données opérationnelles sur les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et que les domaines d'intervention spécifiques puissent être identifiés et isolés lors de la planification des interventions. Il sert de liste de contrôle, en permettant au spécialiste de l'intervention d'avoir un aperçu rapide des niveaux de risque, de sorte qu'un problème identifié fasse l'objet d'une enquête plus poussée. Comme pour tous les outils d'évaluation des risques ou d'enquête sur les risques, il est important de souligner qu'il ne s'agit que d'un seul outil dans le processus et qu'il doit être vérifié de manière croisée dans une pluralité de sources d'information (telles que les interrogatoires de la police, etc.). L'outil d'enquête sur les risques n'est pas un

outil de prévision, mais plutôt un moyen de signaler et d'organiser des comportements à risque qui doivent être évalués par d'autres professionnels.

Chaque section contient un système de notation des risques qui fournit une indication des comportements à risque spécifiques nécessitant une attention accrue. L'expert analyse les raisons pour lesquelles un individu a obtenu un score élevé, moyen ou faible, et identifie les domaines qui nécessitent une enquête plus approfondie. L'outil sert de base à un examen dans les établissements interinstitutionnels, où des décisions sont prises sur des mesures d'atténuation spécifiques, ainsi que toute action supplémentaire requise. Il est important de noter que ces comportements à risque sont contrebalancés par des facteurs de protection, tels qu'une famille compréhensible et d'autres facteurs de stabilité. Les facteurs de protection doivent être pris en compte dans l'évaluation globale des risques de la personne qui rentre dans son pays d'origine.

RAN CoE Returnee 45			
I. Motif (avant/après le voyage)	Niveau de risque: Faible	Niveau de risque: Moyen	Niveau de risque: Élevé
1. Facteurs psychologiques influencés par les parcours: <ul style="list-style-type: none"> • Orienté vers l'action • Famille • Broie du noir • Appartenance/acceptation 			
2. Grief/injustice			
3. Vulnérabilité à l'endoctrinement			
4. Changement soudain du comportement			
5. Adhésion à l'idéologie du djihadisme salafi <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'une terminologie spécifique (takfir, etc.) • Pensée «eux» et «nous» • Glorification du martyr et de la violence • Rejet des valeurs et des normes occidentales • Démonisation et déshumanisation des ennemis • Fixation 			
6. Médias sociaux <ul style="list-style-type: none"> • Trace numérique (avatar, canaux de communication sécurisés) 			

<ul style="list-style-type: none"> • Pensée conspiratrice • Consommation et production de documents de propagande extrémiste • Communication avec des extrémistes partageant les mêmes idées 			
7. Niveaux de stress			
8. Contrôle des impulsions			
9. Aptitudes à la gestion des conflits			
10. Normes familiales (accepte/rejette l'idéologie)			
11. Sentiment limité d'appartenance à la société (pour des raisons religieuses)			

II. Contexte social (avant/après le voyage)	Niveau de risque: Faible	Niveau de risque: Moyen	Niveau de risque: Élevé
12. Contact avec le réseau/milieu radical			
13. Attirance pour la sous-culture (groupes)			
14. Passé criminel			
15. Degré de dysfonctionnement familial			
16. Frères et sœurs ou autres membres de la famille en tant que CTE			
17. Isolement volontaire			
18. Problèmes de santé mentale			
19. Comportement évasif			

III. Expérience du théâtre de conflits	Niveau de risque: Faible	Niveau de risque: Moyen	Niveau de risque: Élevé

20. Enregistrement et examens de sécurité			
21. Expérience du camp d'entraînement			
22. Position à l'intérieur du groupe			
23. Situation familiale et famille (dans le théâtre des conflits)			
24. Trace dans les médias sociaux			
25. Réflexion sur l'expérience <ul style="list-style-type: none"> • Glorification • Regret • Désillusion • Agression • Peur 			

IV. La décision de revenir	Niveau de risque: Faible	Niveau de risque: Moyen	Niveau de risque: Élevé
26. Désillusion			
27. Facteurs de santé			
28. Pression de la famille			
29. Pression sociale			
30. Conditions financières/de vie			
31. Expériences négatives			
32. Revenir seul ou dans un groupe			

V. Retour au domicile (voir la section Motif/contexte social car elle s'applique également)	Niveau de risque: Faible	Niveau de risque: Moyen	Niveau de risque: Élevé
33. Capacité d'introspection sur l'avenir			
34. Désillusion			

35. Santé mentale (traumatisme, absence de réponse, niveaux élevés de stress)			
36. Réseau de soutien destructif/milieu radical			
37. Lien établi avec la société et la communauté			
38. Participation de famille			
39. Absence de logement/d'emploi			
40. Pression des autres combattants			
41. Niveau de confiance et de rapport avec les autorités			
42. Sens d'appartenance (aux non-croyants)			
43. Paranoïa			
44. Expression de menaces de violence explicites et implicites			
45. Contacts internationaux (avec des extrémistes)			

4 Accord interinstitutionnel sur l'intervention

Ce chapitre porte sur les actions numéros 3 et 4 prérequis (voir la section 3). Il fournit un cadre pour la coordination interinstitutionnelle au niveau national, régional et local.

L'expérience en Europe montre que **les structures interinstitutionnelles et les processus de travail sont décisifs pour traiter les cas des CTE**. L'identification rapide et efficace des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, l'amélioration de l'échange des informations et une prise de décision conjointe ne sont possibles que lorsque les actions sont coordonnées. Les informations sur une personne ayant quitté un groupe terroriste doivent être partagées avec les partenaires concernés au niveau local, régional et national. Cet échange d'informations est encore plus important dès que des signaux concernant le retour du CTE apparaissent.

Lorsque le combattant rentre, les évaluations de renseignements et les enquêtes policières sont des conditions préalables pour définir les mesures appropriées en fonction des circonstances spécifiques de chaque cas. Les mesures peuvent inclure des procédures judiciaires, des mesures administratives ou des mesures de resocialisation. En parallèle, une action est menée au niveau national et au sein de l'équipe locale de coordination interinstitutionnelle. Cette équipe oriente ses activités vers la minimisation des risques que la personne qui rentre dans son pays d'origine pose à la société en coordonnant **les structures globales et les procédures de travail**, afin de le préparer à la réinsertion et à la resocialisation dans la société, lorsqu'il n'existe pas d'éléments de preuve suffisants pour assurer des poursuites. Dans d'autres cas, l'équipe prépare le processus de libération ultérieur.

4.1 Coordination au niveau national

D'entrée de jeu, il convient de faire la distinction entre la coordination au niveau national et l'approche locale interinstitutionnelle. La mission de coordination au niveau national s'étend à la police et au renseignement, à l'évaluation des risques de la personne qui rentre dans son pays d'origine et aux poursuites éventuelles. La coordination au niveau national est également nécessaire pour mettre en place des actions de réhabilitation. Ce sont là des étapes essentielles pour minimiser le risque que pose le combattant à la société. Les actions de réhabilitation comprennent un traitement médical ou de santé mentale, si nécessaire, ou le suivi des enfants par les services de protection de l'enfance.

Si une personne qui rentre dans son pays d'origine est **libérée ou n'est pas poursuivie**, l'équipe locale/régionale interinstitutionnelle doit intervenir ou prendre le contrôle (selon la répartition des responsabilités au sein du pays) de la coordination des mesures prises face à cette personne et porter principalement son action sur sa resocialisation et sa réhabilitation dans la société. Les praticiens qui apportent un soutien à cette personne pour son retour concret dans la société, après tout, au niveau local.

Il est essentiel d'assurer **une coordination verticale et horizontale entre les niveaux national et local/régional**, à partir du moment où une personne qui rentre dans son pays d'origine entre dans un État membre et que les organismes ou les autorités n'agissent pas dans des sens différents. Pour ce faire, un point de contact national ou un groupe de travail pour les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine pourrait

être créé. Les tâches et la taille, l'étendue et la mission de ce point de contact ou groupe de travail dépendent du nombre de CTE actuellement présents dans le territoire revendiqué par les terroristes et du nombre attendu de retours de combattants. Le cas échéant, ce point de contact ou groupe de travail devrait faire partie de l'organisme national de coordination de lutte contre le terrorisme ou de prévention de la radicalisation. Il devrait également coopérer étroitement avec les services de renseignement, la police nationale et les services judiciaires. En apportant une coordination globale des actions, le point de contact ou le groupe de travail pourrait offrir un point de contact unique pour les organismes gouvernementaux (locaux) gérant les CTE de retour, et leur permettre de surveiller les problèmes, les mesures et les résultats.

Il est envisagé que le point de contact national ou le groupe de travail exécute trois tâches de coordination indispensables:

Tâche 1: minimiser les risques pour la société en commençant immédiatement les actions de réinsertion
L'objectif général est de **réduire au minimum les risques à la société posés par les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine**, en coordonnant le début de leur réhabilitation et de leur réintégration (ultérieures) dans la société. Cela nécessite l'organisation de tout traitement médical nécessaire immédiatement et de faire en sorte que les professionnels de la santé mentale procèdent à un examen. Si des enfants sont concernés, le point de contact national peut faire appel aux services de protection de l'enfance ou organiser un placement dans une famille d'accueil, si nécessaire.

L'une des responsabilités du point de contact national ou du groupe de travail serait de contacter **l'équipe locale/régionale de coordination interinstitutionnelle dans la ville natale de la personne qui rentre dans son pays d'origine**, pour assurer un flux d'informations coordonné du niveau local/régional au niveau national, et d'aider au niveau local/régional à préparer le retour du CTE. Le point de contact national ou le groupe de travail pourrait également contribuer à la rédaction de la stratégie nationale en matière de politique et de communication (voir chapitre 8) sur les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et être chargé de dresser un aperçu national des mesures et des résultats en vue d'élaborer une politique.

Tâche 2: point de contact au niveau régional et local

Le point de contact national ou le groupe de travail pourrait également être **le point de contact pour les autorités régionales ou locales**. La tâche principale serait d'aider ces autorités à gérer les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. Il est important que l'information et l'assistance soient rapides.

Tâches secondaires:

- aider à mettre en place un flux d'informations coordonné du niveau local/régional au niveau national et réciproquement, en faisant intervenir les municipalités qui gèrent ou préparent le retour des CTE dans leur collectivité;
- fournir une aide et des informations sur la gestion des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, y compris sur la santé mentale, la protection de l'enfance, l'éducation, l'emploi, le logement, la communication et préciser le contexte du vécu de cette personne;
- mettre les autorités locales en contact avec d'autres organisations nationales, si nécessaire;
- mettre les autorités locales en contact avec d'autres autorités locales concernées par les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine;
- recueillir des informations sur les difficultés et les résultats au niveau local.

Tâche 3: faciliter l'échange au sein de l'UE

Une autre tâche possible pour le point de contact national ou le groupe de travail consiste à **assurer la liaison avec les points de contacts nationaux/groupes de travail dans d'autres États membres de l'UE**, afin d'échanger des informations sur les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et les expériences concernant les poursuites et la resocialisation. Les contacts faciliteraient/encourageraient également un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les responsables politiques nationaux, les coordinateurs locaux et les praticiens de première ligne, au sein de chaque pays.

4.2 Processus interinstitutionnel au niveau local ou régional

Le fonctionnement de base de l'approche interinstitutionnelle locale/régionale, qui concerne les interventions structurées et la coordination entre les différents organismes, ainsi que les principes directeurs pour la gestion efficace des cas, est largement examiné dans un document d'analyse antérieur du CoE du RAN/RSR, *Développer un cadre local de prévention et des principes directeurs* (voir la section «Pour en savoir plus» ci-dessous).

De nombreuses autorités locales à travers l'Europe ne disposent pas actuellement de procédures distinctes pour traiter les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et ont plutôt intégré cette question dans les structures ordinaires interinstitutionnelles. Plusieurs éléments devraient être pris en considération lorsqu'elles font face aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, notamment par une coopération locale interinstitutionnelle.

Inclure des éléments relatifs aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine dans les scénarios existants

Les structures mises en place et la collaboration entre les autorités locales, la police et les autres partenaires officiels (comme les services d'éducation, les services sociaux, les services de protection de l'enfance, les services à la jeunesse et même les services de gestion des délinquants) doivent exister au préalable pour concevoir les procédures et le protocole destinés à traiter les cas spécifiques. Il est important d'établir **des accords clairs sur les rôles et les limites respectifs pour tous les acteurs** concernés. Une coordination efficace exige la répétition des différents scénarios de traitement des cas, y compris ceux qui concernent spécialement les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. Ces scénarios devraient également inclure les différentes difficultés et solutions propres aux différents profils et situations des combattants (hommes, femmes, enfants et familles entières).

Pour en savoir plus

Le document d'analyse [Développer un cadre local de prévention et des principes directeurs du CoE du RAN/RSR](#) traite essentiellement de la manière de développer le cadre nécessaire et ses volets pour les plans d'action locaux de prévention. Quelles sont les principales difficultés que suppose ce travail et quels sont les principes directeurs? Ce document est axé sur une longue expérience pratique et la sagesse collective de plus de 20 villes à travers l'Europe.

La ville de Copenhague (Danemark) a élaboré un [cadre local](#) pour la prévention de la radicalisation. L'action de lutte contre la radicalisation de Copenhague fait partie de l'initiative Ville sûre et est gérée en étroite collaboration avec le travail réalisé en matière de prévention de la criminalité et pour la création d'un sentiment de sécurité dans la ville. La ville travaille étroitement avec le SSP (une coopération locale entre les écoles, les clubs de jeunesse, les services sociaux et la police) et la police de Copenhague afin de prévenir la radicalisation.

Protocole d'échange d'informations

Les **obstacles juridiques à l'échange d'informations sur les individus** représentent un problème majeur pour la coopération interinstitutionnelle. Celle-ci rend essentiel l'engagement dans un protocole d'échange d'informations entre les organismes participant aux structures de coopération interinstitutionnelle. Le protocole clarifie les obstacles juridiques à l'échange d'informations entre les différents organismes et décrit comment les cas seront examinés et traités durant les réunions interinstitutionnelles. Il permet également de clarifier le suivi d'une pièce à conviction dans le processus de flux d'informations (comment les informations sont transmises du service de sécurité à la police, puis aux autres organismes).

Point de contact local

La création d'un point de contact dans les services sociaux locaux et les autres organismes **renforcera la confiance dans les mécanismes d'échange d'informations**. Les services sociaux se plaignent souvent que les informations sur les combattants soient fragmentaires ou même déficientes. Il est important d'obtenir des informations et des renseignements de tous les partenaires sur l'individu, la communauté et la famille avant, pendant et après son voyage. N'oubliez pas d'informer les partenaires sur l'utilisation des informations qu'ils ont partagées.

En pratique

Le Centre danois pour la prévention de l'extrémisme, qui fonctionne à l'échelle nationale et locale, est un centre d'échange d'informations sur les bonnes pratiques. Il assure un soutien opérationnel direct aux municipalités locales qui traitent les cas des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.

Différents modèles de coopération possibles

Il existe différentes façons d'assurer la coopération lorsqu'elle s'impose. Selon la structure organisationnelle et l'ampleur du problème engendré par la personne qui rentre dans son pays d'origine, la coordination interinstitutionnelle au niveau local peut relever d'une structure permanente ou temporaire.

- *Structure interinstitutionnelle au niveau local/régional*: l'utilisation et l'adaptation d'une structure existante pour la coopération interinstitutionnelle sont importantes pour assurer la coopération, l'efficacité et la coordination. Le travail avec les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine est habituellement mené dans le cadre des processus interinstitutionnels existants. Le modèle danois du

SSP implique une coopération étroite entre les écoles, les services sociaux et la police, et a fonctionné pendant plus de quarante ans pour appuyer la prévention du crime. Ce type de structure existe également aux Pays-Bas, dans ses «Maisons de sécurité», qui visent également la prévention du crime.

- *Équipes d'intervention pour aider au niveau local/régional*: certains pays et certaines régions ont adopté des équipes multidisciplinaires spéciales, qui peuvent être appelées pour apporter une assistance au niveau local ou régional à la place des structures interinstitutionnelles. Le modèle finlandais Anchor est un centre d'activité, où les professionnels travaillent dans le domaine de la prévention du crime et des interventions de lutte contre l'extrémisme par des actions coordonnées et ciblées. Le modèle s'étend à la coopération avec une ONG, qui soutient le désengagement de la violence motivée par l'idéologie grâce au parrainage.

Conseils pour la coopération interinstitutionnelle²²:

- **Répéter les procédures** et les protocoles d'échange d'informations en utilisant les différents scénarios de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et des cas réels.
- Dès que des informations sont reçues au sujet d'un départ, les dossiers doivent être ouverts sur l'individu. Cela aidera la poursuite et l'enquête ainsi que la prévention et la resocialisation.
- **Déterminer qui (quel organisme) assume le rôle de responsable** de l'équipe chargée d'un cas.
- Mettre sur pied une équipe spéciale de coopération interinstitutionnelle pour les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, ou organiser des réunions spéciales les concernant avec l'équipe interinstitutionnelle locale/régionale.

En pratique: une unité de police locale a créé un «réseau de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et la radicalisation» regroupant des experts de la police, qui peuvent être consultés par des collègues qui ne sont pas totalement au fait de l'extrémisme et des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. Il est possible de consulter un officier du réseau 24 heures sur 24, 7 heures sur 7. Un manuel interne pour tous les agents contient des instructions à suivre si une personne semble être soumise à une radicalisation et souhaite rejoindre un mouvement terroriste. L'un des chapitres est intitulé «Que faire quand un combattant apparaît dans le radar», et indique qui contacter et quelles informations enregistrer dans les systèmes de police.

En pratique: le modèle d'Aarhus est centré sur la Maison de l'information et les réunions interinstitutionnelles régulières, qui regroupent les services sociaux, les écoles et des représentants de la police. Pour des questions telles que les retours de combattants, Aarhus a mis en place un cas de figure syrien impliquant des groupes de travail pour différentes formes d'intervention, telles que les examens et les évaluations des risques, le parrainage, les réseaux familiaux et les emplois sociaux et professionnels.

- **Établir le contact avec la personne qui rentre dans son pays d'origine et sa famille dès que possible** dans le processus. Construire une relation avec ces personnes et leurs familles est essentiel. La plupart des familles ont besoin de comprendre la situation, comment elles peuvent faire revenir leur enfant et ce qui se passera une fois que l'enfant de retour aura regagné le sol natal. L'engagement devrait être effectué par une police disposant des compétences et de l'expertise adéquates, comme les agents de

²² Cet ensemble de conseils et d'enseignements provient des praticiens du RSR.

contact avec les familles ou un officier de police communautaire de confiance. Bien qu'ils s'identifient en tant que policiers, leur principale tâche est de soutenir la famille dans les questions de police.

- Garantir la **coopération entre les services d'assistance sociale et la police** avant d'approcher une famille qui a vu un proche partir pour une zone de conflit ou revenir.
- Construire une **relation avec la famille**, ou demander à un autre organisme de le faire.
- Porter les actions principalement sur **les frères et sœurs** et les autres membres de la famille susceptibles d'être vulnérables à l'extrémisme violent.
- Les enfants sont considérés comme des victimes avant tout. Cependant, les événements en Syrie et en Irak ont montré que **les enfants âgés d'à peine neuf ans pouvaient également poser un risque**, à court ou à long terme. Si le père ou la mère qui revient est en détention ou en prison, la protection de l'enfance prend la relève. L'enfant doit être évalué à partir de plusieurs points de vue, et il peut se passer des mois voire des années avant que le comportement à risque ne se présente.
- Garantir un accès rapide et spécialisé aux **spécialistes en santé mentale**. L'Institut danois pour la dignité, qui travaille sur la réinsertion des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, insiste sur la prise en charge précoce: 90 % des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine au Danemark viennent de familles dans lesquelles au moins l'un des parents a subi un traumatisme.
- Dans la plupart des pays, les modifications législatives signifient que voyager en Syrie et en Irak relève des **lois sur le terrorisme**. Les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine dans ces pays pourraient donc être détenues et certaines recevront une peine d'emprisonnement. Cela offre la possibilité d'approcher ces individus.
- L'évaluation au niveau local ne devrait pas porter exclusivement sur les risques. Elle est conçue pour soutenir l'évaluation des risques, mais devrait contribuer à créer des plans sur mesure pour les individus. Par conséquent, certaines parties de l'évaluation peuvent être plus orientées vers **les soins et la resocialisation**.
- L'équipe interinstitutionnelle peut devoir établir/gérer des relations avec des **ONG** dans le domaine. Dans la plupart des pays, les programmes d'interventions de sortie sont organisés par une ONG. Une ONG est mieux placée pour instaurer la confiance et renforcer la crédibilité avec la personne qui rentre dans son pays d'origine. Étant donné que la collaboration avec la police pourrait violer cette confiance, il doit y avoir des accords et des processus clairs concernant l'échange d'informations. La transparence entre les organismes impliqués et envers la personne qui rentre dans son pays d'origine est essentielle. La coordination du programme de resocialisation relève de la responsabilité de la municipalité ou de l'organisme chargé des interventions de sorties. La police peut jouer un rôle en cas d'inquiétudes concernant la sécurité, soit de leur côté, soit d'un autre organisme concerné.
- Établir **des plans d'action orientés sur le processus et individualisés** pour assurer la coordination, la continuité et le suivi de chaque cas. Ces plans d'action sont conçus sur mesure et proposent des options pour le parrainage, l'assistance psychologique et les traumatismes, les réseaux de parents et les conseils, et éventuellement les programmes d'interventions de sortie. Ils engagent non seulement la personne qui rentre dans son pays d'origine, mais aussi le soutien social le plus proche (c'est-à-dire la famille).

5 Itinéraire des poursuites

Ce chapitre traite de la stratégie d'intervention une fois que la personne qui rentre dans son pays d'origine est poursuivie et fait partie d'une procédure pénitentiaire et/ou de probation.

5.1 Présentation générale et problématiques

Dans les États membres de l'UE, une enquête sera menée, en règle générale, pour toutes les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine soupçonnées de vivre avec des groupes terroristes ou d'avoir des activités à l'étranger, afin de voir si elles doivent être poursuivies en fonction de leurs activités criminelles. Lorsque l'on sait qu'une personne est rentrée, ou lorsqu'elle contacte volontairement les autorités, des arrestations et des interrogatoires se produisent habituellement. Selon les éléments de preuve disponibles, d'autres mesures seront prises dans le cadre de la justice pénale.

Différences entre les personnes délinquantes qui rentrent dans leur pays d'origine et d'autres délinquants terroristes/extrémistes violents

Dans le système de justice pénale, il existe de nombreux types de délinquants extrémistes violents/terroristes. Ces différences sont fondées sur la personnalité, l'expérience, la motivation, la capacité, l'intention, la désillusion ou la croyance dans la cause de Daech, les signes, les traumatismes ou la résilience, la durée du séjour à l'étranger et la preuve d'activités criminelles. Il en va de même pour les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.

Les conditions dans lesquelles ces personnes ont vécu à l'étranger ont tendance à être plus difficiles à établir que celles des personnes vivant dans un environnement national et extrémiste. Bien que ces derniers puissent avoir un impact psychologique, les personnes vivant dans une zone de guerre (en particulier compte tenu des atrocités commises par les mouvements djihadistes) sont plus susceptibles de souffrir d'ESPT.

Dans un groupe de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, il existe des différences en fonction du **type de crime commis**: planifier/exécuter une attaque terroriste, se rendre dans une zone terroriste, aider une organisation terroriste à disposer de ressources, recruter, diffuser de la propagande, etc. Toutes les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine ne sont plus forcément des extrémistes violents et elles peuvent être poursuivies pour d'autres crimes qui ne sont pas liés à des activités terroristes. Certaines n'ont jamais été extrémistes et sont allées dans une zone de guerre pour d'autres raisons. D'autres ont perdu leur foi dans l'idéologie suite à leur expérience.

Certains praticiens affirment qu'il était plus facile de faire face à la première génération de personnes rentrées dans leur pays d'origine (dans les premiers jours de Daech) qu'à d'autres personnes radicalisées, du fait que beaucoup d'entre elles sont revenues désillusionnées par l'idéologie, l'organisation terroriste ou les conditions dans lesquelles elles devaient vivre. Les personnes qui reviennent aujourd'hui semblent être plus durs dans leurs croyances, ont été formées et ont répété comment agir et répondre aux questions (formelles et informelles).

Le fait que ces personnes qui rentrent dans leur pays d'origine aient un **«statut» spécial en prison** varie également. Pour certains autres prisonniers, être un combattant donne un certain statut de «héros»; pour d'autres, il a l'effet inverse: elles peuvent être jugées comme des traîtres pour avoir abandonné Daech. Elles peuvent également être la cible d'autres délinquants pour leurs croyances, par exemple, par des extrémistes de droite.

5.1.1 Difficultés spécifiques concernant les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine

La croissance prévue du nombre de retours de **personnes qui rentrent dans leur pays d'origine** entraînera un certain nombre de difficultés pour le système de justice pénale. Bien que le présent chapitre porte l'accent sur la perspective de la prison et de la probation, il souligne également les difficultés pour le secteur judiciaire.

- Absence d'un profil clair de CTE de retour dans le contexte carcéral et de la probation: il existe actuellement une zone floue concernant ceux qui ont l'intention de voyager en tant que CTE et qui ont été arrêtés avant ou pendant leur voyage, et ceux qui se sont rendus dans une zone de conflit terroriste. Dans de nombreux pays européens, ils sont soumis à la même démarche judiciaire (lois qui interdisent la préparation, tentatives de voyager ou de s'impliquer dans des groupes (extrémistes) comme Daech ou de faire partie d'un de ces groupes). Il convient de prendre en compte ceux qui sont arrêtés comme groupe distinct, car l'échec à atteindre la destination prévue peut augmenter le sentiment d'être traité injustement en Occident, alors que l'image attrayante de vivre avec Daech n'est pas remise en cause par l'horreur et la réalité de la guerre et des effusions de sang.
- Difficultés à recueillir des éléments de preuve: l'une des difficultés spécifique pour ceux qui font face aux CTE et aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, en comparaison avec des extrémistes de droite locaux, par exemple, est l'accès aux informations et aux preuves qui étaieraient une poursuite pénale. Les CTE de retour ont probablement participé à des activités terroristes à l'extérieur de l'UE, dans des zones ayant des lois différentes et habituellement dans des zones ayant un accès limité à des informations (fiables) sur le terrain.
- Des condamnations plus courtes et une libération anticipée: un manque d'éléments de preuve peut entraîner des condamnations plus courtes, ce qui signifie que les combattants retourneront dans la société beaucoup plus tôt. En raison de la différence de type de charges et de durée de peine, il peut y avoir un grand nombre de délinquants libérés dans un court laps de temps. Cela laisserait moins de temps pour la réhabilitation et à la déradicalisation en prison. La préparation de leur libération nécessite donc une planification minutieuse et une approche interinstitutionnelle pour s'assurer que les combattants libérés ne retombent pas dans leurs anciens modèles et réseaux, ce qui pourrait entraîner une récidive.

Étude de cas – Personne qui rentre dans son pays d'origine en libération anticipée

Combattant masculin, retourné à la ville A en 2015. Il a été emprisonné pendant une courte période et une libération anticipée lui a été accordée. Il a obtenu un diplôme, son casier judiciaire est vierge et sa réintégration s'est bien passée. Un groupe de personnes rentrées dans leur pays d'origine (contre qui il a témoigné) sera également admissible à une libération anticipée prochainement. Celle-ci cause beaucoup de stress et d'anxiété pour le combattant, car les chances qu'il les rencontre par hasard sont assez élevées. De plus, sa belle-sœur (mariée à son frère, décédé en bataille) a tenté de le contacter car

elle veut revenir. Bien qu'il soit très coopératif avec les autorités et qu'il ait partagé cette information, il craint toujours d'être de nouveau lié à la Syrie.

Enseignements tirés:

- Dans une ville relativement petite, respecter les conditions de libération telles qu'éviter le contact avec certaines personnes de l'ancien réseau ou participer à un programme de déradicalisation est très difficile, car les réseaux sont concentrés et les ressources sont limitées. Un déménagement peut être étudié afin que l'individu puisse respecter les conditions de libération. Cela devrait être mis en balance avec les effets négatifs possibles de ce déménagement.
- Les cas sont parfois liés, ce qui peut permettre d'avoir accès à plus d'informations et à une vue d'ensemble plus complète.
- Des procédures claires d'échange d'informations sont nécessaires car les cas liés peuvent également signifier un danger pour les professionnels qui travaillent sur eux, ainsi que pour les personnes proches des combattants, si des informations spécifiques tombaient entre de mauvaises mains.

- Législation et condamnation: avec l'adoption de la directive européenne sur la lutte contre le terrorisme, les États membres de l'UE ont l'obligation d'étendre la criminalisation aux actes préparatoires de terrorisme. Cette obligation pourrait entraîner un nombre accru de personnes poursuivies pour un éventail de crimes terroristes (liés) plus large. Le groupe de terroristes condamnés deviendra donc plus diversifié, ce qui doit être pris en compte lors de la détermination des peines (durée et conditions des peines) et de l'emprisonnement (niveau de sécurité).
- Opinion publique sur les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine: l'image des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine dans la société et les pressions politiques rendent difficile, pour le personnel et l'administration, les choix qui impliquent la sécurité et l'équité (quel est le niveau de sévérité avec lequel l'on doit être comparé aux autres prisonniers) et la manière dont cela est perçu par les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine (sommes-nous mieux suivis que d'autres).
- Femmes et mineurs qui rentrent dans leur pays d'origine: très peu de juridictions jusqu'à présent sont dotés d'expérience avec les femmes qui reviennent de la zone de conflit et font partie du système criminel. La condamnation de femmes est plus difficile, car il n'y a souvent pas suffisamment de preuves pour savoir si elles ont participé aux combats ou si elles ont véritablement aidé à organiser des attaques. Les rares cas à ce jour suggèrent que de nouvelles difficultés apparaîtront dans ce domaine, par exemple, sur la façon de traiter les prisonnières dans les unités terroristes. Les enfants et les mineurs posent également des difficultés distinctes, qui seront abordées plus en détail au chapitre 5 abordant la thématique des enfants de retour dans leur pays d'origine.

5.2 Principes directeurs du point de vue carcéral

Les principes directeurs sur le traitement des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine en milieu carcéral sont semblables à ceux qui visent à travailler avec des délinquants extrémistes violents ou terroristes en général. Le groupe de travail du RAN/RSR sur la prison et la probation (RAN/RSR P&P) a bien rendu compte de cela dans son document de travail. Les principales conclusions concernant le traitement de toutes sortes de délinquants extrémistes violents sont les suivantes:

- la sécurité de la société est mieux assurée par la promotion du bien-être et de la réhabilitation des délinquants;
- les crimes terroristes recouvrent des activités diverses, les individus condamnés pour des actes terroristes ne représentent pas tous le même risque pour la société;
- les délinquants sont capables de changements positifs et ils ont besoin de soutien pour se désengager de l'extrémisme violent;
- les droits humains universels doivent être maintenus en tout temps et en toutes circonstances;
- la promotion des relations positives entre le personnel et les prisonniers et les climats carcéraux sains est une condition préalable à la réduction des risques liés à la radicalisation, à la réhabilitation et à la réintégration;
- la coopération interinstitutionnelle est déterminante pour prévenir la radicalisation et soutenir les processus de renonciation.

Pour en savoir plus

Le [document de travail de 2016 du RAN/RSR P&P](#) donne une présentation générale de toutes les questions auxquelles sont confrontés les agents pénitentiaires et de probation, en ce qui concerne les délinquants extrémistes violents et les interventions élaborées au sein de l'UE en réponse. Les principes directeurs sont expliqués dans cet article, qui fournit des conseils supplémentaires sur les tendances, les difficultés, les méthodes et les interventions concernant les contextes carcéraux et de probation.

Le [site Internet](#) du Conseil de l'Europe sur les prisons et les sanctions et mesures communautaires donne un aperçu des normes contenues dans les différentes conventions, recommandations, et les différents protocoles et documents d'orientation concernant les prisons et les sanctions communautaires.

5.3 Méthodes et modèles d'intervention concrets en milieu carcéral

Une fois qu'un combattant a été condamné à la prison, il existe deux domaines principaux dans lesquels les prisons peuvent utiliser des méthodes et des interventions concrètes:

- la sécurité et la sûreté (pour assurer la sécurité et le bien-être du prisonnier, de la population carcérale, des membres du personnel et de la société en général), ce qui peut être considéré comme une sécurité à court terme pendant l'emprisonnement);
- la réhabilitation et la réinsertion (pour aider le prisonnier à abandonner la voie violente extrémiste et à le préparer à mener une vie sans crime dans la société; cela devrait également assurer une sécurité à long terme, après l'emprisonnement).

Le processus, le calendrier et la prise de décision concernant ces méthodes et interventions seront différents dans chaque juridiction en fonction du cadre juridique et des décisions spécifiques des tribunaux, de l'évaluation des risques posée par le combattant, de la disponibilité des professionnels pour assurer les interventions, de la disponibilité des ailes spéciales (places) et des règles et règlements spécifiques en vigueur dans la prison.

D'une manière générale, le combattant entrera en prison une fois qu'il aura été arrêté et les préparatifs nécessaires au procès commenceront. Selon le cas, celui-ci ne doit pas rester en prison pendant la phase

préalable au procès, mais peut rester chez lui (peut-être avec une surveillance électronique). L'évaluation des risques débutera au cours de cette phase, effectuée par le personnel de probation, les psychologues ou les travailleurs sociaux (selon l'infrastructure en place) et les résultats seront dans la plupart des cas présentés au tribunal. Il est peu probable que d'autres interventions soient lancées durant cette phase, car les combattants ne veulent pas s'incriminer: indiquer qu'ils ont, par exemple, été radicalisés peut avoir une influence négative sur le procès (ils peuvent également être conseillés par leurs avocats de ne pas y participer).

Une fois le procès terminé et que la peine (prison ou communauté) a été décidée, le combattant sera placé en conséquence. Les différentes juridictions ont des règles diverses sur la façon dont **le placement dans une aile de la prison ou une prison particulière** se passe et qui prend ces décisions (par exemple, le juge, le ministère de la Justice, le directeur de la prison).

L'évaluation initiale du risque qui a été effectuée avant le procès servira de base pour que la prison travaille avec le délinquant. **Les évaluations des risques devraient toujours être répétées dans le temps** pour évaluer si le profil de risque du délinquant change. Cette évaluation guidera également les interventions (à la fois pour la sécurité et la sûreté et pour la réhabilitation) qui seront mises en place. Des décisions sur ces interventions seront souvent faites dans des équipes impliquant différents professionnels, comme le personnel pénitentiaire, le directeur de la prison, les psychologues, le personnel pénitentiaire des programmes de réhabilitation, la police, etc., selon les infrastructures nationales et locales spécifiques.

5.3.1 Méthodes et interventions de sûreté et de sécurité

Les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine peuvent poser des difficultés spécifiques si elles sont restées dans une zone de guerre pendant un certain temps et qu'elles démontrent certaines aptitudes au conflit (comme la manipulation, les aptitudes combat, la façon d'utiliser les objets du quotidien comme des armes) qui pourraient mettre en danger autrui. Si elles sont gravement traumatisées ou qu'elles souffrent d'autres symptômes et maladies mentales, elles peuvent également être un danger pour elles-mêmes et pour les personnes qui les entourent.

Comme la population de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine dans les systèmes de justice pénale européens est encore peu nombreuse, **aucune mesure de sécurité et de sûreté spécifique n'a été élaborée pour ce groupe cible**. Cependant, ces dernières années, beaucoup d'efforts ont été déployés pour l'élaboration de mesures spécifiques en matière de sécurité et de sûreté pour les extrémistes violents et les terroristes en général. Ces mesures représenteront une valeur ajoutée pour le travail avec les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine:

- Surveillance spécialisée et collecte d'informations: des outils spécifiques de surveillance et d'échange d'informations ont été conçus dans le système pénitentiaire ou en coopération avec les services de police, de probation et de renseignement, afin de suivre les processus de radicalisation potentiels en prison. Tous ceux qui sont soupçonnés d'être radicalisés n'ont pas été condamnés pour des activités terroristes (liées). Dans certains cas de combattants, il pourrait être difficile de prouver les activités terroristes, mais possible de les poursuivre en justice pour d'autres comportements criminels. Il est important de surveiller au sein de la population carcérale plus large si la radicalisation se produit ou si les

recruteurs sont actifs. Le service pénitentiaire italien et le ministère de la Justice ont mis au point un système de surveillance spécialisé appelé Salle de situation, décrit dans le document ci-dessous.

Pour en savoir plus

[Le document d'analyse du RAN/RSR P&P sur la visite d'étude du système pénitentiaire italien](#), donne un aperçu de l'approche italienne pour traiter la radicalisation en prison et les délinquants terroristes. Il explique à la fois les méthodes de sécurité et de collecte d'informations, ainsi que leur approche de la réhabilitation.

- Évaluation des risques spécialisée: dans de nombreux systèmes de justice pénale en Europe, les évaluations des risques sont utilisées pour comprendre le risque que pose un délinquant, par exemple, la récidive ou un comportement violent. Récemment, de nouvelles évaluations des risques ont été élaborées, visant spécifiquement à déterminer le risque d'extrémisme. Ces évaluations spécialisées sont généralement utilisées en plus des évaluations de risques «ordinaires», qui ne se concentrent pas sur l'aspect idéologique. Elles peuvent informer sur le niveau des mesures de sûreté et de sécurité à prendre, mais aussi sur le plan de réhabilitation adapté pour un délinquant. Les outils ERG et VERA-2 (voir annexe 1) offrent tous deux une évaluation des risques spécifique. Selon les praticiens de la prison, ces évaluations des risques ont également été utilisées dans les cas de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine pour lesquels elles se sont révélées utiles.
- Régimes spécialisés: le terme de «régime» désigne à la fois l'ensemble spécifique de mesures de sécurité et de sûreté suivies pour les délinquants extrémistes ou les terroristes violents, ainsi que le choix du régime: la dispersion de ces délinquants dans la population carcérale générale ou leur regroupement dans les ailes séparées. **Dans la plupart des États membres de l'UE, il existe déjà un protocole indiquant le régime de sécurité dans lequel les délinquants reconnus coupables de crimes terroristes (liés) devraient être placés.** Par exemple, ils peuvent toujours être placés dans une installation de sécurité moyenne à haute. Parfois, leur placement est déterminé par la géographie, en donnant la priorité à la proximité des tribunaux qui traitent ces cas. Depuis dix ans, certains pays ont également mis en place des ailes spéciales dans lesquelles les délinquants terroristes sont placés ensemble. On les retrouve aujourd'hui en Belgique, en France et aux Pays-Bas, et d'autres sont en cours d'élaboration au Royaume-Uni. Le groupe de travail P&P du RAN/RSR a créé une présentation générale de ces choix de régime et de leurs avantages et inconvénients. Les délinquants extrémistes violents sont appelés DEV:

Choix de régime	Avantages potentiels	Inconvénients potentiels
Confinement	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance étroite - Effet limité sur la population traditionnelle - Interventions ciblées - Personnel spécialisé - Rassurant pour la sécurité publique 	<ul style="list-style-type: none"> - Liens nouveaux et plus forts entre les prisonniers - Confiance érodée entre le personnel et les prisonniers - Mentalité d'opposition rigide - Perceptions d'injustice renforcées - Effets de désignation, stigmatisation - Statut associé à un placement dans une unité spéciale - Tous les DEV sont supposés présenter le même risque - Difficultés à trouver du personnel - Coût financier élevé
Dispersion	<ul style="list-style-type: none"> - Moins de stigmatisation et de marginalisation - Aucun statut découlant du placement dans l'unité spéciale - Possibilités d'influence positive des autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel généraliste, coûts de formation - Difficulté à assurer la qualité du renseignement - Difficulté pour connaître les prisonniers et la sécurité dynamique - Les DEV peuvent exercer une influence sur les autres - Les DEV peuvent être influencés par les groupes criminels
Combinaison	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention adaptée aux besoins/risques de l'individu 	<ul style="list-style-type: none"> - Critères de sélection/évaluation des risques imprécis(e)²³

²³ Ce tableau est un résumé. Les différents éléments sont expliqués plus en détail dans le [document de travail 2016 du RSR P&P](#).

Expérience des praticiens: les combattants dans les ailes spéciales

Les ailes spéciales ont une certaine expérience avec les combattants. À ce jour, cette expérience permet de penser qu'ils ne sont pas différents des autres types de terroristes placés dans ces ailes. Une psychologue travaillant dans une aile spéciale pour terroristes a noté qu'elle avait du mal à établir un réel contact avec la plupart des combattants. Ils semblent être formés au «comportement modèle» envers les autorités et ne révèlent pas leurs véritables pensées et émotions. Bien que le comportement modèle et poli soit apprécié par les membres du personnel, ils doivent être conscients des arrière-pensées et ne pas laisser tomber leur garde.

Pour en savoir plus

Ce [document d'analyse du RAN/RSR P&P sur l'aile terroriste néerlandaise à Vught](#) donne un aperçu de l'approche néerlandaise face aux délinquants terroristes en général, ainsi qu'un compte rendu plus détaillé du régime spécial dans la prison de Vught. Il expose l'évaluation des risques, les avantages et les inconvénients d'avoir une aile spéciale, la façon dont le régime fonctionne et s'est développé avec le temps et les problèmes du personnel.

- **Personnel spécialisé:** Si les délinquants extrémistes violents ou terroristes sont placés dans des ailes spéciales, de nombreux pays de l'UE investissent dans la formation de personnels spécialisés pour travailler avec ces types de délinquants. Bien qu'ils ne soient pas limités aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, il existe certains aspects des délinquants extrémistes qui peuvent créer des situations difficiles pour le personnel. Ils peuvent essayer de manipuler ou de recruter du personnel et les attirer dans leur mentalité extrémiste. D'autre part, ils peuvent être très dédaigneux du personnel selon leur croyance idéologique en faveur de laquelle ils ne sont pas «humains» (les appeler des chiens, par exemple). Les récents incidents au cours desquels les délinquants terroristes ont attaqué le personnel pénitentiaire ont également augmenté les niveaux de stress pour ceux qui travaillent avec ces délinquants. Comme le montrent les recherches dynamiques sur la sécurité, les relations quotidiennes entre le personnel et les délinquants sont essentielles pour le maintien d'un environnement pénitentiaire sûr et sécurisé. Avec le nombre de combattants dans les prisons qui devrait augmenter, l'investissement dans la formation du personnel spécialisé est impératif.

5.3.2 Réhabilitation et intégration: méthodes et interventions

La durée d'incarcération d'une personne qui rentre dans son pays d'origine déterminera le temps que l'on pourra investir dans les mesures de réhabilitation et d'intégration menées en milieu carcéral. Le grand public ayant tendance à considérer ces personnes comme des individus qui ne méritent pas d'être «aidés», il peut s'avérer **difficile de mettre en œuvre les ressources suffisantes** et des programmes adéquats, malgré les risques que pose l'absence de tels services. Les interventions de réhabilitation peuvent prendre des formes très variées, comme on le verra en détail ci-dessous. À ce jour, il n'existe aucun programme spécifique d'intégration ou de réhabilitation pour les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.

Dans ses principes directeurs, le groupe de travail P&P du RAN/RSR plaide en faveur d'une **personnalisation des mesures de réhabilitation au cas par cas**. La plupart des programmes de réhabilitation combinent plusieurs interventions en fonction du risque que présente le délinquant, mais aussi de l'évaluation de ses besoins. Ils sont élaborés par une équipe regroupant différents professionnels (gardiens et directeurs/-trices

de prison, psychologues, personnel chargé des interventions de réhabilitation) et sont discutés avec le délinquant. L'obligation ou non de participer aux interventions dépend des conditions liées à la peine, ainsi qu'à la politique de l'établissement pénitentiaire. Les professionnels estiment généralement qu'une participation volontaire donnera de meilleurs résultats, puisque la personne concernée est elle-même motivée à s'impliquer dans le programme.

Il est par ailleurs essentiel de tenir compte des **besoins et souhaits exprimés par le délinquant** pour donner au programme un maximum de chances de réussir. Si un participant désire, par exemple, apprendre une langue étrangère ou un métier spécifique, il vaut la peine de voir s'il est possible d'intégrer ces desiderata dans le programme de réhabilitation afin d'améliorer la collaboration avec lui et lui permettre d'envisager l'avenir.

Etude de cas — Réhabilitation en milieu carcéral d'une personne rentrée dans son pays d'origine

Le détenu est un homme âgé entre 25 et 28 ans qui s'est rendu en Syrie après la proclamation du «califat». Originaire d'une famille de la classe moyenne, il avait un emploi bien rémunéré et un bon niveau d'éducation. Il est resté en Syrie pendant trois mois, mais sa participation aux combats n'est pas clairement avérée. Il a pu rentrer dans son pays en prétendant partir chercher sa femme à la frontière turque. Il a toutefois été arrêté quelques mois après son retour, ce qui a fait les gros titres dans les médias. Il est toujours incarcéré à l'heure actuelle (printemps 2017) et est en contact avec une ONG qui le soutient. Sa détention et le fait qu'il soit isolé pendant des heures d'affilée le rendent instable. Il refuse parfois tout contact. Il affiche une forte méfiance vis-à-vis du système et rechigne dès lors à accepter les conseils des gens qui tentent de l'aider. L'influence du monde politique et des médias ne fait qu'augmenter cette défiance et rend toute relation de confiance compliquée.

Enseignements tirés :

- Le personnel d'une ONG doit envisager de se présenter sous sa véritable identité et avec sa véritable histoire afin de démontrer son authenticité. Dans le cas présent, cela a contribué à convaincre davantage le participant de la sincérité de l'ONG.
- La persévérance porte souvent ses fruits. Ici, l'ONG a gardé le contact alors même que le détenu refusait de rencontrer ses membres. Elle a procédé de la sorte afin de s'assurer que le détenu se sente valorisé.
- Il peut être utile d'éviter de poser des questions directes au sujet du séjour du détenu en Syrie tout en manifestant de l'intérêt lorsqu'il aborde le sujet. En l'occurrence, cette ONG n'a jamais insisté pour entamer ce type de discussion.
- On peut éviter les écueils des préjugés et de la partialité en ne lisant pas tous les dossiers et les articles de journaux avant de rencontrer la personne.
- Cela permet d'entretenir de bons contacts avec l'administration et d'autres autorités pénitentiaires.

Programmes d'interventions de sortie (EXIT)

Cet intitulé collectif se rapporte aux programmes et interventions destinés à désengager et/ou déradicaliser les extrémistes violents/les personnes coupables d'actes terroristes. Voici ce qu'en dit le groupe de travail EXIT du RAN/RSR dans son document ex-post «Minimum methodological requirements for exit interventions» (*Exigences méthodologiques minimales concernant les interventions de sortie*):

«La déradicalisation est fréquemment abordée dans le débat public mais ne fait pas l'unanimité chez la plupart des personnes qui travaillent dans ce domaine. Ce terme ne

reflète pas tout ce qu'il se passe chez les gens qui quittent un environnement extrémiste et/ou changent de mode de pensée. S'il s'agit évidemment de changer d'état d'esprit et d'idées, ce processus passe aussi toujours par des changements d'ordre comportemental (abandonner toute violence par exemple) et pratique (au niveau du travail, du logement, de l'école). La notion de désengagement englobe tous ces changements. Le programme d'interventions de sortie (EXIT) combine déradicalisation et désengagement. D'autres termes, comme "réhabilitation" ou "resocialisation" font plutôt référence à l'objectif du processus.»

En pratique, **les programmes et les plans de réhabilitation personnalisés pour les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine comprennent des éléments de déradicalisation et de désengagement.** Le profil du plan de réhabilitation dépend fortement de l'évaluation des risques et des besoins réalisée par des professionnels travaillant dans le système carcéral, de la disponibilité des interventions et de la volonté ou de l'obligation du détenu à y participer.

- Proposer des interventions régulières: chaque système carcéral met en place des interventions standard visant à favoriser le processus de réhabilitation des détenus, qui se traduisent par des possibilités de travailler, d'accéder à des loisirs ou de se former. Ce type d'activités aide les détenus à se préparer à leur libération et à leur réintégration dans la société. Dans la mesure où la plupart des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine retourneront plus que probablement dans la société (dans un délai de quelques mois ou années, parfois), il est important qu'elles puissent disposer de ces activités. Celles-ci peuvent aussi constituer un retour à la normale après avoir vécu dans une zone de conflit. Elles peuvent donc en elles-mêmes produire des effets de désengagement et de déradicalisation.
- Travailler sur la dimension idéologique: le fait qu'un ancien combattant détenu conserve ou non une idéologie et un état d'esprit extrémiste dépend de ses motivations et de ses raisons initiales d'être devenu un combattant à l'étranger, mais aussi de ses expériences et de son exposition à cette dimension lors de son séjour auprès d'un groupe terroriste. Une évaluation initiale doit être menée pour voir si l'intervention de réhabilitation doit servir à influencer le mode de pensée du participant ou si d'autres mesures seront plus adaptées aux risques qu'il représente ou à ses besoins. Si cette évaluation révèle qu'il faut agir au niveau idéologique, différentes formes d'interventions peuvent être privilégiées:
 - *Des consultations individuelles:* lors de telles séances, un professionnel expert en idéologie, en théologie, en extrémisme ou dans un domaine lié discute avec la personne rentrée dans son pays d'origine. Il s'agit d'«ouvrir» sa vision du monde à d'autres perspectives et interprétations par le biais d'entretiens. Certains pays ont désigné des «experts en déradicalisation» pour mener ce type d'entretien. Ces séances, qui doivent idéalement être proposées sur une base volontaire, constituent un espace de liberté où le détenu pourra exprimer ses pensées et ses émotions.
 - *Des discussions collectives:* des discussions de groupe peuvent constituer un moyen efficace de susciter chez les participants des émotions et des réflexions sur leur vision du monde, dans la mesure où elles reflètent des situations de la vie réelle (où les gens vivent généralement ensemble) et permettent d'exploiter des différences de vues et d'opinions. Idéalement, on combinera des approches collectives et individuelles. Il faudra veiller tout particulièrement à certains points, tels que:

- la constitution du groupe (dont les membres doivent être sélectionnés avec prudence en évitant de rassembler des délinquants qui sont déjà proches en prison et en combinant différents profils);
- la participation volontaire ou obligatoire (idéalement volontaire);
- qui dirigera le groupe (quelqu'un d'expérimenté dans ces sujets et disposant d'expérience en matière de dynamique de groupe);
- assurer une dynamique de groupe et créer un espace où les participants se sentent en sécurité (notamment en veillant à éviter toute attitude d'intimidation ou de harcèlement qui perturberait le processus d'apprentissage).

En pratique: séances de discussions collectives

L'organisation allemande Violence Prevention Network a mis en place un programme de formation collective intitulé «Taking Responsibility – Breaking away from Hate and Violence – Education of Responsibility». Elle travaille spécifiquement avec de jeunes délinquants extrémistes. Vous trouverez [plus d'informations et les coordonnées de l'association dans la RAN/RSR Collection](#).

- *Sous la forme d'une éducation et d'une réflexion:* un(e) combattant(e) peut réfléchir lui/elle-même à ses croyances et sa vision du monde de différentes manières. Lui proposer des livres, des magazines et des documentaires présentant toute une série de perspectives, au sujet, par exemple, de la politique étrangère, ou de politiques de «deux poids-deux mesures» et de la discrimination peut inciter les détenu(e)s à se former de manière autonome et à réfléchir, notamment pendant les heures qu'ils/elles passent en cellule.
- Proposer une assistance religieuse et spirituelle: de par leur nature, les prisons sont un lieu où beaucoup de délinquants ressentent à un certain moment un besoin d'assistance religieuse ou spirituelle. Ce besoin peut découler de divers stimuli: le désir de poursuivre une pratique religieuse, de donner un sens et une orientation à sa vie, de trouver une certaine sérénité, de regagner de l'estime de soi, de trouver un soutien au moment de changer de comportement, d'obtenir une protection vis-à-vis de certains groupes, d'avoir la possibilité de rencontrer des personnes du sexe opposé, d'avoir accès à des ressources particulières, etc. Il est important de comprendre ces diverses motivations car elles doivent apparaître normales et non systématiquement préoccupantes en termes d'idéologie religieuse extrémiste.

On constate dans les faits que de nombreuses personnes qui rentrent dans leur pays d'origine pratiquent leur religion et s'y intéressent. Le fait de leur offrir un **encadrement religieux adéquat** via l'action des aumôniers (qui sont, dans le cas présent, souvent des imams, mais aussi des membres d'autres religions) permettra d'exploiter les effets positifs d'un mode de vie religieux, tout en éloignant les détenus d'idéologies religieuses extrémistes, en discutant avec eux des différentes interprétations et perspectives sur le plan religieux.

Dans ce contexte, il est important que les aumôniers aient été correctement habilités et formés au travail en milieu carcéral. Il en va de même pour les sources et les supports religieux disponibles en prison. Il faut souligner que **les aumôniers doivent pouvoir travailler en toute confidentialité** (pour conserver leur légitimité vis-à-vis des détenus) et **ne soient pas systématiquement chargés de poursuivre des objectifs de déradicalisation** (car ils devraient alors être spécifiquement formés à cet effet).

Pour en savoir plus

L'organisation européenne de la prison et des services correctionnels (EuroPris) dispose d'un groupe d'experts en radicalisation en milieu carcéral qui a rédigé un [rapport sur l'aumônerie en prison et la déradicalisation](#).

- **Reconnecter le détenu avec sa famille et son milieu social:** les groupes extrémistes et terroristes ont en commun le but d'isoler des individus vulnérables de leur environnement social normal, afin d'être en mesure de les influencer et de les recruter. Dans bien des cas, le fait de rétablir des relations positives avec la famille et le réseau social du détenu constitue une étape importante dans sa réhabilitation. Cela lui assure aussi un filet de sécurité au moment de sa libération. Il arrive toutefois que la famille ou le réseau social n'aient pas un impact positif sur l'individu, voire conspirent avec lui lorsqu'il est incarcéré. On veillera donc à soigneusement évaluer la situation avant d'impliquer la famille et le réseau social d'un détenu dans des interventions de réhabilitation.

Dans certains cas, la famille éprouve un sentiment de honte et de stigmatisation à voir l'un de ses proches affilié à un groupe terroriste et refuse tout contact avec lui/elle. Dans ce cas, il faudra du temps pour reconstruire la relation et rétablir la confiance. Le processus de reconnexion avec la famille peut être plus difficile dans le cas de convertis devenus combattants terroristes étrangers et rentrés ensuite au pays. Ici, la famille et l'entourage social ne comprennent généralement pas les raisons de la conversion de leur proche et ne savent pas comment gérer la situation. A mesure que la date de la libération du détenu approche, il est important de veiller à ce que celui-ci dispose d'un filet de sécurité qui l'empêchera de retomber dans d'anciennes habitudes ou d'être recruté à nouveau à sa sortie de prison.

En pratique: la conférence autrichienne pour le réseau social

La conférence autrichienne pour le réseau social constitue une expérience intéressante et un bon exemple de l'implication de la famille et du réseau social dans la préparation de la libération d'un délinquant terroriste. Pour de plus amples informations, veuillez contacter [Neustart](#), le service de probation autrichien.

Etude de cas — Implication de la famille d'une personne rentrée dans son pays d'origine dans sa réhabilitation

Un jeune homme s'est rendu en Syrie pour la première fois en 2012. Au bout d'un séjour de six semaines sur place, il est rentré dans son pays d'origine, avant de repartir à deux reprises en Syrie en 2013, pour six semaines à chaque fois. Il est suspecté d'y avoir combattu pour le groupe Jabhat al-Nusra, lié à Al Qaeda. Malgré des suspicions d'actes criminels, il n'a pas été possible de réunir des preuves pour l'inculper. L'équipe de partenaires interinstitutionnels tentait depuis 2010 d'établir un contact avec lui, mais ces contacts avaient été irréguliers en fonction de sa situation à cette période.

En 2015, cette personne rentrée dans son pays d'origine s'est mariée et a eu un enfant. Elle a été arrêtée en mars 2016 et incarcérée pour un délit impliquant le vol d'un grand nombre de passeports. L'équipe de partenaires interinstitutionnels a tiré profit de cette opportunité pour se mettre en relation avec sa famille au sens large et, plus particulièrement, créer un rapport plus étroit avec sa femme et son jeune fils en leur proposant de l'aide des autorités. Elle a été libérée en décembre 2016 et a pris contact spontanément avec les autorités en leur demandant de l'aide pour remettre sa vie sur les rails. En février, cette personne s'inscrivait à un programme d'intervention de déradicalisation (EXIT). Les autorités sont restées très proches de sa femme et de son fils et un parrain a été attribué à l'ancien combattant étranger afin de l'aider à structurer sa vie et développer ses compétences.

Enseignements tirés:

- Il est important d'établir de nombreux points d'accès à la personne qui rentre dans son pays d'origine et à sa famille et de créer un climat de confiance et de bonnes relations.
 - Il faut se préparer à être patient et persévérant lorsque l'on approche un individu.
-
- Fournir un soutien psychologique et une intervention post-traumatique: il s'agit d'une intervention standard en milieu carcéral. En général, l'évaluation de la santé mentale d'un délinquant fait partie de l'évaluation générale des risques et de ses besoins. Les mêmes procédures doivent s'appliquer à une personne qui rentre dans son pays d'origine, en accordant une attention particulière à d'éventuels troubles psychologiques et traumatismes qu'elle pourrait avoir développés lors de son séjour en zone de conflit. Si l'on détecte d'autres troubles mentaux (troubles de la personnalité borderline, autisme, etc.), on veillera à proposer des traitements adéquats. Les établissements pénitentiaires doivent améliorer leurs capacités et/ou l'accès à des experts en traumatisme afin de venir en aide à ce groupe particulier de détenus.
 - Proposer des programmes de parrainage: certains pays comme le Royaume-Uni, le Danemark et la Norvège ont mis en place des programmes destinés aux criminels extrémistes violents et terroristes. Ces programmes peuvent être adaptés au profil des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et incarcérées. Ils reposent sur l'attribution d'une personne spécifique servant de parrain au criminel qui la rencontre régulièrement pour discuter et, parfois, faire des activités. Les parrains peuvent être des membres du personnel, de la communauté, des professionnels membres d'ONG, des responsables religieux, d'anciens criminels, etc. Pour assurer l'efficacité d'un tel programme de parrainage, on mettra en place les mesures suivantes:
 - Quel que soit leur passé et leurs origines, le critère majeur est que le parrain et la personne guidée s'accordent suffisamment bien pour qu'une relation de confiance puisse s'établir entre eux.
 - Dans un contexte carcéral, il est aussi important que le parrain entretienne de bonnes relations avec le personnel pénitentiaire qui est quotidiennement en contact avec la personne guidée.
 - Les parrains doivent faire l'objet d'une évaluation minutieuse avant d'entrer en contact avec la personne qu'il suivra éventuellement. Si l'un des deux n'est pas à l'aise, le parrainage ne doit pas se poursuivre.
 - Il est important que la connexion entre le parrain et la personne guidée ne vise pas à atteindre un objectif ou à produire un résultat spécifique, mais qu'il s'agisse d'une intervention parmi d'autres dans le processus de réhabilitation. On veillera aussi à ne pas mettre de pression sur la relation et à éviter que le parrain ne soit perçu comme faisant partie du système (dans lequel de nombreux criminels violents n'ont aucune confiance).
 - Les parrains doivent recevoir une formation avant le début du programme de parrainage. Cette formation doit aborder des situations auxquelles ils doivent s'attendre dans le cadre de leur travail avec la personne qui rentre dans son pays d'origine, mais aussi les signaux qui doivent les inquiéter et doivent être signalés aux autorités pénitentiaires, la manière de mener des discussions ouvertes et d'établir un climat de confiance, ou encore de poser des limites et de gérer les attentes.
 - Si le cadre de l'intervention le permet, il est préférable de maintenir le contact de parrainage après la libération du détenu et de veiller à ce que le parrain et la personne guidée aient encore la possibilité de se rencontrer.

- La sécurité des parrains, de leur famille et de leur réseau social doit être assurée à tout moment. Les parrains doivent savoir où signaler des comportements suspects. Le fait de n'employer que des prénoms et de disposer d'un numéro de téléphone ou d'une adresse e-mail spécifique de contact peut contribuer à protéger le parrain d'intentions négatives (s'il doit y en avoir).

En pratique:

Travail de réhabilitation individuel avec hommes et femmes dans le cadre du Terrorist Act (TACT)

La Unity Initiative (TUI) est un service spécialisé dans les consultations d'intervention mis en place par le Royaume-Uni. Elle applique des programmes spéciaux en vue de la réhabilitation (sur le plan idéologique) des criminels terroristes et des combattants de Daesh rentrés au pays. Pour en savoir plus sur leur programme, veuillez consulter leur [site Internet](#).

Back on track Le Danemark a été l'un des premiers Etats membres de l'UE à développer un programme de parrainage destiné aux extrémistes violents et aux criminels terroristes. [Pour en savoir plus sur ce programme, veuillez consulter la RAN/RSR Collection](#)

- Travailler avec d'anciens extrémistes (criminels)/soldats: dans le cadre d'interventions ciblées sur l'éducation ou l'idéologie, des rencontres avec d'anciens extrémistes ou d'anciens soldats (vétérans) (qui ont donc aussi vécu des situations de guerre et des conflits) peut contribuer à jeter un nouvel éclairage sur l'expérience des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine qui peuvent ainsi apprendre et réfléchir en entendant des récits évoquant la peur, l'anxiété et le traumatisme. L'expérience vécue par les anciens extrémistes ou les vétérans leur confère davantage de légitimité et de respect aux yeux des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et les rend plus à même de partager leur vécu, les comprendre et entrer en contact avec eux. Lorsque l'on travaille avec des extrémistes repentis, il est extrêmement important de s'assurer que:
 - ils sont réellement repentis et ont ouvertement pris leurs distances vis-à-vis d'idéologies et de groupes extrémistes;
 - ils ont été formés et ont de l'expérience dans le travail avec des extrémistes et, idéalement, des criminels aussi;
 - un système de suivi a été mis en place afin de veiller à ce qu'ils n'aient aucune intention cachée d'influencer ou de recruter les personnes avec qui ils sont en contact ou d'obtenir des informations de leur part. La sécurité et la protection des extrémistes repentis doit également être assurée dans la mesure où ils sont parfois considérés comme des traîtres.

Pour en savoir plus

Le [document ex-post du groupe EXIT du RAN/RSR sur la manière de mettre en place des interventions de sortie](#) présente de plus amples informations sur la manière de travailler avec des repentis.

5.4 Principes directeurs dans une perspective de probation

La réintégration vise à prévenir les comportements violents et à favoriser l'intégration et la participation à la société. **Un individu qui éprouve un sentiment d'appartenance et se sent accepté sera moins enclin à adopter des comportements violents.** Des idées radicales ne sont pas dangereuses en elles-mêmes, bien qu'elles puissent rester un facteur de risque de déviation vers un comportement violent dans certaines circonstances. Les recherches sur les criminels violents extrémistes après leur libération sont rares et on ne sait pas bien ce qui les aide à retrouver une place dans la société. Néanmoins, le groupe de travail P&P du

RAN/RSR a pu mettre en évidence certains principes directeurs de bonnes pratiques qui seront aussi utiles dans le cadre du travail avec les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine :

- Des plans de réintégration doivent être intégrés dans le programme de travail du délinquant dès que possible après le prononcé de sa peine. Ainsi, les plans de réhabilitation peuvent tenir compte de la durée de la peine et des possibilités de poursuivre l'intervention après la libération du détenu. Ainsi, si le programme de réhabilitation prévoit l'intervention d'un parrain, on veillera à ce que celui-ci reste disponible après la libération du détenu. Il en va de même pour les personnes chargées de l'assistance et des programmes religieux, car elles peuvent entrer en contact avec les organisations religieuses de la communauté.
- L'évaluation des risques et des besoins (comme expliqué au chapitre 3) est essentielle pour définir des programmes de réintégration efficaces. Les services de probation (ou leur équivalent dans chaque pays) doivent participer à cette évaluation au cours de la dernière période de la peine de prison. Il est essentiel de personnaliser ces évaluations car elles faciliteront le processus de renonciation à la criminalité et/ou de déradicalisation en mettant en lumière le potentiel du détenu à contribuer à la société. Il est conseillé de faire appel à des équipes pluridisciplinaires pour évaluer les besoins du détenu et les risques qu'il représente.
- La gestion de la transition est essentielle. Elle doit se faire en collaboration entre les différentes organisations (établissement pénitentiaire, services de probation, police, autorités locales, organisation de soutien, etc.) afin de veiller à ce que la transition du délinquant entre le milieu carcéral et la communauté locale se passe le mieux possible. Les périodes de transition étant à haut risque sur le plan de la récidive, ces plans doivent être établis avant que le détenu n'ait purgé la totalité de sa peine.
- L'efficacité du travail de probation dépend largement de la confiance. Bien souvent, l'attribution d'agents de probation à des criminels extrémistes se fait en cherchant à établir un climat de confiance. On aura tendance, pour cela, à choisir des agents de probation qui partagent une même origine culturelle ou religieuse avec le criminel.
- Des études sur la renonciation à la criminalité (le fait qu'un individu renonce à la criminalité) suggèrent l'importance d'élaborer un processus commun avec d'autres personnes. Ces « autres personnes » peuvent être des agents correctionnels ainsi que d'autres membres du réseau social de l'individu. Des représentants d'autres organisations qui participent au processus, notamment des organisations communautaires actives dans la recherche d'emploi ou l'assistance religieuse ou spirituelle, ou encore les services sociaux, peuvent offrir au détenu le soutien social dont il a besoin et réduire les sources de risques. Les amis, les membres de la famille et d'autres relations importantes pour le détenu sont des personnes essentielles pour favoriser le parcours de renonciation à la criminalité, mais aussi renforcer une vision positive de la non-violence et l'adoption d'une identité positive. Cette collaboration avec d'autres personnes est fondamentale dans le processus de réintégration du détenu car, si le criminel doit faire l'effort et décider de se réintégrer au sein de la société, la société (surtout les proches du détenu) doit aussi l'accepter et vouloir lui offrir une seconde chance.

5.5 Méthodes et modèles d'intervention dans le cadre de la probation

Le contexte carcéral et celui de la libération conditionnelle ont des points communs, mais aussi des différences. Dans les deux cas, aucune intervention spécifique destinée aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine n'a été développée à ce jour. Les méthodes et interventions appliquées aux criminels terroristes constitueront donc une base intéressante pour le travail avec des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. Lorsque celles-ci réintègrent la société après avoir purgé une peine de prison, elles font face à d'autres défis, tout comme les services de soutien et la communauté. Cela peut compromettre

l'efficacité des interventions de réintégration, comme on le verra dans l'aperçu des différents types d'interventions proposé dans ce paragraphe.

Etude de cas — Soutien après la libération 1

Un homme rentré dans son pays d'origine était parti en Syrie en 2013 avec sa compagne. Il était alors âgé d'une vingtaine d'années. Son niveau d'éducation était assez faible et il ne parvenait pas à conserver ses emplois. Avant de se rendre en Syrie, il n'avait été mêlé à aucune activité criminelle et son casier judiciaire était vierge. Rentré en 2014, on peut estimer qu'il fait partie de la première génération de combattants terroristes étrangers. Après un séjour de six mois en Syrie, il a été condamné pour avoir participé à des combats impliquant Daesh, mais nie faire partie de cette organisation. Lorsqu'il est rentré en 2014, il n'y avait que peu de contrôles et il a simplement passé la frontière. Il est rentré au pays avec sa femme, qui était alors enceinte (c'était pour eux une raison importante de quitter la Syrie) et a donné naissance à leur enfant au pays, au sein de l'UE. A son retour, il s'est présenté à la police et aux autorités locales mais est demeuré dans sa communauté plusieurs mois avant d'être officiellement arrêté par une importante équipe d'intervention. S'étant lui-même présenté à la police auparavant, il a estimé que l'ampleur des moyens déployés lors de son arrestation était excessive. Après son procès, il a été condamné à une peine de prison de deux ans. Aujourd'hui, il est en liberté conditionnelle depuis environ un an et vit avec sa femme et son enfant dans une autre ville. Les services de probation ont été impliqués dès le début, même s'ils n'ont eu que peu de contacts avec lui durant son incarcération. A sa libération, des contacts hebdomadaires ont été mis en place. Il s'est montré régulier et fiable lors des rencontres avec les agents de probation, mais l'équipe a constaté qu'il manifestait de plus en plus de sympathie vis-à-vis de Daesh et de son propre parcours de combattant. Il parle peu de son réseau. Il restera en liberté conditionnelle obligatoire pendant encore un an.

Enseignements tirés:

- Bien que les services de probation aient des raisons de penser qu'il est en contact avec des membres de son ancien réseau, ils ne peuvent pas en parler avec lui car cela éveillerait ses soupçons. Ils doivent attendre qu'il aborde lui-même le sujet pour conserver sa confiance.
- Les deux ans que cet homme a passé en prison ne l'ont pas laissé indemne. La sévérité des conditions auxquelles il a été soumis lui a paru dure et humiliante et cela a favorisé sa sympathie avec l'idéologie de Daesh. Le fait qu'il ait été en compagnie d'autres détenus condamnés pour terrorisme et partageant un même état d'esprit a aussi contribué à cette évolution, notamment en raison de l'absence de place pour des messages opposés et alternatifs. S'il a effectivement bénéficié du soutien de membres du personnel et d'un imam, les effets de ces interventions semblent très réduits. Les professionnels de la probation doivent être conscients de son histoire et des dégâts potentiels que la détention a pu lui infliger.
- Créer un climat de confiance a pris un temps considérable. Il a fallu être patient car le jeune homme était très suspicieux. Pour rétablir la confiance, il est important de se montrer ouvert et transparent avec la personne qui rentre dans son pays d'origine par rapport à ce qu'elle est en droit d'attendre de l'agent de probation, mais aussi à la manière dont celle-ci parlera de son cas.
- Les professionnels de la probation sont chargés de soutenir la réintégration des criminels et doivent s'attendre à un processus aussi long que complexe. Dans le cas présent, la réintégration de l'individu est très compliquée. Il a tenté de se mettre en lien avec une mosquée, mais il y a été rejeté. Il participe également à un processus de réinsertion au travail coordonné par les autorités locales mais n'a pas encore décroché un emploi. Il ne souhaite pas être en contact avec la police. Ses seuls contacts sont les autorités locales, les services de probation et les services d'aide familiale. Récemment, il a manifesté de l'intérêt pour bénéficier d'une aide psychologique. Sa femme ne souhaite avoir de contacts avec personne. Le jeune homme semble également n'avoir aucun désir de réintégrer la société dans son pays

d'origine, mais de vivre dans un pays islamique. Il se rend compte cependant que le fait de déménager dans un pays d'islam n'est pas une solution envisageable puisqu'il serait arrêté immédiatement; il y est reconnu comme coupable d'actes terroristes.

- De nombreuses organisations ayant été impliquées dans ce cas, la bonne collaboration entre les différentes agences était essentielle dans le cadre de la probation. Le fait de disposer d'un lieu où les différentes organisations ont pu discuter du cas, imaginer des manières de partager les informations et mieux connaître les intérêts et les objectifs des uns et des autres s'est révélé très utile.

- Soutien à la probation: dans la plupart des cas, la date de fin de la peine (ou de la libération anticipée) est conditionnelle et implique des visites de suivi avec des services de probation afin de soutenir et de surveiller le parcours de réintégration de la personne qui rentre dans son pays d'origine. Les professionnels de la probation sont chargés du dossier et ouvrent la voie à d'autres institutions et agences de soutien comme les autorités locales, la police, les ONG, etc. La durée du soutien à la probation dépendra généralement de la décision prise par le tribunal. Les professionnels ont indiqué que cette période est souvent assez brève, de sorte qu'il faut impérativement prévoir un programme d'assistance plus large une fois que le processus de soutien obligatoire à la probation arrive à son terme. Les autorités locales, qui, bien souvent, supervisent l'octroi d'un soutien financier et autre à la personne qui rentre dans son pays d'origine, peuvent jouer un rôle dans ce cadre, de même que les ONG ou les organisations communautaires ou encore les parrains. La plupart de ces efforts se feront sur base volontaire. Les autorités locales peuvent avoir une certaine influence sur la coopération en raison de leur implication financière. Le travail avec des criminels terroristes en période de probation peut être source de stress (en raison de l'anxiété du public et des politiques vis-à-vis de ce type de cas). Il faut donc veiller à ce que le personnel de probation soit soutenu et outillé pour accomplir son travail. Ce soutien passe notamment par les mesures suivantes:
 - *la formation pour les agents de probation*: une formation spécialisée sur la radicalisation, l'idéologie, la manière de gérer des signaux préoccupants, etc. peut aider les agents de probation à se sentir plus à l'aise dans leur travail quotidien.
 - *le travail en équipe*: le fait de collaborer avec d'autres agents de probation travaillant avec le même groupe de délinquants et des spécialistes/experts dans le domaine du terrorisme, de la radicalisation et de thématiques apparentées peut donner aux agents de probation la possibilité de partager leurs difficultés et leurs inquiétudes dans un cadre rassurant.

En pratique:

Les équipes de probation TER aux Pays-Bas

Les services de probation néerlandais ont créé en 2012 une équipe spéciale destinée à travailler avec les terroristes, les extrémistes et les individus radicalisés (TER) en période de probation. Cette équipe se compose de 13 agents de probation spécialisés et formés à cet effet (au niveau international). Pour en savoir plus, veuillez consulter la [RAN/RSR Collection - Approches et Pratiques](#).

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les [services de probation néerlandais](#).

- Soutien pratique: comme dans n'importe quel autre processus de réintégration, différents problèmes pratiques se posent lorsqu'il s'agit d'organiser la réintégration d'une personne qui rentre dans son pays d'origine et condamnée au sein de la société. Tout d'abord, elle doit avoir un logement. L'expérience a montré qu'il faut faire très attention au choix de ce lieu. L'individu reviendra-t-il dans sa ville d'origine ou sera-t-il relocalisé? Cela dépendra de différents facteurs, notamment:
 - la volonté des autorités locales/régionales de l'accueillir;

- la volonté des propriétaires/sociétés de logement de lui fournir un domicile;
 - la volonté des membres de sa famille de lui fournir un logement;
 - ses contacts avec son ancien réseau (sont-ils positifs ou négatifs, ses conditions de libération prévoient-elles des restrictions dans ses contacts avec (certains) membres de son ancien réseau, comment l'individu est-il perçu dans son ancien réseau, en tant que héros ou traître?);
 - l'existence de structures de soutien interinstitutionnelles dans le lieu prévu.
- Outre le logement, certaines formes de soutien financier seront probablement prévues dans le cadre du système de sécurité sociale car l'individu aura sans doute du mal à trouver un emploi. Les employeurs potentiels auront certainement peur de voir un terroriste et une personne rentrée dans son pays d'origine faire partie de leur personnel. La plupart des pays établissent également des listes spéciales de terroristes condamnés, ce qui peut poser un problème, par exemple, au moment d'ouvrir un compte en banque. Le soutien des autorités nationales/locales est nécessaire et généralement conditionné par le fait que la personne qui rentre dans son pays d'origine coopère avec elles, voire participe à des programmes de réhabilitation. En termes d'éducation, la personne qui rentre dans son pays d'origine aura aussi besoin d'aide pour se mettre en lien avec les établissements scolaires et autres institutions de formation.

Les agents de probation, les autorités locales et d'autres professionnels de l'assistance peuvent aussi aider la personne qui rentre dans son pays d'origine à se reconstruire un réseau positif et à entrer en contact avec des institutions religieuses, des clubs de sport, des organisations de loisirs, des entreprises de travail bénévoles, etc. Néanmoins, dans chacune de ces situations, la perception que l'on se fait des combattants terroristes étrangers et des personnes rentrées dans leur pays d'origine peut leur causer des difficultés à être acceptés dans ces milieux. Compte tenu de l'attention des médias, ils peuvent aussi avoir du mal à rester discrets.

Etude de cas – Soutien après la libération 2

Un homme âgé aujourd'hui de 24 ans. Après s'être rendu en Syrie en 2012, il est rentré dans sa ville d'origine en 2014, accompagné de sa femme et de leur enfant. Les raisons et les modalités de son retour ne sont pas claires. C'est un officier de police local attentif qui a constaté son retour et l'a signalé aux autorités. Il a alors été arrêté, jugé et condamné à une peine de trois ans de prison pour participation à une organisation terroriste. Pendant son incarcération, le directeur de la prison, le psychiatre de la prison, les agents de probation et le responsable du dossier ont travaillé en étroite collaboration. Ensemble, ils ont commencé à préparer la libération de l'individu six mois avant la date prévue de sa sortie de prison. En lui demandant ce dont il pensait avoir besoin à sa libération ou ce qu'il avait l'intention de faire une fois libéré, il l'ont impliqué dans cette préparation. Un programme de réintégration interinstitutionnel a été mis en place dans le but de réduire le risque qu'il pouvait représenter en lui permettant de se réintégrer rapidement dans la société, mais aussi en poursuivant son traitement et son suivi.

Un ensemble de conditions spécifiques à sa libération a été formulé en collaboration avec les services de probation. Il vit actuellement avec sa femme et leur enfant dans sa ville d'origine. Il perçoit des aides sociales mais doit, pour en bénéficier, travailler quotidiennement dans un établissement de travail communautaire spécialisé dans la réinsertion. Cet établissement contrôle spécifiquement tout signe de radicalisation et/ou de recrutement d'autres personnes travaillant dans le même établissement. Il bénéficie également d'un suivi psychologique et d'un programme de parrainage. Les contacts entre lui et son parrain (qui est le responsable de son dossier au niveau local) sont stables. Ils se rencontrent chaque semaine. Il contacte également son parrain lorsqu'il est «pris de panique» ou de «pensées extrêmes».

En ce moment, l'équipe interinstitutionnelle qui participe au processus de réintégration de l'individu se compose du coordinateur local et du responsable de son dossier, d'un professionnel en santé mentale (thérapeute), d'un responsable de son dossier dans l'établissement social où il travaille, d'agents de police et de probation, d'un agent d'aide familiale et d'un agent de désinvestissement.

La coopération avec le psychiatre et les agents de probation de la prison, ainsi que le coordinateur local du dossier, se poursuit et des entretiens sont menés régulièrement. Les professionnels impliqués estiment que l'individu aura encore besoin de parrainage et de traitement pendant une durée indéterminée.

Enseignements tirés

- Il est important de connaître le nom des combattants terroristes étrangers de votre ville, ainsi que leur famille et leur environnement initial. Cela augmente vos chances d'être informé de leur retour.
 - Le désir de la famille de garder son enfant près d'elle peut être une bonne occasion de contacter la personne qui rentre dans son pays d'origine. Dans le cas présent, il souhaitait que son enfant vive avec ses parents et ne soit pas placé en famille d'accueil. Aborder le sujet avec la famille, puis avec la personne à son retour, est un bon moyen pour les autorités locales d'établir le contact.
 - Une bonne coopération entre le personnel pénitentiaire et les agents de probation est essentielle pour préparer la réintégration de la personne qui rentre dans son pays d'origine dans la société, tout comme son implication dans son programme de réintégration.
 - Commencer à créer une relation avec la personne qui rentre dans son pays d'origine alors qu'elle est encore incarcérée peut être un bon investissement. Ici, l'individu concerné a déclaré que, si son parrain était influent, c'est parce qu'il l'avait contacté alors qu'il était encore en prison.
 - Si l'individu figure dans la liste des terroristes établie par l'ONU, ses avoirs sont gelés. Pour initier une procédure de levée de cette mesure, vous devez prendre contact avec le gouvernement de votre pays. Si cela n'a pas été fait avant sa sortie de prison, la personne ne sera pas en mesure de gagner sa vie, d'ouvrir un compte en banque ou d'avoir accès à son compte existant. La procédure de levée du gel des avoirs prend plusieurs mois.
 - Il est utile de définir des accords clairs et des objectifs concrets par rapport au processus de réintégration, tant avec les partenaires de l'équipe interinstitutionnelle qu'avec la personne qui rentre dans son pays d'origine. Faute de cela, l'ensemble des risques liés à la réintégration pourraient mettre en péril tout le processus.
 - Il est indispensable de rencontrer fréquemment et de visu la personne afin de réellement savoir comment il va.
 - Il est primordial de rester au fait des activités de ce dernier en suivant également son/ses comptes sur les réseaux sociaux. Dans le cas présent, une analyste de la municipalité surveille les messages (publics) de la personne qui rentre dans son pays d'origine sur les réseaux sociaux et transmet les informations à son parrain. Celui-ci peut alors parler avec l'individu de ses déclarations ou de ses actes sur les réseaux sociaux au cours des séances de parrainage.
 - La réintégration prend du temps. C'est un processus très long et très complexe. Une fois qu'il a débuté, préparez-vous à être patient.
-
- Soutien psychologique: la pratique montre qu'il est très difficile de connaître l'état mental et le niveau de traumatisme des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, car elles rechignent généralement à raconter ce qu'elles ont vécu sur place, même après leur condamnation et même après avoir passé du temps en prison. C'est aussi un défi de taille pour les services de probation chargés de les orienter vers un soutien psychologique adapté, mais aussi de construire avec elles une relation de confiance. Dans la plupart des cas, il faudra attendre une «ouverture» créée par l'individu lui-même pour évoquer des

problèmes psychologiques et donner ainsi la possibilité aux agents de probation et aux autres professionnels de l'aider à trouver du soutien. D'expérience, les professionnels savent que forcer les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine à parler de leur vécu a des conséquences négatives.

- Soutien de la famille et de la communauté: la famille et le cercle social de la personne qui rentre dans son pays d'origine jouent un rôle clé dans sa réhabilitation et sa réintégration. Différents scénarios peuvent se présenter: **certaines familles se sont senties abandonnées et sont dévastées, d'autres pensent que leur proche est un héros, d'autres encore ont voyagé et sont rentrées ensemble** (et seuls certains de leurs membres ont été condamnés). Parfois, la famille s'est constituée à l'étranger, etc. Ce réseau plus large doit être pris en compte au moment d'aider l'individu. Les agents de probation doivent être conscients que l'on ne sait jamais ce qu'il se passe dans l'intimité des familles et que l'on ne connaît pas la force des liens qui unissent les membres. Si la famille et le réseau social de l'individu semblent avoir une influence négative sur lui (par ex. en renforçant ses idées extrémistes), les agents de probation et les autres partenaires doivent veiller à intégrer de nouvelles personnes dans ce cercle social afin de rétablir un certain équilibre. Il peut s'agir de responsables religieux, de personnes influentes dans la communauté ou encore de professionnels travaillant au sein d'ONG (*voir également à ce sujet les réflexions sur les programmes de parrainage et le fait de travailler avec d'anciens combattants dans le paragraphe consacré aux mesures prises en milieu carcéral. Elles s'appliquent aussi à la probation*). Si la famille et le cercle social semblent être un moteur de changement positif, les agents de probation et les autres partenaires doivent exploiter ce potentiel et voir s'il est possible d'intégrer les membres de la famille dans certains éléments du processus de réhabilitation, par exemple à l'occasion de séances de médiation conjointes ou par le biais d'activités de loisirs réalisées ensemble. L'objectif principal serait alors de resserrer les liens familiaux et d'éviter que la personne qui rentre dans son pays d'origine soit isolée.
- Soutien idéologique: le résultat de l'évaluation des risques et des besoins indiquera dans quelle mesure l'individu est toujours porté par l'idéologie et s'il reste extrémiste au fond de lui. Des agents de probation et d'autres professionnels de l'assistance ont indiqué que l'expérience de la **prison avait pu, dans certains cas, avoir une incidence négative sur le développement idéologique** des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, dans un sens de renforcement de leurs convictions extrémistes. Cela peut être lié à des situations en milieu carcéral que les individus ont pu ressentir comme humiliantes ou déshumanisantes (par ex. trop de monde lors des visites, de longues heures passées en cellule) ou en raison de contacts avec d'autres détenus partageant la même idéologie. Par conséquent, certains peuvent se montrer méfiants et suspicieux vis-à-vis du système et des autorités. Bien que les établissements pénitentiaires soient de plus en plus nombreux à proposer des programmes et des activités de réhabilitation, celles-ci peuvent toutefois présenter un contraste important par rapport aux conditions habituelles de vie du détenu. Lorsqu'un agent de probation doit commencer à travailler avec un détenu dans ce contexte, il est difficile de construire une relation de confiance et il faut consacrer beaucoup de temps et d'efforts à la relation. La participation à des initiatives destinées à influencer l'état d'esprit du détenu peut être obligatoire (faire partie des conditions de libération) ou volontaire (l'agent de probation ou d'autres organisation les proposent et le détenu est libre d'accepter ou non l'offre). Ce type de programme d'assistance peut se présenter sous la même forme que celles décrites ci-dessous dans le paragraphe consacré aux interventions en milieu carcéral (consultations individuelles, discussions collectives, éducation et réflexion), mais être mis en œuvre dans le cadre de la communauté.

En pratique: programme de probation néerlandais «Inclusion»

Inclusion est un programme personnalisé, sur mesure, établi lorsqu'une personne est en période de probation. L'objectif principal de cette initiative est de désengager les Musulmans radicalisés (des djihadistes locaux, essentiellement) de mouvements radicaux.

Pour en savoir plus au sujet de ce programme, consulter la [RAN/RSR Collection - Approches et Pratiques](#)
Pour de plus amples informations, veuillez contacter les [services de probation néerlandais](#).

En pratique: le programme Healthy Identity II

Le programme Healthy Identity II a été conçu par les services des prisons et de la probation du Royaume-Uni. Il vise à tenter de dissuader des individus de commettre des délits de nature extrémistes dans le futur. Pour ce faire, il encourage et motive les participants à se désengager d'un groupe, d'une cause ou d'une idéologie extrémiste.

En savoir plus au sujet du [programme Health Identity II](#).

Etude de cas — Soutien après la libération 3

Un homme rentré dans son pays d'origine, âgé d'environ 25 ans. Il est le cadet d'une famille pauvre. Toute sa vie, il a eu le sentiment de devoir «faire ses preuves». Il s'est rendu en Syrie après la proclamation du «califat» pour y apprendre à commettre des attentats-suicide. On ne dispose toutefois d'aucune preuve claire qu'il ait réellement participé aux combats au cours de son séjour de trois mois. Il s'est présenté aux autorités 3 ou 4 mois après son retour. Aucune mesure n'a été prise à ce moment, mais quelques mois plus tard, il a été arrêté dans son appartement, avec hélicoptères, armes et agents de police. Il a passé 26 mois en prison. Au cours de cette période, ses parents lui ont régulièrement rendu visite, mais il a bénéficié de moins d'attention que le reste de sa fratrie. Son cas a été largement suivi par les médias et le monde politique, ce qui a eu pour conséquence de le plonger dans un état d'anxiété aigu avant sa libération. Il a l'impression que le système tout entier est contre lui, que tout le monde le connaît et qu'il est observé en permanence. Il a le sentiment que personne ne souhaite sa réintégration.

Enseignements tirés:

- Une assistance permanente peut être nécessaire pour aider la personne qui rentre dans son pays d'origine à gérer ses angoisses. Dans ce cas précis, c'est une ONG qui s'en est chargée;
- Permettre à la personne de rencontrer un théologien pour des consultations peut être utile si la religion joue un rôle clé dans la vie de l'individu;
- Il peut être capital de retrouver et de se réhabituer à avoir un mode de vie structuré. Dans le cas présent, une ONG contribue à tenter de créer cette structure via le logement, l'éducation, des activités sociales, etc.

6 Mesures sans poursuites judiciaires/resocialisation

Ce chapitre est consacré à la resocialisation des combattants à l'étranger rentrés au pays. Il peut s'agir d'hommes et de femmes qui n'ont pas (encore) fait l'objet de poursuites judiciaires, qui ont fait l'objet de telles poursuites mais ont été déclarés non coupables, ou encore d'hommes et de femmes qui ont déjà purgé une peine de prison et ont été libérés et ne sont pas en période de probation.

6.1 Introduction

Ce chapitre propose des possibilités de répondre aux besoins de resocialisation, réhabilitation et réintégration des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, articulées autour de quatre sujets:

1. Le soutien familial;
2. Le parrainage et les consultations;
3. La santé mentale;
4. Les aspects pratiques;

Chaque paragraphe explorera l'une de ces thématiques et présentera, après un bref aperçu général, les éléments à prendre en compte au moment d'élaborer des méthodologies et des interventions, mais aussi des exemples, des conseils et des cas concrets.

Pour les solutions en cas de probation, voir le chapitre 5. Pour les mesures spécifiquement destinées aux enfants, voir le chapitre 7.

6.1.1 Aperçu général

Au retour d'un combattant étranger, les services de police et/ou les services de renseignements nationaux vont commencer par s'entretenir avec lui afin de voir **quel risque** il représente et s'il faut entamer des poursuites judiciaires. Si l'individu n'est pas (encore) poursuivi en justice, s'il l'a été mais n'est pas ou plus incarcéré, il ou elle retourne dans la société. Généralement, on estime que c'est en favorisant le bien-être social et la réhabilitation des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine que l'on assure le mieux la sécurité de la société. En faisant partie de la société et en se sentant intégrées, ces personnes sont moins susceptibles de replonger et d'être (à nouveau) attirées vers des groupes terroristes ou extrémistes violents. **Le processus de resocialisation doit être adapté à la situation de l'individu.** Pour aider une personne qui rentre dans son pays d'origine à suivre son parcours de resocialisation, il faut tout d'abord tenter de comprendre pourquoi elle est rentrée, sa situation sociale personnelle, son état psychologique et ses convictions idéologiques.

6.1.2 Quatre principes directeurs pour la resocialisation et la réintégration des combattants étrangers rentrés au pays

5. **La resocialisation, la réintégration et la réhabilitation** sont importants pour éviter que ces personnes ne nuisent à la société.
6. Il convient de mettre en place une **approche différenciée et sur mesure** en fonction du profil de risque que représente chaque personne qui rentre dans son pays d'origine. Chaque personne dans cette situation est différente et a besoin d'approches, d'interventions et d'outils adéquats.
7. Il est important d'appliquer une **approche pluridisciplinaire et une implication au niveau local**, tant pour évaluer les risques que pour procéder à la réhabilitation/la réintégration. Toutes les organisations impliquées doivent participer à un effort global en vue de resocialiser et réintégrer la

personne qui rentre dans son pays d'origine. Les autorités locales ou régionales sont les mieux placées pour coordonner une telle approche globale destinée à un individu au niveau local.

8. **L'échange d'informations** entre les services de renseignements, la police et les organisations sociales au niveau national et régional est capital lorsque l'on travaille avec des combattants étrangers rentrés au pays. Il faut être prêt à consacrer davantage d'investissements à l'échange d'informations au niveau national et local et entre les différentes organisations.²⁴

Les professionnels de premières ligne, tels que les assistants sociaux, les travailleurs spécialisés dans le désinvestissement, les intervenants dans le soutien familial et les coachs en santé mentale s'appuient sur de nombreux programmes, méthodes et interventions qui ont fait leurs preuves en matière de resocialisation, de réintégration et de réhabilitation d'(anciens) radicalisés au sein de la société.²⁵ Ces initiatives peuvent également s'appliquer aux combattants étrangers rentrés au pays, pourvu qu'elles soient spécifiquement adaptées à leur profil et en tenant compte des différences qui existent entre ce type d'individus et d'autres personnes (anciennement) radicalisées.

Les professionnels qui aident les combattants étrangers rentrés au pays dans le cadre de leur resocialisation, qu'il s'agisse d'assistants sociaux, de professionnels de la santé mentale ou d'intervenants dans le soutien familial, doivent tenir compte des huit aspects suivants lorsqu'ils définissent et proposent des interventions spécifiquement destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine:

- **Concevoir des interventions en fonction de l'évaluation des risques et des besoins de l'individu concerné:** une personne qui rentre dans son pays d'origine peut représenter une menace pour la société. Il faut obligatoirement évaluer les menaces à court terme (attentat, recrutement) et à long terme (psychose, comportement violent) que représente cette personne. Si l'on ne dispose pas d'une telle évaluation, il faut la demander à la police locale ou à l'interlocuteur national de la personne, non pas pour la stigmatiser, mais pour avoir une vision claire des risques et des réalités. Ces informations (les éléments non confidentiels) doivent aussi être communiquées aux autres organisations et intervenants qui participent au parcours de resocialisation de la personne qui rentre dans son pays d'origine. Pour en savoir plus au sujet de l'évaluation des risques, voir le chapitre 2.
- **Etre préparé à un échange d'informations conséquent:** les combattants étrangers pouvant représenter une menace pour la société, ils font, davantage que d'autres, l'objet d'une attention particulière de la part des gouvernements nationaux et locaux, de la police et des services de renseignements. Il faut donc être préparé à partager des informations et veiller à ce que les mécanismes de partage d'information nécessaires soient préparés et mis en place. Il faut discuter des flux d'information au sein de l'équipe locale ou régionale de coordination interinstitutionnelle. Il faut voir spécifiquement quelles informations sont nécessaires, quel type d'informations doit être partagé et avec qui et quand les échanges d'informations au sujet de la personne qui rentre dans son pays d'origine auront lieu. Il est préférable de

²⁴ Tous ces principes directeurs font l'objet d'une convention dans toutes les communications de l'UE au sujet des combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d'origine. Voir, par exemple, le coordonnateur pour la lutte contre le terrorisme de l'UE «Combattants terroristes à l'étranger de retour au pays: options politiques», Bruxelles, le 29 novembre 2016 14799/16.

²⁵ On trouvera des exemples inspirants dans la RAN/RSR Collection - Approches et Pratiques, https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-best-practices_en

Il est bon de prévoir qu'un ou deux officiers de liaison spécifiques au niveau local et une partie de l'équipe interinstitutionnelle veillent à ce que les informations importantes au sujet de la personne qui rentre dans son pays d'origine circulent correctement du niveau local à national et vice-versa.

Conseils d'un coordinateur local ayant l'expérience du travail avec les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine: «Il faut très tôt clairement établir les rôles de la police nationale, des services de renseignements et des autorités locales. Ces rôles dépendront du type d'individu auquel on a affaire, de son passé, de ses capacités, de ses intentions et du niveau de menace qu'il représente et, enfin, de son état psychologique.»

- **Utiliser des outils et des méthodes qui conviennent à des personnes dont les convictions sont fortes:** la plupart des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine ont eu ou ont toujours de fortes convictions sur le plan idéologique. Elles ont toutes été soumises à un niveau accru d'endoctrinement. Cela englobe non seulement un engagement vers le salafisme djihadiste et à son combat contre les infidèles, mais aussi des idées très arrêtées en matière de démocratie, d'orientation sexuelle ou encore du rôle des femmes, par exemple.²⁶ Lors du travail de parrainage avec ces personnes, il faut être prêt à utiliser des techniques et des interventions spécifiques aux individus dotés de convictions fortes. Il faut traiter ces «croyances» dans le cadre du travail de parrainage et de conseil (cf. point 6.2.2 *Interventions par le biais du parrainage et du conseil* pour en savoir plus).
- **Refus de se réintégrer:** certains combattants étrangers rentrés au pays ne souhaiteront pas se réintégrer dans la société. Dans ce cas, il faut en parler avec l'agence locale de coordination interinstitutionnelle et voir qui entretient les meilleures relations avec lui. Est-ce l'intervenant dans le soutien familial, via les membres de la famille de l'individu? L'assistant social? L'agent de protection de l'enfance? Ou encore la police? Cette personne ou cette organisation doit expliquer clairement à la personne qui rentre dans son pays d'origine qu'elle pourra être surveillée parce qu'elle a rejoint une organisation terroriste ou tenté de le faire. Cette personne est susceptible de le/la convaincre de coopérer. Si l'individu refuse catégoriquement, il faut lui dire quel est le minimum absolu de coopération avec l'agence interinstitutionnelle locale et les autorités nationales (selon les bases légales). Ce minimum doit être obligatoire. La police (locale) peut faire appliquer ces obligations. Parrainer une personne qui rentre dans son pays d'origine afin qu'elle se désengage ou se déradicalise n'aura aucun effet si cette personne est obligée de participer à ces programmes. En cas de contacts avec une personne qui rentre dans son pays d'origine et refusant la réintégration, il est préférable de contacter des agents de probation afin d'envisager des outils et des interventions spécifiques pour la persuader.

En pratique: consultations systémiques de désinvestissement L'ONG allemande Legato, de Hambourg, est spécialisée dans les consultations systémiques de désinvestissement et a développé un programme spécial destiné aux combattants étrangers rentrés au pays. Celui-ci tient compte de la menace potentielle que peut

²⁶ Les questions d'idéologie et d'endoctrinement sont encore plus prégnantes lors du retour d'enfants, surtout s'ils ont vécu au sein de Daesh (cf. Chapitre 7 «Enfants»).

poser un tel individu, de ses éventuels points de vue dogmatiques et des difficultés spécifiques qu'il y a à s'extraire d'un groupe terroriste. Pour en savoir plus, veuillez contacter [Legato](#).

- **Veiller très attentivement à assurer la sécurité des contacts sociaux directs de la personne qui rentre dans son pays d'origine:** ce type d'individu ayant perpétré ou assisté fréquemment à des actes d'une extrême violence, il présente un risque plus important que d'autres sujets de poser des actes extrêmes et/ou violents. Il faut donc se montrer particulièrement attentif à la sécurité de l'entourage de cette personne, ainsi que des professionnels de première ligne qui travaillent avec lui. Etablissez une évaluation des risques qu'il/elle représente et discutez avec l'équipe de coordination interinstitutionnelle de la manière de gérer ces risques (cf. point 6.2.2 *Interventions par le biais du parrainage et du conseil* pour en savoir plus).
- **Mettre en place des évaluations de la santé mentale et physique de l'individu:** le fait d'avoir vécu dans des territoires tenus par des terroristes et en zone de guerre signifie que la personne qui rentre dans son pays d'origine souffre probablement de traumatismes et d'autres problèmes psychologiques. Elle peut avoir perpétré ou assisté à des actes extrêmement violents, subi la perte de membres de sa famille ou été victime de violences (viol, violences physiques, etc.) et avoir vécu dans un environnement hautement insécurisé pendant longtemps. Il faut évaluer sa santé mentale lors des contacts avec elle (cf. section 6.2.3, *Interventions en matière de santé mentale*, pour en savoir plus). La précarité et l'insécurité sont particulièrement marquées en territoire terroriste. Restez attentif à tout besoin médical sur le plan physique suite à des blessures, des blessures de guerre, de la malnutrition et des maladies. Soyez prêt à proposer un traitement ou à réorienter la personne vers un service médical adéquat si nécessaire (cf. point 6.2.4 *Interventions pratiques*, pour en savoir plus).
- **Etre conscient de la forte visibilité des cas de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine:** ces types de cas font l'objet d'une attention considérable de la part des médias et du monde politique. Vous aurez l'impression que la société toute entière observe le retour de l'individu et la manière dont il/elle est pris(e) en charge par le gouvernement et les organisations de travail social. Tout «extra» dont il pourra bénéficier, l'endroit où il sera logé, qui paie pour sa prise en charge et le niveau de menace qu'il représente seront attentivement observés. Contactez les experts en communication de votre organisation et (par ce biais) les experts en communication des autorités locales et établissez ensemble une stratégie de communication au sujet de la personne dont vous vous occupez ou dont vous allez vous occuper. Cf. chapitre 8 *Problèmes transversaux* pour obtenir des conseils en matière de stratégie de communication.
- **Etre conscient du risque d'isolement et de stigmatisation de ces personnes lorsqu'elles tentent de se resocialiser :** la plupart des gens sont très au fait des atrocités commises par Daesh, Al Qaeda et d'autres groupes extrémistes violents. Les personnes qui reviennent d'un séjour au sein de ces organisations terroristes susciteront la méfiance et l'hostilité. Les combattants étrangers rentrés au pays seront stigmatisés et isolés de la communauté locale qu'ils tentent de réintégrer. Ceci constituera un défi supplémentaire à leur resocialisation et leur réintégration. Vous pouvez veiller tout particulièrement à informer la communauté locale des raisons qui poussent un tel individu à vouloir se réinsérer dans la société et des moyens d'y parvenir. Vous pouvez aussi envisager de relocaliser la personne dans une autre ville. Soyez conscient d'éventuelles dissensions sectaristes. Certains Etats membres ont signalé des

incidents entre des groupes kurdes, des anciens combattants de l'armée syrienne et des combattants terroristes étrangers de Daesh de retour dans leur pays d'origine.

6.2 Méthodes et modèles d'intervention concrets

6.2.1 Interventions par le biais du soutien familial

Les **membres de la famille** de la personne qui rentre dans son pays d'origine peuvent jouer un rôle fondamental dans cette période difficile qu'est la resocialisation et la réintégration au sein de la société. La plupart des gens rompent les liens avec leur réseau social avant de se rendre en territoire terroriste et n'entretiennent que des contacts sporadiques avec leur mère, leur père ou leur fratrie. Lorsqu'ils reviennent, les membres de leur famille sont souvent les seuls contacts qu'il leur reste. Il est important de construire une relation avec la famille du combattant terroriste à l'étranger, dans la mesure où des contacts solides avec elle amélioreront la coopération au moment du retour de leur proche.

Les membres de la famille peuvent constituer une **passerelle vers la société**. Il faut toutefois impérativement vérifier à quel point la famille soutient son proche et, le cas échéant, son/sa conjoint(e) et ses enfants. Soutenir les familles qui ont une influence positive sur la personne qui rentre dans son pays d'origine est utile. Néanmoins, les membres de la famille et les amis ne sont pas toujours les personnes adéquates pour accompagner la resocialisation car ils peuvent aussi soutenir, voire faire partie, du mouvement terroriste ou extrémiste violent concerné. Cela doit être évalué avant de les impliquer dans le processus.

Pour en savoir plus

Familles de combattants terroristes étrangers auprès de Daesh: le centre international d'étude sur la radicalisation et la violence politique a étudié 46 récits de «familles de Daesh» issues de 17 pays, disponibles publiquement, pour voir si elles partagent certaines expériences et émotions. Vous trouverez les résultats de ces analyses dans ce [document](#).

Le RAN/RSR a développé une **méthode en 10 étapes pour travailler avec les familles**. Ces étapes sont indiquées dans le graphique ci-dessous sous forme de cercle car elles s'influencent mutuellement. Elles peuvent s'appliquer tant en général qu'au cas par cas. Le document ex post du RAN/RSR *Working with families and safeguarding children from radicalisation; Step by step guidance paper for practitioners and policy-makers* (Travailler avec les familles et préserver les enfants de la radicalisation, un document d'orientation à l'attention des professionnels et des responsables politiques) explique ces 10 étapes et les illustre à l'aide d'exemples de pratiques. On y trouvera aussi les principes fondamentaux qui forment la base d'une approche efficace en matière de soutien à la famille. ²⁷

²⁷ Voir Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN/RSR). (2016). Document ex post, RAN/RSR YF&C et RAN/RSR H&SC: *Working with families and safeguarding children from radicalization*. Disponible sur https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-h-and-sc/docs/ran_yf-c_h-sc_working_with_families_safeguarding_children_en.pdf

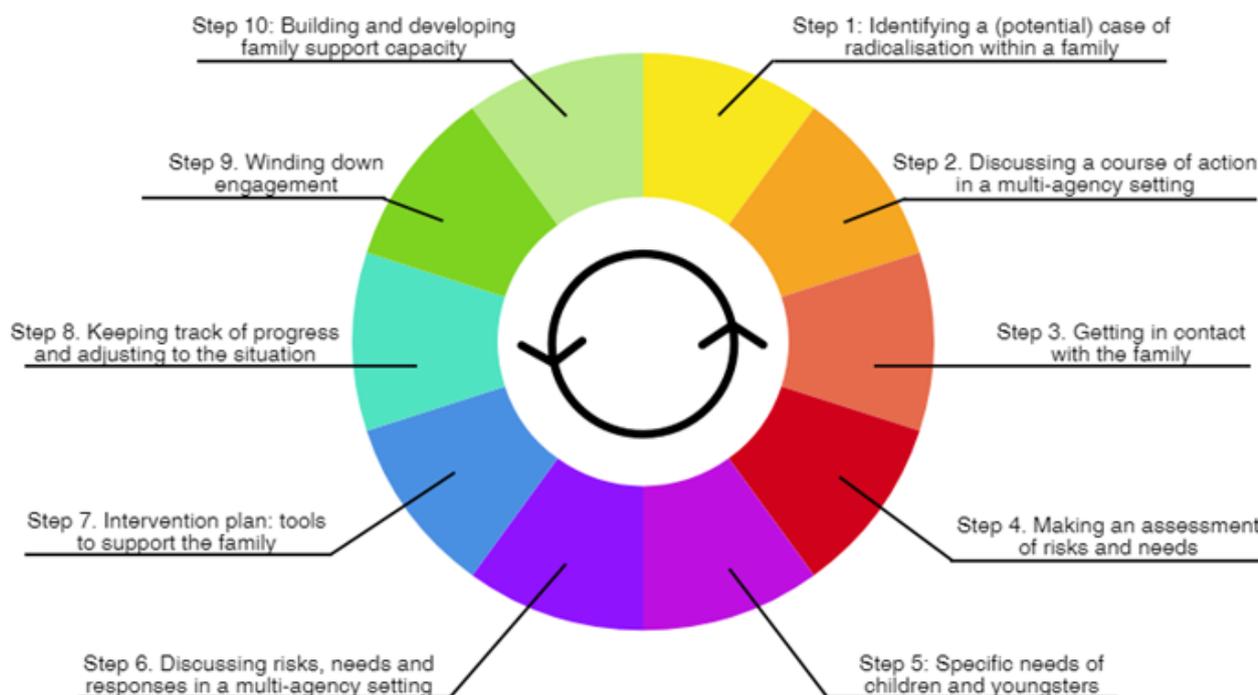


Schéma 5, approche en 10 étapes du soutien à la famille

- Etape 1: identifier un cas (potentiel) de radicalisation dans une famille
- Etape 2: envisager un plan d'action dans un cadre interinstitutionnel
- Etape 3: entrer en contact avec la famille
- Etape 4: évaluer les risques et les besoins
- Etapas 5: besoins spécifiques des enfants et des jeunes
- Etape 6: discuter des risques, des besoins et des Interventions dans un cadre interinstitutionnel
- Etape 7: plan d'intervention: outils pour soutenir la famille
- Etape 8: suivre l'évolution et s'adapter à la situation
- Etape 9: diminuer progressivement l'engagement
- Etape 10: construire et développer une capacité de support familial

Pour en savoir plus

Working with families and safeguarding children from radicalisation (*Travailler avec les familles et préserver les enfants de la radicalisation*): ce [document ex post du RAN/RSR propose une approche du soutien familial en 10 étapes](#) qui peut s'appliquer aux familles des combattants terroristes étrangers ou aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.

Méthodes de soutien familial: pour des conseils relatifs au développement des capacités et aux méthodes de soutien familial, consulter le [document ex post: Family support: what works?](#) (*Soutien familial: les solutions qui marchent*) édité par le RAN/RSR.

Aperçu des pratiques: vous trouverez plus d'exemples d'interventions et de processus au sujet du soutien familial dans le [chapitre consacré au soutien familial dans la RAN/RSR Collection \(UE\) - Approches et méthodes.](#)

Autres éléments à prendre en compte lors de l'implication et/ou du soutien aux familles d'un combattant étranger de retour au pays:

- 1. Evaluer les relations entre le combattant étranger et sa famille et son réseau social:** la relation a été fortement mise sous pression. L'individu a quitté sa famille, s'en est peut-être isolé avant de partir et a probablement eu peu de contacts avec elle lorsqu'il était absent. Il se peut aussi que les membres de la famille lui en veuillent d'être parti et d'avoir rejoint une organisation terroriste, ou aient souffert de cette mise à l'écart ou de la douleur liée à cette décision. Il se peut aussi, inversement, que les membres de la famille soutiennent fortement leur proche et le/la perçoivent comme un héros qui a fait le bon choix. **Les professionnels qui travaillent avec ces familles doivent évaluer la relation entre la personne qui rentre dans son pays d'origine et les membres de sa famille. Sont-ils encore en relation? Si c'est le cas, quelle est la nature de cette relation?** La famille souhaite-t-elle aider son proche même si cela signifie qu'elle sera isolée ou mal vue par d'autres membres de la communauté? Les membres de la famille soutiennent-ils le groupe terroriste et une radicalisation actuelle ou accrue? Il faut tenir compte du fait que la situation familiale de l'individu peut avoir contribué initialement à sa radicalisation. S'il n'est pas envisageable de prendre contact avec la famille, tentez de prendre contact avec d'autres personnes dont l'individu a été proche.

Conseil d'un travailleur expérimenté dans les stratégies de désinvestissement: «Soutenir les familles des combattants étrangers sera une stratégie porteuse au retour de ceux-ci. Si les familles ont confiance en l'organisation d'aide au désinvestissement, elles peuvent devenir des partenaires importants et motiver la personne qui rentre dans son pays d'origine à collaborer avec le programme.»

- 2. Se montrer transparent au sujet de la collecte et du partage d'informations avec les autorités:** les personnes qui se rendent en territoire terroriste restent généralement en contact avec les membres de leur famille, d'une manière ou d'une autre, lors de leur séjour à l'étranger. Il est encore plus probable qu'ils aient des contacts avec elle lorsqu'ils tentent ou projettent de rentrer au pays. Il est donc souhaitable de contacter les membres de la famille de la personne qui est partie et de tenter de bâtir une relation avec eux. Ils peuvent avoir besoin ou envie de votre aide. **Cette relation peut vous donner accès à de précieuses informations** ainsi que l'occasion de préparer un retour relativement harmonieux. Les informations émanant de la famille doivent être communiquées à la police (locale) et/ou aux autorités (locales). Expliquez clairement à la famille que ces informations (précisez lesquelles exactement) seront partagées avec les autorités locales. Vous devez être transparent à ce sujet. Vous vous occupez d'une personne qui a rejoint une organisation terroriste et la famille doit l'assumer, ainsi que les conséquences que cela implique.

Etude de cas — Contacts avec la famille d'une combattante étrangère susceptible de rentrer au pays

Une jeune fille de 17 ans est partie de la ville de A pour rejoindre la Syrie en 2013. Là, elle a épousé un combattant de Daesh provenant de sa ville natale alors qu'ils n'étaient pas ensemble auparavant. Ils ont trois enfants. La structure locale de soutien est très impliquée avec sa famille. Certaines inquiétudes concernaient la sœur cadette de la jeune fille, qui semblait vulnérable. A ce niveau, la situation s'est améliorée. La durée et l'intensité des contacts avec la famille ont permis d'entretenir de bonnes relations avec elle. La jeune fille a été en contact avec ses parents et leur a dit qu'elle souhaitait rentrer au pays. Elle a toutefois reçu des menaces à ce sujet, notamment de la part de son mari. Le fait que la famille de son mari et la sienne vivent dans la même ville crée des tensions entre les deux familles.

Enseignements tirés:

- Il faut impérativement gérer correctement la coopération entre les différents professionnels. Dans le cas présent, les deux familles sont accompagnées par la structure locale de soutien. Le partage d'informations entre les professionnels est toutefois difficile et présente des risques.
- Il est recommandé d'expliquer aux familles dans quelle mesure le retour de leur proche sera facilité. Ici, la jeune fille a demandé à ses parents de l'argent pour financer son retour. Le cadre légal n'est pas clair par rapport aux conséquences d'une telle aide (considérera-t-on que les parents ont aidé leur enfant ou qu'ils ont soutenu un groupe terroriste?). Les parents veulent agir de manière confidentielle afin d'éviter de mettre leur fille en danger. Toutefois, les professionnels leur ont conseillé de garder une trace de toutes leurs communications et transactions. Ils ont consulté le gouvernement national, ce qui leur a permis de fournir à la famille des instructions très spécifiques quant à la manière d'envoyer de l'argent à leur fille.
- Les informations doivent être traitées avec grande prudence. Dans le cas présent, la police souhaiterait disposer de davantage d'informations afin de mieux évaluer la situation et les risques. Les parents craignent que les communications de leur fille soient surveillées et ils ne veulent pas la mettre, elle ou ses enfants, en danger. La famille de son mari répand la rumeur que la jeune fille occuperait encore une position haut placée dans les forces de police féminines de Daesh. On ne sait pas très bien si ces informations sont véridiques ou non.
- Les enfants peuvent être protégés s'il a été convenu de l'endroit où ils vivront à leur retour au pays. Ici, si la jeune fille rentre avec ses enfants, les droits de garde posent problème puisque la famille de son mari en demandera sans doute aussi la garde. Outre le risque de litige au sujet de la garde des enfants, les tensions entre les deux familles peuvent aussi nuire aux enfants.
- Il faut impérativement clarifier le cadre légal, également au niveau des professionnels. Il faut obtenir un conseil et une aide juridique afin d'aider et de protéger les professionnels s'ils devaient être impliqués dans des procès, mais aussi lorsqu'ils sont amenés à conseiller des familles au sujet de situations susceptibles d'entraîner des conséquences d'un point de vue légal. Cela évitera que les professionnels voient leur responsabilité légale individuelle engagée.
- Les cas de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine sont aujourd'hui beaucoup plus concrets que par le passé. Auparavant, certaines familles semblaient se résigner, mais aujourd'hui, elles ont davantage tendance à vouloir ramener leur proche au pays et celui-ci a beaucoup plus de chances de revenir en effet.

3. **Informar la famille au sujet des conséquences légales auxquelles elles s'exposent en aidant leur enfant:** les parents et les membres de la famille se montrent généralement très actifs pour tenter de ramener leur enfant (même adulte) au pays. Ils ont tendance à chercher différentes manières de les aider à rentrer et d'accélérer leur retour, notamment en leur envoyant de l'argent ou en se rendant eux-mêmes en Turquie ou en Syrie. Le cadre légal et la jurisprudence par rapport à ce type d'interventions ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre. Les professionnels du soutien familial doivent donc être formés et informés au sujet des conséquences légales de ces actions dans leur pays afin de pouvoir conseiller adéquatement les familles. Une étroite coopération entre les professionnels et le gouvernement national par rapport à l'aide au retour et/ou l'envoi d'argent est indispensable.

Etude de cas — Financer un retour illégalement?

Une femme de la ville de B s'est rendue en Syrie et y a épousé un homme issu de la ville de A. Elle a été rejetée de sa propre famille vivant dans la ville de B, mais entretient des contacts forts avec sa belle-mère, qui vit à A. Son mari est mort au combat. La femme a indiqué son souhait de rentrer au pays. Elle a des enfants et sa belle-mère a dit qu'elle souhaitait s'occuper des enfants autant que nécessaire. La belle-mère connaît aussi la famille d'une autre femme de la ville de B, qui s'est aussi rendue en Syrie. La famille de cette autre femme a reçu les mêmes instructions pour envoyer de l'argent que la belle-mère. Toutefois, ces informations ne peuvent pas être communiquées aux familles pour des raisons de sécurité. La légitimité de cette demande pose question: la femme souhaite-t-elle réellement rentrer ou veut-elle seulement obtenir de l'argent? Entretemps, la femme issue de la ville de B s'est installée chez une famille syrienne qui s'occupe d'elle et de ses enfants. Elle a indiqué vouloir même envoyer ses enfants en Turquie avant elle afin d'assurer leur sécurité. La belle-mère est prête à se rendre en Turquie pour y récupérer les enfants.

Enseignements tirés:

Il faut souligner les avantages d'un retour organisé et de bien gérer les attentes. Dans le pays d'où provient cette famille, les personnes qui veulent rentrer de Syrie ou d'Irak accompagnées d'enfants doivent se présenter au consulat de leur pays d'origine. Les enfants sont soumis à un test ADN pour contrôler qu'ils sont bien les enfants biologiques de leur(s) parent(s) avant que la famille soit autorisée à voyager. Les résultats d'un tel test peuvent mettre du temps à arriver, de sorte que les familles peuvent avoir tendance à refuser d'attendre, ce qui augmente les risques de les voir prendre les choses en main elles-mêmes. La famille du combattant étranger désireux de rentrer au pays et ses proches doivent être informés du délai d'attente afin d'y être préparés. Les avantages d'un retour organisé sont notamment le fait pour les individus concernés de pouvoir voyager de manière moins dangereuse, en étant davantage protégés, mais aussi d'obtenir immédiatement de l'aide pour les enfants et de mieux préparer le séjour des enfants avec la famille.

4. Être conscient des autres risques auxquels s'exposent les combattants étrangers de retour au pays et leurs familles:

- L'individu peut être psychologiquement instable, traumatisé ou toujours en colère vis-à-vis de membres de sa famille et peut tenter de leur faire du mal;
- L'organisation terroriste peut vouloir se venger de l'individu qui l'a quittés et menacer l'individu et sa famille;
- Daesh considère les enfants des (anciens) combattants de Daesh comme leur propriété et ont, dans plusieurs cas, menacé le combattant et sa famille en cherchant à les contraindre de renvoyer les enfants;
- La communauté est susceptible de vouloir se venger de l'individu pour avoir fait partie d'une organisation terroriste et/ou de sa famille parce qu'elle lui vient en aide.

Ces risques doivent être discutés avec l'équipe d'intervention interinstitutionnelle locale et, si nécessaire, avec le gouvernement local. La police nationale et locale et les professionnels de la santé mentale peuvent aider à évaluer la situation et atténuer les risques.

5. Tenir compte de la position de la famille au sein de la communauté élargie: en fonction de la situation au sein de la communauté, la famille de la personne qui rentre dans son pays d'origine est potentiellement isolée ou sujette à une forte méfiance de la part de la communauté, parce que leur proche fait partie d'une organisation terroriste. Si c'est le cas, il faut aider la famille à se réintégrer dans

sa communauté en établissant un plan de réintégration spécifique pour elle. N'oubliez pas que cela passe par une coopération interinstitutionnelle et, éventuellement, par le recours à un expert en communication afin de communiquer au sujet de la situation de la famille à plus grande échelle (locale, toutefois).

En pratique

Soutien à la prévention: le gouvernement français a ouvert un [numéro gratuit d'appel d'assistance](#), afin d'offrir un soutien immédiat aux parents, aux proches ou aux amis d'individus tentant de se rendre en Syrie ou en Irak ou de retour d'un séjour auprès de Daesh. Ce numéro peut être contacté à des fins d'assistance immédiate ou pour simple information. La personne qui appelle sera, si nécessaire, mise en contact avec une équipe d'intervention régionale. Le numéro peut aussi être utilisé pour obtenir des informations ou de l'aide si l'on observe des signes de radicalisation (possible) en général.

Soutien aux parents de combattants terroristes étrangers: le réseau Violence Prevention Network (Allemagne) propose des consultations en soutien familial aux parents de jeunes radicalisés et/ou de combattants étrangers. Voir: [Consultations en soutien familial pour les parents de «combattants étrangers» ou de jeunes exposés à un risque de radicalisation.](#)

Parrainage et coaching parental: ce manuel danois relatif à la mise en œuvre d'efforts, au niveau local, dans le domaine du parrainage, du coaching parental et du soutien aux proches propose des descriptions pratiques détaillées de différentes interventions et outils d'évaluation. Voir: Centre danois pour la prévention de l'extrémisme, [Mentoring effort, parent coaching and relatives and carers networks Solution-focused work on life skills](#) (*Initiative de parrainage, coaching parental et réseaux de proches et d'assistants – Travail sur les compétences de vie axé sur des solutions*).

Formation à la résilience: le gouvernement belge a mis en place, avec le soutien de subventions européennes, un programme de formation à la résilience destiné aux jeunes à risque et aux membres de leur famille. Ce programme est intitulé [Bounce](#). Il peut être utilisé par n'importe quel pays et comporte des instructions relatives à la formation des formateurs.

Centre de soutien familles: [le centre de soutien familial néerlandais](#) est un exemple d'un moyen de soutenir les familles des individus radicalisés (y compris les combattants terroristes étrangers).

Service de conseil en matière de radicalisation: l'Office fédéral allemand à la migration et aux réfugiés (BAMF) offre du soutien aux proches et aux amis de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. Depuis 2012, [le centre de conseil](#) sert de premier point de contact. Il offre aux familles des informations générales sur l'islamisme et donne des conseils, mais aide aussi les parents ou d'autres proches de jeunes qui ont quitté le pays pour se rendre en Syrie ou en Irak ou sont de retour de ces pays. Ce service de conseil est assuré par des partenaires expérimentés issus de la société civile au niveau local. Un réseau national a été constitué en collaboration avec les Länder et est constamment en expansion et en amélioration.

Pour en savoir plus

Principes de réintégration: pour en savoir plus au sujet de la réintégration des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, consultez: [Principes de Malte pour la réintégration de combattants terroristes étrangers de retour](#) dans leur pays d'origine

6.2.2 Parrainage et conseil

Lorsque le combattant étranger de retour au pays souhaite se réintégrer dans la société, il est essentiel de lui donner accès à des mesures de parrainage et de conseil au cours de ce processus. Il ou elle a besoin de l'intégrer et de se réintroduire au sein de la communauté, de son voisinage, des employeurs et, peut-être de nombreuses agences et organisations commerciales (banques, assurances, etc.). Cette section se penche sur les possibilités de parrainage et de conseil offertes aux combattants étrangers de retour au pays.

Etude de cas – le rôle du parrainage

Un homme de 18 ans fréquente l'école secondaire et la mosquée de son quartier. Il s'affilie à un groupe de jeunes salafistes radicaux. Au fur et à mesure qu'il se radicalise, son comportement change de manière drastique. Alors qu'il était une personne ouverte, gentille et toujours prête à donner un coup de main, il devient introverti et replié sur lui-même. Il est vu à différentes reprises assister à un procès pour terrorisme, en tant que spectateur du côté de l'accusé. Il abandonne l'école et son travail dans un supermarché local. En mai 2013, il part pour la Syrie en compagnie d'un ami. Sa famille est en état de choc et se sent très déstabilisée. Le coordinateur CVE local entre en contact avec les parents, qui sont invités à participer au réseau local de parents et se rendent souvent à ces réunions. Le jeune homme, âgé de 18 ans, revient au pays six mois après son départ. Son père contacte immédiatement le coordinateur local qui rencontre le jeune et ses parents dès le lendemain. Le jeune semble à bout de force, tant physiquement qu'émotionnellement. Il se montre ouvert, aimable et coopératif. Il affirme «vouloir retrouver sa vie d'avant». Il fait preuve de beaucoup de gratitude face à l'accueil qui lui est fait. Tous ses signes de radicalisation ont disparu. Quelques semaines plus tard, il fait la connaissance de son parrain. Il est aussi autorisé à réintégrer son établissement scolaire pour autant qu'il participe aux mesures de parrainage et aux consultations. Cette expérience a porté ses fruits et, en été 2016, ce jeune homme a obtenu son diplôme avec d'excellentes notes.

Enseignements tirés:

- Montrez-vous prêt à investir dans des relations avec la famille et la personne qui rentre dans son pays d'origine afin de pouvoir aborder des sujets idéologiques et théologiques dans le cadre du parrainage.
- Ce cas illustre l'importance d'établir un contact avec la famille et de l'impliquer très tôt dans le processus. Cela portera ses fruits par la suite.
- Le parrainage est un aspect essentiel pour accompagner la personne et veiller à ce qu'elle respecte ses engagements.

Le fait de parrainer et de conseiller un combattant étranger lorsqu'il réintègre la société s'appelle aussi un travail d'interventions de sortie. Les interventions et outils de déradicalisation utilisés pour aider les personnes radicalisées souhaitant quitter l'organisation extrémiste violente dont ils faisaient partie sont également utiles dans le cadre du travail avec une personne qui rentre dans son pays d'origine. Voir le chapitre 5 pour plus d'informations au sujet des programmes de parrainage.

En pratique

Programme d'interventions de sortie en quatre étapes destiné aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine La ville d'Aarhus a mis en place un programme d'interventions de sortie en quatre étapes destiné aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. Vous trouverez une description de ce programme p.8 du [document ex post du RAN/RSR sur la manière de concevoir une](#) intervention de sortie.

Conseil et déradicalisation

L'association allemande Hayat propose des programmes de conseil aux personnes impliquées dans des groupes salafistes radicaux ou en voie de radicalisation violente djihadiste, et notamment les personnes qui se rendent en Syrie et dans d'autres zones de combat. Veuillez consulter leur [site](#) pour en savoir plus.

Service de conseil en cas d'extrémisme

Le Centre d'informations autrichien sur l'extrémisme propose des consultations individuelles, son expertise ainsi que des ateliers et des conférences afin d'aider les proches, les travailleurs sociaux, les enseignants ou toute autre personne inquiète de voir ou soupçonner quelqu'un d'avoir rejoint un groupe extrémiste. Ce service de conseil est gratuit, anonyme et confidentiel. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur ce [site](#).

Animation de rue et conseil

Kitab, une équipe de l'association VAJA e.V de Brême (Allemagne), lutte contre les processus de radicalisation touchant les jeunes dans le cadre de l'islamisme et du salafisme fondamentaliste. Elle propose des consultations à la personne radicalisée et à ses parents, ses proches ou toute autre personne de son cercle social. Pour en savoir plus, veuillez [contacter VAJA](#).

Outre les huit aspects à prendre en compte lors de la conception et de l'offre d'interventions spécifiquement destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine présentées au point 6.1, deux autres éléments doivent aussi être pris en considération lors du parrainage d'une personne qui rentre dans son pays d'origine.

- **Présenter clairement les objectifs et les buts:** avant d'entamer un projet de parrainage avec une personne qui rentre dans son pays d'origine, il convient de formuler des objectifs et des buts clairs pour cette initiative. Différents professionnels ont constaté qu'il est difficile de savoir si et quand la personne concernée a l'impression que l'objectif du parrainage est atteint. Ils précisent que les besoins liés au parrainage sont infinis. Il faut donc formuler clairement les objectifs et les buts afin d'éviter que le parrainage ne soit trop superficiel ou remette trop peu en question la personne. Si c'était le cas, cette mesure ne permettrait pas d'assurer une réintégration adéquate au sein de la société.

Etude de cas – une combattante étrangère de retour dans son pays d'origine, enceinte d'un combattant terroriste étranger bien connu

Une femme âgée d'un peu plus de vingt ans a suivi son mari en Syrie en 2015 afin de séjourner avec lui sur un territoire aux mains de Daesh. Son mari est décédé six mois après leur arrivée. Avec l'aide d'un membre de la famille qui s'est rendu en Turquie et fait usage d'un contact sur place, elle a pu rentrer dans son pays d'origine, enceinte. Elle affirme ne pas avoir participé aux combats. Elle a quitté la Syrie après le décès de son mari et ne voulait pas être mariée à un autre homme appartenant à Daesh. A son retour, elle a été

brièvement arrêtée et son passeport lui a été confisqué. Une fois arrivée dans sa ville d'origine, un assistant social de la municipalité, informé de son retour imminent par le gouvernement national, a pris contact avec elle. Ce professionnel de première ligne a vérifié si la femme était psychologiquement prête à devenir mère. Elle semblait prête, mais présentait toutefois des signes de dépression et de traumatisme. Le professionnel craignait qu'elle ne retourne auprès de Daesh après la naissance de l'enfant. Des consultations individuelles ont été organisées avec elle. Sa famille et ses anciens amis l'ont soutenue tout au long de ce processus. En 2016, le bébé est né. Daesh a immédiatement affirmé que le bébé appartenait à l'organisation et menacé la femme et sa famille. En 2017, il semblerait que la femme ait l'intention de rester dans son pays d'origine. Elle souhaite reprendre sa scolarité et semble aller mieux et être moins déprimée. Les risques de voir Daesh enlever l'enfant semblent moins aigus. Toutefois, dans la mesure où le père de l'enfant occupait une fonction assez élevée au sein de Daesh et était donc bien connu et admiré des partisans de l'organisation terroriste, l'enfant risque de faire l'objet d'une attention particulière.

Enseignements tirés:

1. Le soutien des membres de la famille est essentiel lors de la réintégration au sein de la société. Cette femme a été accueillie par un cercle social indulgent et ouvert. Le fait que ses amis l'aient également accueillie positivement a été très utile.
 2. Le risque sécuritaire est un problème clé. S'il peut renforcer l'attention et le budget consacrés à un cas, il complique aussi considérablement le partage de données. Les services de renseignements et la police ne transmettent pas facilement des informations classées secrètes, pour la plupart, de sorte qu'il est assez difficile d'évaluer correctement le cas. Dans le cas présent, les menaces de Daesh et leur intention de récupérer le bébé ont encore augmenté le risque sécuritaire d'un cran. Il serait souhaitable d'accélérer le partage d'informations et de le rendre plus transparent.
 3. Quand mettre un terme au parrainage? Dans les cas de combattants étrangers rentrés au pays, il est plus difficile d'évaluer quand un individu est intégré dans la société. Tant qu'il est en mesure de se rendre auprès de Daesh ou d'être contacté par l'organisation, il faut rester très prudent.
- **Sécurité:** parrainer et conseiller une personne qui rentre dans son pays d'origine afin de l'amener à mentalement quitter l'organisation terroriste dont elle faisait partie, signifie travailler avec des gens qui sont habitués à la violence et à la criminalité. Le risque de violence envers le professionnel est bien réel et doit être pris au sérieux. Ce risque sera différent en fonction des cas et des organisations. L'aperçu proposé dans le schéma 6 décrit les mesures de sécurité à mettre en œuvre si la situation l'exige.



Schéma 6, infographie relative à la sécurité²⁸

Les bureaux

- Ne communiquez jamais l'adresse de vos bureaux, que ce soit en ligne ou hors ligne (signalisation).
- Conservez les documents et fichiers sensibles dans un lieu sécurisé dans votre bureau.
- Faites appel à du personnel de sécurité.

Protéger le personnel

- Ne divulguez jamais les adresses personnelles de vos collaborateurs.
- Faites en sorte que l'équipe soit au courant des rendez-vous et des déplacements de ses différents membres.

Gestion des cas

- Analysez les menaces, les groupes, la/les personne(s), les informations dangereuses à connaître, l'histoire.
- Protection: préparez un plan et des mesures d'information relatives à la procédure d'interventions de sortie.

Communication

- Maîtrisez le flux d'informations. Ne partagez pas des informations confidentielles sur des systèmes pas ou mal sécurisés.
- N'utilisez pas de téléphone privé pour des affaires professionnelles.
- Contrôlez l'information: qui sait quoi?

Cas à haut risque

- Collaborez avec les agences de sécurité.
- Créez de la désinformation afin de leurrer les groupes dont faisait partie l'individu.
- Etablissez des plans d'urgence et contactez les structures.

Protéger le bénéficiaire

- Invitez le bénéficiaire à conserver une trace de toute menace.
- Fournissez-lui un carnet de bord à cet effet.
- Relocalisez le bénéficiaire dans un nouvel environnement.
- Créez un environnement sécurisé où il peut partager son vécu.

Conseil d'un professionnel expérimenté: «Il faut réévaluer la sécurité des professionnels de première ligne impliqués dans des cas de personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. Ils doivent également être formés et avoir accès à des séances de briefing/débriefing avec des experts compétents. Ce sont généralement les experts des services de sécurité et des services de formation militaires qui disposent d'un maximum de connaissances et d'expertise. Néanmoins, les personnes qui sont souvent en contact direct avec les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine (comme les professionnels) ne sont souvent pas assez au fait des difficultés et des dilemmes en matière de sécurité.»

- **Force de conviction:** la plupart des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine ont eu ou ont toujours de fortes convictions sur le plan idéologique et des visions d'un fonctionnement idéal de la société. Elles peuvent avoir des croyances très dogmatiques notamment en matière de démocratie, d'orientation sexuelle, du rôle des femmes ou encore d'éducation. Pour pouvoir se réintégrer efficacement au sein de la société, elles doivent savoir que leurs opinions ne feront peut-être pas l'unanimité chez la plupart des membres de la communauté au sein de laquelle elles tentent de se réintégrer. Lors du parrainage de ces personnes, soyez préparé à faire appel à des techniques et des interventions de sortie utilisées avec des personnes dotées de fortes convictions. Le cas échéant, l'expérience d'organisations qui aident les extrémistes de droite à se réintégrer ou les interventions visant à réintégrer des membres de l'IRA ou de l'ETA peuvent être utiles à consulter.²⁹
Pour en savoir plus sur le parrainage et le conseil, consulter la section 5.5.

Pour en savoir plus:

²⁹ Par exemple, Exit Germany, une association d'aide aux extrémistes de droite souhaitant quitter le groupe d'extrême-droite dont ils font partie <http://www.exit-deutschland.de/english/> ou, pour en savoir plus sur le désengagement de membres de l'IRA, cf. Fergusson, D.M., Swain-Cambell, N.R. et Horwood, J. (2001) *Deviant Peer Affiliations, Crime and Substance Use: A Fixed Effects Regression Analysis*. *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol.30 (4) pp. 419–430.

Programmes de parrainage: ce manuel danois relatif à la mise en œuvre d'interventions locales dans le domaine du parrainage, du coaching parental et de l'aide aux proches offre une description pratique et détaillée de différents programmes de parrainage. Voir le [Danish Centre for Prevention of Extremism, Mentoring effort, parent coaching and relatives and carers networks Solution-focused work on life skills](#) (*Initiative de parrainage, coaching parental et réseaux de proches et d'assistants – Travail sur les compétences de vie axé sur des solutions*).

Autres pratiques: on trouvera dans le [chapitre consacré aux stratégies d'interventions de sortie](#) de la RAN/RSR Collection - Approches et Pratiques d'autres exemples d'interventions et de processus de parrainage et de sortie.

6.2.3 Interventions en matière de santé mentale

Les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine sont plus sujettes que la moyenne à d'éventuels problèmes de santé mentale. Le fait de séjourner longtemps en territoire aux mains de terroristes et dans des zones de conflit peut laisser des traces importantes sur le plan psychologique. L'essentiel des connaissances à ce sujet provient des observations sur les traumatismes de guerre subis par les membres de forces armées régulières.³⁰ Les individus qui reviennent de zones de conflit (qu'ils aient ou non pris part aux combats) peuvent présenter un état de stress post-traumatique (ESPT) qui les laisse traumatisés, vulnérables à la radicalisation et potentiellement dangereux pour eux et pour la société. **Si l'ESPT est la manifestation la plus aigüe de ces conséquences, les individus de retour de zones de conflit peuvent être sujets à des troubles très variés d'ordre traumatique³¹:**

- **Problèmes physiques:** troubles du sommeil, fatigue excessive, maux de ventre, troubles de l'alimentation; maux de tête et excès de transpiration lorsque l'individu pense à la guerre; accélération du rythme cardiaque ou de la respiration; aggravation de problèmes de santé préexistants; sensations de choc, insensibilité, incapacité à être heureux.
- **Troubles psychologiques et émotionnels fréquents:** mauvais rêves, cauchemars; flashbacks ou souvenirs indésirables fréquents; colère; sentiment de nervosité, d'impuissance ou de peur; sentiment de culpabilité, d'auto-flagellation, de honte; sentiment de tristesse, impression d'être rejeté, abandonné; agitation, exaspération, irritation, contrariété; impression de désespoir par rapport à l'avenir.
- **Troubles du comportement:** difficultés de concentration; l'individu est tendu, fébrile, sursaute facilement; toujours sur ses gardes, alerte, excessivement préoccupé par la sécurité et la sûreté, évite les personnes ou les lieux liés à son traumatisme; boit, fume ou consomme trop de drogues; fait trop peu d'exercice, s'alimente mal ou ne prend pas soin de lui; éprouve des difficultés à effectuer des tâches normales au travail ou à l'école; se montre agressif au volant.

³⁰ Briggs Obe, R., Silverman, T. (2014), *Foreign Fighters Innovations in Responding to the Threat*, Institut pour le dialogue stratégique.

³¹ Département américain des anciens combattants (2010), *Returning from the War Zone: A guide for military personnel*.

Les psychologues qui travaillent avec des combattants étrangers de retour au pays signalent aussi que certains souffrent de «dégâts moraux» plutôt que d'ESPT: leur système de croyance a été altéré par ce qu'ils ont vu en Syrie, en Irak ou dans d'autres zones de conflits liés au terrorisme, ce qui les incite à remettre en question leur **image morale du monde et leurs systèmes de croyance**. Ils ont parfois aussi le sentiment d'avoir été trahis après avoir été exposés à la réalité du conflit ou avoir perdu leur foi en la cause radicale en elle-même. Ces réactions, d'une certaine manière, sont positives dans la mesure où elles ouvrent la voie à des interventions. Toutefois, si ces personnes ne sont pas aidées, elles sont vulnérables.³²

Outre les problèmes psychologiques découlant d'un séjour en territoire aux mains d'un groupe terroriste, des études ont démontré qu'un pourcentage disproportionné de combattants terroristes étrangers souffrent de **troubles de la santé mentale**. Des données émanant de trois Etats membres indiquent que jusqu'à 20 % des combattants terroristes étrangers présentent, d'une manière ou d'une autre, des troubles de la santé mentale. La Suisse a enregistré entre 15 et 20 % de cas de ce type, tandis qu'aux Pays-Bas, des recherches révèlent que 60 % des individus suspectés ou connus pour être des radicaux djihadistes souffrent de troubles de la santé mentale.³³

En pratique:

Consultations à différents niveaux: l'organisation française [CAPRI](#) a développé des interventions de sortie des individus radicalisés. Elle propose des programmes de parrainage, du soutien aux familles, des consultations psychologiques et travaillent en collaboration avec des experts en théologie. Les interventions sont adaptées aux besoins de la personne radicalisée.

Compte tenu de la probabilité importante d'émergence de troubles de la santé mentale, il est essentiel d'évaluer attentivement l'état psychologique de la personne.

Evaluation de la santé mentale des combattants étrangers rentrés au pays³⁴

1. Sur le plan social:
 - a. Quelle est sa situation actuelle en termes de membres de la famille, d'amis, d'éducation, d'activités pendant la journée, de logement, de finances, de religion ou d'idéologie?
 - b. Quelle était sa situation pendant qu'il/elle était parti(e) en termes de membres de la famille, d'amis, d'éducation, d'activités pendant la journée, de logement, de finances, de religion ou d'idéologie?
2. Sur le plan somatique: quel est son état de santé actuel? Se plaint-il de problèmes médicaux (fatigue, douleurs thoraciques, troubles de la vision, etc.)?

³² Briggs Obe, R., Silverman, T. (2014), *Foreign Fighters Innovations in Responding to the Threat*, Institut pour le dialogue stratégique.

³³ Paulussen C., Nijman, J. et Lismont, K., (2017), *Mental Health and the Foreign Fighter Phenomenon: A Case Study from the Netherlands*, rapport de l'ICCT Report et Mehra, T., (2016), *Foreign Terrorist Fighters: Trends, Dynamics and Policy Responses* ²Note politique de l'ICCT.

³⁴ Les éléments de l'outil d'évaluation de la santé mentale des combattants étrangers de retour dans leur pays d'origine sont fondés sur des entretiens avec des spécialistes en santé mentale.

3. Sur le plan psychiatrique: quel est l'état psychologique actuel de la personne (agité, sautes d'humeur, troubles du sommeil, inquiétude, agressivité, etc.)? Vérifiez aussi s'il/elle présente des accoutumances et établissez le QI de la personne.
4. Analyse: évaluez tous les faits et posez de premières conclusions préliminaires.
5. Contre-vérification: demandez à un collègue d'analyser le cas et combinez vos conclusions.
6. Discutez des conclusions au sein de l'équipe locale d'intervention interinstitutionnelle — elle peut apporter des points de vue intéressants au sujet de la personne et de sa resocialisation. Envisagez également les interventions et le traitement possible.
7. Posez des conclusions finales et, si nécessaire, mettez l'intervention en place et débutez le traitement.

Lors de l'élaboration d'une intervention en matière de santé mentale pour des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, il faut impérativement tenir compte des cinq aspects suivants ³⁵:

- Ne partez pas du principe que vous comprenez la personne. Les motifs sont très divers et certaines personnes ne comprennent même pas elles-mêmes exactement leurs motifs. Des présomptions peuvent constituer autant d'obstacles à l'établissement d'une relation avec la personne qui rentre dans son pays d'origine.
- Les états traumatiques peuvent être difficiles à évaluer et sont souvent négligés, mal interprétés ou non détectés. Un traumatisme ne se manifeste pas non plus nécessairement immédiatement. Il convient donc d'inclure des moyens de détecter et d'évaluer le traumatisme dans le traitement développé pour la personne qui rentre dans son pays d'origine. Le professionnel de la santé mentale qui travaillera avec la personne peut se préparer en contactant un expert en matière de traumatisme.
- Certaines personnes auront besoin d'un traitement professionnel et/ou de médicaments sur le long terme. Prenez les mesures nécessaires si c'est le cas: une absence de traitement ou un traitement insuffisant créent des risques.
- Pour offrir au combattant rentré de l'étranger le traitement le plus efficace possible, il faut suivre une approche coordonnée et globale ciblant différents aspects. Faute d'une coordination adéquate, le traitement peut être source de confusion et de frustration pour la personne et compromettre l'efficacité de l'intervention. Discutez du traitement avec l'équipe locale interinstitutionnelle.
- Il faut de la patience et du temps. Les processus d'ordre psychologique sont souvent difficiles, lents et les besoins peuvent varier. L'accès aux services doit donc être permanent et facile.

Etude de cas: un combattant terroriste à l'étranger atteint de troubles de la personnalité évitante

Un homme, né en 1993. Son père était toxicomane (à la cocaïne, multirécidiviste) et il a été élevé par sa mère célibataire. Le père abusait physiquement de la mère, ce qui a été à l'origine de premiers contacts avec des professionnels de la santé mentale (consultations en raison des abus). La mère, très endettée, s'est installée avec son employeur et l'a épousé. L'homme s'est senti ignoré et a développé de la jalousie. Il a commencé à boire, à consommer du cannabis et a développé toute une série de problèmes à l'école. Il s'est mis à fréquenter les mauvaises personnes. Il a commencé à systématiquement échouer dans toutes ses entreprises (école, cours, emplois, etc.). L'homme a été confié à une institution à l'âge de 16 ans, puis l'a quittée pour un établissement plus ouvert et s'est converti à l'Islam à l'âge de 18 ans. Alors qu'il était en vacances avec sa mère, il a rencontré une jeune fille convertie et sa mère et l'a épousée un an plus tard. Quelques mois plus

³⁵ Ces considérations proviennent d'un professionnel expérimenté de la santé mentale qui a travaillé avec plusieurs combattants étrangers de retour dans leur pays d'origine.

tard, juste après la naissance de son fils, il est parti en Syrie (décembre 2012). Il raconte son parcours comme suit:

Il a rejoint la Syrie pensant prendre un nouveau départ dans un pays islamique bon marché, bien réglementé. Sa femme et son bébé le rejoindraient une fois qu'il aurait pris ses dispositions sur place. Lorsqu'il a découvert la réalité de la Syrie (en particulier le deuxième endroit où il s'est rendu), il a été saisi d'une grande anxiété en raison de la guerre qui progressait rapidement et des combats armés permanents. Il a indiqué à ses «supérieurs» en Syrie vouloir rentrer dans son pays d'origine. Ces «supérieurs» l'ont interrogé quotidiennement pendant plusieurs semaines. Ils le suspectaient d'être un informateur pour les services de renseignements de son pays d'origine. Après avoir été interrogé pendant deux mois et demi, il a reçu l'autorisation. Au total, il est resté quatre mois en Syrie en 2012 - 2013 avant de quitter le pays. Il faisait partie de la «première génération» de personnes parties en Syrie. On ne sait pas comment il est rentré dans son pays d'origine, mais une fois revenu, il a été traduit en justice et condamné pour participation active à un réseau terroriste et incarcéré pendant une brève période. Lorsqu'il est rentré, il a reçu un traitement face à l'ESPT mais a cessé de prendre ses médicaments au bout de deux jours parce qu'il trouvait qu'ils avaient «mauvais goût». Il a ensuite été réorienté vers un service spécialisé de soins post-traumatiques, mais n'a pas apprécié d'être mis sur une liste d'attente et n'a pas poursuivi le traitement. Il vit depuis 2016 avec sa femme et leurs deux enfants dans un appartement en location. Il a eu accès à différents emplois, mais n'y est jamais resté plus de deux semaines. L'homme est aussi très prompt à communiquer avec les médias. Il a donné plusieurs interviews à des journalistes et voudrait publier un livre. Il indique en outre être menacé par une autre personne rentrée dans son pays d'origine. Il suit un traitement médico-légal visant le «développement de son caractère/identité». Sa femme est quant à elle suivie pour anorexie nerveuse et leurs deux enfants sont sous la surveillance des services de protection de l'enfance. Il y a quelques semaines de cela, les services de renseignement ont contacté le professionnel de la santé mentale qui coordonne le traitement de l'individu. Il a noué des liens avec un homme hautement radicalisé, plus jeune que lui, et est désormais surveillé par le gouvernement. Une nouvelle évaluation des risques a été menée.

Enseignements tirés:

- Certaines personnes radicalisées auront besoin d'être parrainées toute leur vie. Dans le cas présent, le trouble de la personnalité évitante dont souffre l'individu signifie que chaque initiative de cet homme est «radicale» ou «drastique». La conclusion générale est qu'il fonctionnera toute sa vie selon ce schéma réactif, sera toujours dépendant (des institutions), dans une certaine mesure, et présentera toujours une forte tendance à l'extériorisation et à la manipulation. Son manque de résilience et d'identité propre restera au cœur de son traitement, qui devra aussi l'aider à prendre conscience des conséquences de ses «choix radicaux».
- Il faut rester attentif à toute attitude cynique par rapport au traitement et changer de professionnels/responsables de dossier si nécessaire. Les problèmes/troubles dont souffre cet homme sont, entre autres, dus au fait qu'il attend toujours des autres qu'ils règlent ses problèmes. Lui-même ne prend jamais ses responsabilités et se montre manipulateur. Dès qu'il se voit offrir une «nouvelle vie» sur un plateau d'argent, il s'empresse de poser un nouvel acte drastique qui crée de nouveaux problèmes, de sorte que tous les professionnels impliqués dans son cas ont fini par développer un certain cynisme vis-à-vis de lui. Plus personne ne le prend au sérieux, ce qui est dangereux en soi.

6.2.4 Interventions pratiques

Les personnes rentrées dans leur pays d'origine ont souvent abandonné toute relation formelle et informelle avant de se rendre en territoire aux mains de terroristes. Elles ont perdu leur emploi, leur logement, leurs assurances et leurs droits à la sécurité sociale du fait de leur absence ou de l'absence de paiement pendant une période prolongée. La plupart d'entre elles ne figurent plus sur les registres de la population de leur ville d'origine. Au moment de se réintégrer dans la société, elles peuvent avoir besoin d'aide pour organiser ces aspects pratiques et faciliter ce processus autant que possible.

Conseil d'un professionnel de première ligne expérimenté: «La plupart du temps, les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine ne sont plus correctement enregistrées dans le système public ou leurs données ne sont plus à jour, de sorte qu'elles n'ont pas accès aux aides et aux soins. Un processus régulier pour rouvrir leurs droits prend trop longtemps et leurs demandes risquent souvent d'être rejetées parce qu'il manque des références ou des informations.

Il faut établir une liste des besoins plus pratiques de chaque personne qui rentre dans son pays d'origine. C'est généralement la personne qui conseille ou parraine la personne qui a la meilleure vue d'ensemble de ses besoins. Commencez par discuter avec le professionnel et établir une liste des besoins. Celle-ci doit être analysée lors de la réunion avec l'équipe d'intervention locale interinstitutionnelle qui s'occupe du cas.

En pratique

Les aspects pratiques peuvent se décliner en huit catégories.

- **Démarrage:** commencez par veiller à ce que la personne qui rentre dans son pays d'origine soit bien enregistrée dans les registres de la population locaux et nationaux.
- **Traitement immédiat:** voyez s'il a besoin d'un traitement médical pour blessures de guerre, maladie contagieuse ou troubles psychologiques et orientez-le vers les services adéquats. Des traitements ont peut-être été appliqués au moment où la personne est rentrée au pays.
- **Logement:** veillez à ce que l'endroit où la personne vivra est sûr, tant pour lui/elle que pour son voisinage. Si nécessaire, fournissez-lui un logement dans l'anonymat afin d'éviter tout problème de sécurité lié à des voisins inquiets ou hostiles.
- **Finances:** si nécessaire, aidez la personne qui rentre dans son pays d'origine à déposer une demande d'aide financière auprès de son gouvernement local ou national. Aidez-la aussi à ouvrir un compte en banque si nécessaire. Ces personnes figurent peut-être sur la liste des terroristes établie par l'ONU, comme la plupart des combattants terroristes étrangers. Si c'est le cas, leurs avoirs sont gelés. Vous devrez alors contacter le gouvernement national pour lancer une procédure de levée de ces mesures. Cette procédure dure plusieurs mois pendant lesquels la personne n'est pas en mesure de gagner sa vie, d'ouvrir un compte en banque ou d'accéder à son compte existant.
- **Emploi/éducation:** aidez la personne qui rentre dans son pays d'origine à prendre part à des activités structurées pendant la journée. Il ou elle doit trouver un emploi ou commencer une formation dès que possible.
- **Traitement médical:** mettez la personne qui rentre dans son pays d'origine en contact avec son médecin traitant si nécessaire. L'individu a peut-être bénéficié de soins médicaux assurés par le gouvernement national à son arrivée et à son arrestation. Si c'est le cas, le médecin traitant doit en être informé.
- **Traitement en santé mentale:** si cela n'a pas encore été fait, aidez l'individu à prendre contact avec des services de santé mentale si nécessaire.
- **Aspects juridiques:** il peut y avoir différents aspects juridiques à prendre en compte, par exemple, la reconnaissance officielle des enfants d'une personne qui rentre dans son pays d'origine, le paiement

d'amendes datant d'avant son départ en territoire terroriste, ou encore le regroupement de membres de la famille de différentes nationalités. Obtenez des conseils juridiques pour la personne en l'aidant à trouver un avocat (probablement pro deo) ou en faisant appel à un coordinateur local, si nécessaire.

7 Enfants de retour dans leur pays d'origine

Dans l'introduction de ce manuel, on a pu lire un aperçu des défis complexes en jeu lors du retour d'enfants qui ont séjourné en territoire terroriste, en raison de leur vécu sur place. Le présent chapitre examine les manières de répondre à ces défis en tenant compte de la sécurité et de la sûreté de l'enfant, mais aussi de son environnement, ainsi que de la nécessité de resocialiser l'enfant le plus rapidement possible au sein de son nouvel environnement.

7.1 Vue d'ensemble

Les défis que l'on rencontre en présence d'enfants qui ont été confrontés à l'extrémisme et au terrorisme doivent faire l'objet d'interventions immédiates, mais aussi plus inscrites dans la durée car bon nombre d'effets collatéraux potentiels ne se manifesteront qu'ultérieurement.

Qu'entend-on par «enfants»? Comme le définit la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDC), un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans. Les principes établis dans cette Convention des Nations Unies ont été ratifiés par tous les Etats de l'UE. D'un point de vue légal, les Etats membres de l'UE appliquent des juridictions différentes pour établir si une personne de moins de 18 ans doit être soumise à la législation applicable aux mineurs ou aux adultes. Bien souvent, cela dépendra également de la nature du délit.

Enfants de retour dans leur pays d'origine: définition dans le cadre du présent manuel

Dans le cadre de ce manuel, lorsque l'on évoque les enfants de retour dans leur pays d'origine, on distingue trois groupes:

1. Les enfants qui ont quitté l'UE (avec leur famille ou seuls) pour vivre auprès d'une organisation terroriste à l'étranger et sont rentrés au pays (avec leur famille ou seuls);
2. Les enfants nés en zone de conflit terroriste, puis qui ont rejoint l'Europe;
3. Les enfants nés dans l'UE et dont le père et/ou la mère était impliqué(e) avec une organisation terroriste à l'étranger (une combattante terroriste étrangère rentrée enceinte dans son pays d'origine, par ex.). Dans ce cas de figure, l'enfant n'a jamais vécu auparavant dans l'UE ni dans la zone de conflit terroriste. Cette catégorie est également examinée dans ce manuel car le statut de «personne qui rentre dans son pays d'origine» du/des parent(s) peut avoir des conséquences pour l'enfant plus tard dans sa vie.

Les interventions ne seront pas nécessairement différentes d'un groupe à l'autre mais dépendront de différents facteurs tels que: le degré de traumatisme et d'endoctrinement de l'enfant, son caractère et sa personnalité, son environnement direct, etc.

Enfants d'âge différents

Si l'âge a manifestement une certaine importance dans le cas des enfants de retour dans leur pays d'origine (de même que le temps qu'ils ont été exposés à la situation de conflit et leur niveau d'engagement), les interventions en termes d'accompagnement ne sont pas clairement structurées en fonction de groupes d'âge. En termes d'intervention avec des enfants, il convient de suivre certaines directives psychologiques et psychiatriques. Cela signifie que l'on peut répartir les enfants en **enfants/pré-adolescents/adolescents**. La décision de faire rentrer la personne dans l'une ou l'autre de ces catégories revient à des professionnels qui, pour ce faire, tiendront compte de différences de développement et d'aspects culturels. De manière

générale, toutefois, on estimera que les individus âgés de moins de 12/13 ans seront considérés comme des pré-adolescents, tandis qu'au-delà, ils seront plutôt considérés comme des adolescents. Les interventions destinées aux adolescents ne doivent être mises en place que si l'enfant a atteint un certain niveau cognitif.³⁶

Dès leur conception et durant la grossesse, les enfants sont déjà susceptibles de pâtir des conditions de vie de leur mère, ce qui peut entraîner des conséquences à long terme après la naissance. L'impact de périodes de stress sur l'enfant en cours de développement est dans ce cas particulièrement important.³⁷ **Si la mère est régulièrement soumise à des réactions de stress physiologique, cela a une incidence néfaste sur le développement du fœtus.** On estime aussi que les atteintes au développement cérébral d'un enfant au cours de ses 3,5 premières années (1 000 jours) de vie ont aussi des conséquences importantes sur la capacité de l'enfant à interagir avec le monde qui l'entoure.³⁸ Cela doit aussi être pris en compte lors de la prise en charge de jeunes enfants qui ont été exposés à une situation de conflit pendant une période relativement prolongée compte tenu de leur âge.

Dans le cas d'enfants plus âgés (12 ans et plus) rentrés après un séjour en territoire aux mains de Daesh, lors duquel ils ont vraisemblablement assisté et été impliqués dans des actes d'une extrême violence et des abus, le principal problème est qu'ils sont moins ouverts aux interventions et moins à même de changer. De plus, comme l'ont démontré des études en criminologie qui soulignent l'influence des groupes de pairs sur la tendance à commettre des délits,³⁹ il faut se montrer très vigilant par rapport à la diffusion d'idées radicales entre pairs. Les services clés (par ex. psychologiques, éducatifs, religieux) qui prendront en charge des enfants plus âgés doivent être adaptés à leur niveau de développement. Ces enfants ne doivent pas être traités par des services réservés aux adultes.

Quel que soit l'âge de l'enfant, il convient de favoriser le développement d'éléments fondamentaux tels que les compétences interpersonnelles, la gestion des émotions, la stabilité de la vie familiale, etc. afin que ces enfants aient la possibilité de contribuer positivement à la société.

7.2 Principes directeurs pour le travail avec des enfants de retour dans leur pays d'origine

Les expériences de travail avec des enfants revenus d'un séjour en Syrie et en Irak restent encore très rares au sein de l'UE. On dispose toutefois d'un large corpus d'expériences et de recherches en matière d'interventions avec des enfants qui ont été exposés à des situations de conflit (par ex. enfants soldats) et à des traumatismes graves et des idéologies extrémistes en général. Il existe en outre des conventions directives et des cadres internationaux qui établissent les droits et la protection accordée aux enfants en situation de vulnérabilité dont on pourra tirer des principes directeurs lors de l'élaboration de politiques et d'interventions dans ce domaine.

³⁶ Theodore, L. (2016) *Handbook of Evidence-Based Interventions for Children and Adolescents*. Springer, New York

³⁷ Mulder, E. J., De Medina, P. R., Huizink, A. C., Van den Bergh, B. R., Buitelaar, J. K., & Visser, G. H. (2002). *Prenatal maternal stress: effects on pregnancy and the (unborn) child*. Dans *Early human development*, vol. 70(1), pp. 3-14

³⁸ Hair, N. L., Hanson, J. L., Wolfe, B. L., & Pollak, S. D. (2015). *Association of child poverty, brain development, and academic achievement*. Dans *JAMA pediatrics*, vol. 169(9), pp. 822-829.

³⁹ Fergusson, D.M., Swain-Cambell, N.R. and Horwood, J. (2001) *Deviant Peer Affiliations, Crime and Substance Use: A Fixed Effects Regression Analysis*. Dans *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol.30 (4) pp. 419-430.

A partir de ces expériences, les professionnels chargés de la prise en charge d'enfants de retour dans leur pays d'origine, qu'il s'agisse d'agents de police, de professionnels de la santé mentale, d'assistants sociaux ou d'enseignants, doivent tenir compte des points suivants lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'interventions:

- Les enfants qui vivent/grandissent dans des zones de conflit sont particulièrement vulnérables en raison des violences auxquelles ils assistent, mais aussi parce que leur développement social, moral, émotionnel et cognitif normal est interrompu et perturbé par leur confrontation à la guerre.⁴⁰ Outre le traumatisme résultant de leur vie en zone de conflit, le processus de réinstallation (retour dans l'UE) peut occasionner des traumatismes supplémentaires, d'autant plus marqués si les familles sont séparées ou si les enfants voyagent seuls.
- Les enfants exposés à des conflits armés ont fortement tendance à souffrir de traumatismes multiples et permanents⁴¹ liés à des violences interpersonnelles/interfamiliales, à des abus sexuels, à la faim, la malnutrition, la négligence et l'abandon. L'exposition à des traumatismes multiples et répétés met gravement en péril le développement de l'enfant et son fonctionnement général.⁴² De plus, d'autres traumatismes résultant du processus de réinstallation et d'intégration ont de grandes chances de venir s'y ajouter.⁴³ Ils peuvent apparaître à la suite de discriminations, d'exclusion sociale, d'instabilité, de l'inactivité professionnelle des parents ou encore de l'absence de réseaux et de soutien de pairs.
- Lorsque des enfants ont été impliqués dans des actes de violence, des études psychologiques ont démontré leur incapacité à réagir de manière adéquate à la possibilité de participer à des activités violentes et un manque de capacité à pleinement comprendre les conséquences d'une telle implication. L'âge auquel on peut estimer qu'un enfant est en mesure de comprendre et de prendre la mesure des conséquences de ses actes dépend de son éducation et de son développement biologique. Tout comme les enfants soldats, les enfants de retour dans leur pays d'origine peuvent être considérés comme des victimes et, dans certains cas, aussi des auteurs de violences en même temps.
- Même si les enfants sont rentrés en Europe et sont loin de la zone de conflit, les professionnels doivent être conscients qu'ils peuvent encore se trouver dans un environnement transitoire, en particulier lorsque leurs parents sont incarcérés et que les enfants vivent en famille d'accueil. Ces circonstances peuvent entraver le processus de traitement du traumatisme et de reconstruction de la résilience.⁴⁴
- L'idéologie de Daesh et leur communauté très organisée ont posé les bases identitaires de l'enfant et lui servent également de protection en lui permettant de rester résilient tout en vivant dans ce contexte. Les interventions destinées à traiter l'idéologie/la vision du monde des enfants de retour dans leur pays d'origine doivent tenir compte du fait que le processus de déconstruction des bases de leur identité et

⁴⁰Kohrt, BA., Jordans, MJD., Koirala, S. et al (2014). *Designing Mental Health Interventions Informed by Child Development and Human Biology Theory: A Social Ecology Intervention for Child Soldiers in Nepal*. Dans *American Journal of Human Biology*, vol. 27, pp. 27-40

⁴¹Ibid.

⁴²Ibid.

⁴³Fazel, M., Reed, R. V., Panter-Brick, C., & Stein, A. (2012). *Mental health of displaced and refugee children resettled in high-income countries: risk and protective factors*. Dans *The Lancet*, vol. 379(9812), pp. 266-282.

⁴⁴ On entend par «résilience» la capacité de l'enfant à gérer et réagir aux difficultés normales et exceptionnelles qu'il rencontre au cours de son développement.

de transition vers une nouvelle identité est aussi long que complexe. Ce type d'intervention doit donc s'inscrire dans le cadre de processus et/ou de mesures plus larges de réintégration et de réhabilitation.

- Une fois l'enfant rentré au pays, son environnement social (sa famille, sa communauté et ses groupes de pairs) aura une incidence majeure sur le succès de sa réhabilitation et de sa resocialisation. Les professionnels doivent être conscients du fait que certains auront été fortement exposés au niveau public/local et sont donc stigmatisés ou considérés comme des héros au sein de certains groupes ou communautés. Des enfants de tout âge peuvent devenir la cible de harcèlement ou d'intimidation ou, d'autre part, être recrutés à nouveau par des groupes extrémistes.

Pour en savoir plus:

Manuel de l'ONU DC (à paraître): l'ONU DC fournit depuis 2015 son assistance technique aux pays qui font face au recrutement et à l'exploitation d'enfants par des groupes terroristes et extrémistes violents. En 2017, l'ONU DC publiera un manuel consacré au traitement des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes. Ce manuel, principalement destiné aux décideurs juridiques et politiques, mettra l'accent sur les différents rôles des intervenants judiciaires, en coordination avec d'autres systèmes, pour répondre à trois grands défis: i) la prévention du recrutement d'enfants par des groupes terroristes et extrémistes violents; ii) l'identification d'interventions judiciaires efficaces applicables aux enfants recrutés et exploités par de tels groupes; iii) la réhabilitation et la réintégration de ces enfants. Une attention particulière sera accordée à la situation et aux besoins spécifiques des jeunes filles.

7.3 Stratégie d'intervention pour les enfants de retour dans leur pays d'origine

Hypothèses de base pour une stratégie d'intervention:

Comme indiqué dans le **document d'analyse du RAN/RSR sur le retour des enfants dans leur pays d'origine après un séjour en zone de conflit**⁴⁵, lors de la mise en place de politiques et de stratégies d'intervention pour des enfants de retour dans leur pays d'origine, il convient de partir des hypothèses de base suivantes:

- *Tous* les enfants de retour d'Irak ou de Syrie ont été exposés à un certain niveau de violence et doivent faire l'objet d'une intervention.
- Compte tenu des manœuvres intensives d'endoctrinement de Daesh, il faut partir du principe que *tous* les enfants ont, d'une manière ou d'une autre, été exposés à l'idéologie de Daesh et s'y ont engagés.

Ces hypothèses ne signifient pas que tous les enfants sont ou deviendront des extrémistes violents ou des terroristes potentiels. Néanmoins, ne pas reconnaître l'impact d'une telle idéologie sur le potentiel d'intégration ou de réintégration au sein de la société européenne pourrait être lourd de conséquences.

Trois conditions préalables devraient orienter la stratégie d'élaboration d'interventions:

⁴⁵ Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN/RSR) (2016). Document d'analyse «Retour des enfants dans leur pays d'origine après un séjour en zone de conflit». Disponible sur https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/issue_paper_child_returnees_from_conflict_zones_112016_fr.pdf

1. **Cibler l'intervention précoce et la normalisation:** pour obtenir les meilleurs résultats possibles en matière de resocialisation des enfants au sein de la société occidentale, il convient de commencer par normaliser leur vie quotidienne et de les socialiser parmi un réseau social adéquat dès leur arrivée, dans la mesure du possible. Un environnement structuré «normal» et sûr, où l'enfant pourra interagir avec des pairs, à l'école ou dans une structure de garderie, lui sera bénéfique. De plus, des études criminologiques montrent qu'en général, les enfants qui commettent des délits avant l'âge de 12 ans ont davantage tendance à devenir des délinquants récidivistes.⁴⁶ Bien que ces conclusions ne concernent pas nécessairement la violence, mais les comportements déviants, en général, et que l'on ne dispose pas actuellement de recherches au sujet des enfants qui grandissent en territoire terroriste, ces données doivent inciter les professionnels à favoriser avant tout une intervention précoce (à savoir aussitôt que possible dès le retour de l'enfant).
2. **Adopter une approche globale et interinstitutionnelle:** la réponse globale adéquate à la situation d'enfants de retour dans leur pays d'origine ne peut être apportée par un seul service isolé. Lors de l'élaboration d'un programme national et local de réponse à ces cas, il convient de mettre en place une approche interinstitutionnelle répondant aux besoins de l'enfant en matière personnelle, familiale et sociale. Les intervenants suivants sont généralement impliqués dans ce type d'approche: les forces de l'ordre, les services d'aide à l'enfance, les services sociaux, les autorités locales, les établissements scolaires, les services de soins de santé, les services liés à la prison et à la probation (par ex. lorsque les parents sont incarcérés), les agences pour l'emploi, les associations sportives et de loisirs, les organisations religieuses et caritatives, etc.
3. **Une approche sur mesure développée à partir d'une évaluation individuelle des risques et des besoins:** le contexte, les dynamiques, les risques et les chances de réhabilitation sont différents dans chaque cas et doivent se refléter dans l'évaluation des risques et des besoins. Ces cas doivent donc faire l'objet d'une approche sur mesure impliquant les différents intervenants évoqués ci-dessus. Il convient d'évaluer la situation et les besoins de chaque enfant, et même les risques qu'il peut représenter, pour développer une intervention adéquate pour lui/elle.

Ces préalables ne sont pas exclusivement réservés aux enfants de retour dans leur pays d'origine et se basent sur les bonnes pratiques générales lorsqu'il s'agit de prendre en charge des individus radicalisés impliqués dans le terrorisme et l'extrémisme violent.

La stratégie de réponse peut comprendre différentes interventions visant à assurer la sécurité et la sûreté de l'enfant lui-même, ainsi que des membres de son réseau social. On appliquera également d'autres interventions ciblant la réhabilitation et la resocialisation de l'enfant dans un environnement stable (par ex. retour à l'école, consultations psychologiques, activités de loisirs) afin de veiller à la fois au bien-être de l'enfant, mais aussi éviter qu'il ne risque de plonger dans la violence et/ou la radicalisation à l'avenir. Les méthodes et interventions qui s'offrent aux professionnels dans le cadre du travail avec des enfants de retour dans leur pays d'origine sont détaillées dans la section suivante.

⁴⁶Loeber, R., Farrington, D.P. and Petechuk, D. (2003), *Child Delinquency: Early Intervention and Prevention*. *Child Delinquency*, série de bulletin (mai). Disponible à l'adresse <http://www.forensiccounselor.org/images/file/Child%20Delinquency%20Early%20Intervention%20and%20Prevention.pdf>.

En pratique

Instruction relative à la prise en charge des cas d'enfants de retour dans leur pays d'origine en France

Le 23 mars 2017, le Premier ministre français a présenté son [instruction relative à la prise en charge des mineurs](#) français et étrangers à leur retour d'Irak ou de Syrie, à l'attention des professionnels et des autorités.

Cette circulaire prévoit que chaque situation soit évaluée par le parquet compétent qui décidera ou non d'entamer des poursuites judiciaires. Le parquet transfèrera alors le dossier au juge de la jeunesse qui définira les mesures de protection estimées nécessaires.

Elle vise à assurer que tous les enfants bénéficient de la prise en charge adéquate (après avoir été soumis à une évaluation somatique et psychologique à leur arrivée) et soient scolarisés en fonction de leurs besoins, tout en veillant à ce qu'ils soient protégés d'un risque de stigmatisation lié à l'histoire de leur famille.

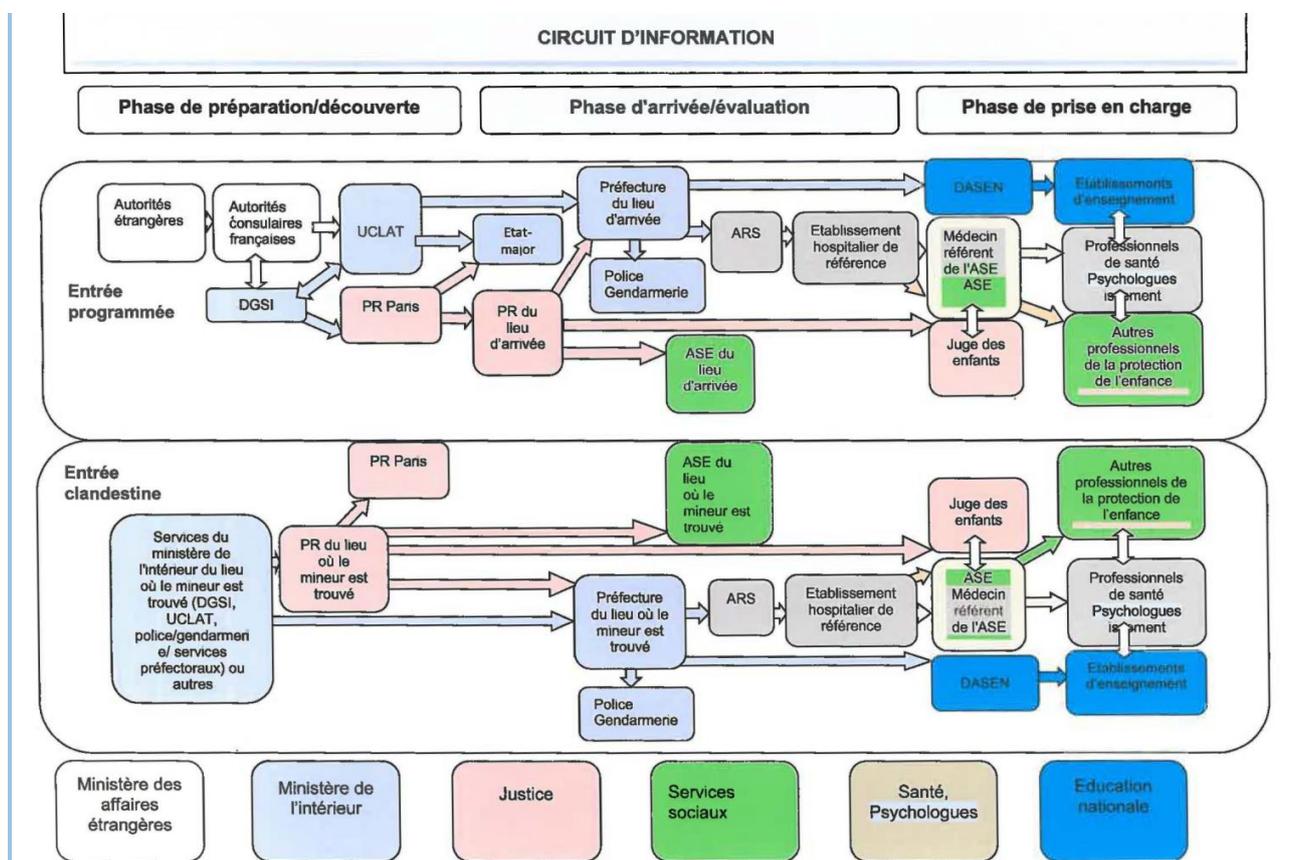
Le directeur académique des services de l'éducation nationale est responsable de leur scolarisation. Il met en place la coordination entre les différents services départementaux de l'éducation nationale, les établissements d'enseignement et les autres acteurs responsables du suivi de ces mineurs. La nature confidentielle de toutes les informations partagées est respectée.

Les unités locales de prévention de la criminalité et de la radicalisation, mais aussi de l'assistance familiale, présidées par les préfets en étroite collaboration avec le Procureur de la République, assurent le bon suivi général de ces enfants et de leurs parents (qu'ils fassent ou non l'objet de mesures judiciaires).

Cette instruction souligne la nécessité de former correctement tous les individus chargés de l'accompagnement de ces mineurs et en appelle à la mise sur pied d'une commission du ministère de la Justice afin d'évaluer les besoins sociaux et éducatifs des enfants de retour dans leur pays d'origine.

Le graphique ci-dessous présente une vue d'ensemble du circuit de coordination des informations qui sera appliqué aux cas d'enfants de retour dans leur pays d'origine. Pour [plus d'informations, consulter le document en ligne](#).





7.4 Méthodes et interventions

7.4.1 Intervention juridique et protection de l'enfant

Lorsqu'un enfant revient dans l'UE après avoir séjourné (ou après que ses parents aient séjourné) dans une zone de conflit terroriste, différents **problèmes juridiques** se posent. Les professionnels qui travaillent avec ces enfants doivent en prendre conscience, de même que de leurs conséquences éventuelles sur la réhabilitation et la resocialisation de l'enfant.

- **Nationalité de l'enfant:** la nationalité de l'enfant et, étant liée, sa citoyenneté dépendent des dispositions légales en vigueur dans chaque Etat de l'UE. La plupart du temps, des difficultés se posent lorsque l'enfant est né en zone de conflit et que l'on ne dispose d'aucun document confirmant ses liens biologiques avec ses parents. Toutefois, pour assurer la réintégration de l'enfant, il est important de définir son statut juridique. En cas d'incertitude, des tests ADN peuvent prouver ces liens biologiques. En l'absence de preuves de ce type, ce sont les lois et la jurisprudence applicables dans le pays d'accueil qui détermineront si l'enfant peut entrer dans l'UE et avec quel statut.
- **Garde légale de l'enfant:** la question de la garde légale de l'enfant peut se poser. Tout comme en matière de nationalité, des dispositions légales spécifiques s'appliquent dans les différents pays. La plupart du temps, si les parents sont toujours ensemble ou si l'un d'eux semble capable de s'occuper de l'enfant, ils en obtiendront la garde (partagée). La situation est plus problématique si le(s) parent(s) ne sont pas en mesure de s'occuper de l'enfant parce qu'ils sont incarcérés, physiquement/psychologiquement

instables ou représentent un risque potentiel pour l'enfant. Dans ce cas de figure, des proches, comme les grands-parents, peuvent demander la garde de l'enfant. Si aucune solution ne peut être trouvée dans le cercle social de l'enfant, sa garde peut être confiée à quelqu'un d'autre et l'enfant peut être placé en institution ou en famille d'accueil. Les professionnels doivent faire face à des conflits liés à la garde de l'enfant et pouvoir gérer les effets déstabilisants qu'ils peuvent avoir sur l'enfant et son entourage. En pratique, on constate que les enfants sont généralement confiés à la garde de leur mère car les femmes ayant séjourné en zone de conflit et rentrées au pays font moins souvent l'objet de poursuites judiciaires que les hommes.

- Poursuites judiciaires à l'encontre d'enfants: les récits inquiétants au sujet du rôle d'enfants (par ex. en tant qu'auteurs d'attentats-suicide, soldats, exécutants) dans le cadre de combats impliquant des groupes terroristes se multiplient et, de ce fait, la question de la responsabilité légale de ces enfants par rapport aux actes qu'ils ont commis se pose de plus en plus. Comme l'indique un rapport de 2016 de l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) sur les enfants et la lutte contre le terrorisme, le cadre juridique actuel relatif aux enfants recrutés par des groupes armés ou terroristes est complexe. En matière de recrutement dans des groupes ou forces armées, les lois, les traités et les protocoles internationaux estiment que les enfants âgés de moins de 18 ans ne doivent pas être poursuivis pour de tels actes, mais doivent être réintégrés et réhabilités, qu'ils aient été recrutés de force ou de leur plein gré⁴⁷, et qu'ils aient agi en tant que combattants actifs ou aient joué un rôle de soutien. La situation est beaucoup plus complexe lorsqu'il s'agit de groupes terroristes. Les Etats membres de l'UE, sur la base du cadre légal de l'UE et international, définissent leur propre cadre juridique par rapport aux groupes et aux actes terroristes, ainsi qu'à l'âge auquel des enfants peuvent être jugés comme des adultes. L'UNICRI estime qu'à l'heure actuelle, aucun cadre légal n'existe par rapport aux enfants recrutés par un groupe armé ou terroriste. Des jurisprudences récentes indiquent que des dispositions judiciaires pour les mineurs ont été appliquées face à des charges pour terrorisme. Le rapport de l'UNICRI recommande que *«les cas d'enfants impliqués dans des activités liées au terrorisme doivent être jugés conformément aux procédures appliquées aux mineurs et par des tribunaux de la jeunesse. Les délits de nature terroriste doivent être traités de la même manière que d'autres délits criminels impliquant des enfants»*.
- Droits de l'enfant et protection de l'enfance: tous les Etats membres de l'UE ont ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CRC) et doivent respecter cette loi internationale. Cette convention entend avant tout préserver les intérêts de l'enfant. Elle garantit aussi le respect des lois en matière de garde de l'enfant afin de veiller à ce que chaque enfant jouisse de droits fondamentaux tels que le droit à la vie, à avoir son nom et son identité propre, à être élevé par ses parents au sein d'une famille ou d'un groupe culturel ou encore à avoir des liens avec ses deux parents, même s'ils sont séparés. Les Etats sont tenus d'autoriser les parents à exercer leurs responsabilités parentales. Les Etats doivent aussi fournir aux enfants une représentation légale propre en cas de litige judiciaire relatif à leur prise en charge et veiller à ce que le point de vue de l'enfant soit entendu dans de tels cas. En outre, la Convention stipule que les parties doivent *«prendre toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives nécessaires pour protéger l'enfant de toute forme de violence physique ou psychologique»*. L'UE se base sur cette convention pour préserver les droits des enfants et a élaboré ses politiques et actions en accord avec la CRC. En présence d'enfants ayant séjourné en territoire terroriste et rentrés au

pays, et surtout s'ils sont soupçonnés d'avoir pris part à des activités terroristes, le rapport de l'UNICRI conclut que:

«De manière globale, les principes fondamentaux de la CRC, en ce compris le droit de l'enfant à voir ses intérêts protégés avant tout, ne semblent pas appliqués dans les cas d'enfants impliqués dans des activités liées au terrorisme, ni dans les mesures appliquées aux membres de leur famille. De plus, il n'est pas certain que l'article 40 (3)(b) [de la CRC], qui exige des Etats qu'ils prennent des mesures pour traiter ces enfants sans recourir à la procédure judiciaire, ou l'article 37 (b) qui prévoit que l'emprisonnement d'un enfant ne soit qu'une mesure de dernier ressort, et soit d'une durée aussi brève que possible, soient appliqués de manière significative dans le cas d'enfants impliqués dans des activités liées au terrorisme».

Compte tenu de ces enseignements et de ces conclusions, l'un des principales recommandations de l'UNICRI est que *«il faut encourager les Etats à veiller à ce que les cas d'enfants soient spécifiquement abordés dans la législation en matière de terrorisme et que les droits des enfants prévus dans les traités internationaux leur soient appliqués. Cela exige probablement des dispositions législatives spéciales pour les enfants, de la détention à la condamnation et à la réintégration au sein de la législation nationale».*

Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le [Mémorandum de Neuchâtel sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme](#).

- Approche interinstitutionnelle et partage d'informations: tous les Etats membres de l'UE ont mis en place des structures et des procédures destinées à prendre en charge des enfants vulnérables. Toutefois, les enfants ayant séjourné en territoire terroriste et rentrés au pays constituent un nouveau groupe pour lequel il convient d'adapter les structures existantes à la réalité actuelle en termes de coopération, d'attribution des responsabilités et de partage des informations. Pour travailler efficacement, rapidement et de manière efficiente dans un cadre interinstitutionnel et l'adapter à la situation de ces enfants, il faut tenir compte des aspects suivants:
 - Des règles et des règlements juridiques clairs doivent être établis en matière de partage des informations, en particulier lorsque l'on est face à des enfants en situation de vulnérabilité (par ex. toxicomanie des parents, violences domestiques, abus sexuels). En pratique, on constate que le partage des informations à des fins de sécurité est particulièrement difficile, mais peut être nécessaire pour permettre aux services d'assistance aux mineurs ou sociale d'évaluer correctement les besoins de l'enfant. Il faut pour cela prévoir la possibilité d'habilitations de sécurité dans certains cas. D'autre part, les professionnels de l'assistance familiale peuvent découvrir des informations au sujet de l'origine ou de la situation de l'enfant qui peuvent avoir des conséquences sur sa sécurité et sa sûreté. Ce type d'informations doit être partagé de manière structuré avec les services de police et de renseignement.
 - La stratégie de réponse doit notamment analyser les cadres juridiques actuels en matière de coopération entre les services afin d'assurer la sécurité et la sûreté de l'enfant, de garantir son bien-être et d'élaborer des lois adéquates permettant d'échanger correctement les informations.

- Il convient de rassembler les différents experts au sein de réunions de partenariat ou d'unités d'experts. Dans le cas des enfants de retour d'un séjour en territoire terroriste, il convient de faire appel à des experts en traumatisme (développement et réponse), en développement de l'enfant en général, en collecte de données, en matière de système judiciaire, d'assistance familiale, d'éducation, etc. Ces unités d'expertise interinstitutionnelle peuvent être utiles dans des cas spécifiques et intervenir dans le développement de formations générales pour les professionnels de première ligne et dans l'évaluation des risques et des besoins.
- Conseils juridiques pour les professionnels: les professionnels, par exemple de l'assistance familiale ou sociale, qui sont en contact avec des enfants ou d'autres personnes ayant séjourné en territoire terroriste et rentrés au pays sont confrontés à de nombreuses questions, parfois de nature légale, au sujet de la famille et du réseau social de ces individus. Il peut s'agir de questions relatives à la garde des enfants, à l'envoi d'argent, à la nationalité, à la citoyenneté, etc. Les professionnels doivent aussi parler de l'augmentation du traitement en justice de ces problématiques. Pour être en mesure d'informer correctement les individus et les familles, mais aussi pour protéger les professionnels susceptibles d'être impliqués dans des affaires traitées devant les tribunaux, il est hautement recommandable de mettre sur pied une structure d'appui juridique. Là (que le service soit un bureau concret ou virtuel), les travailleurs sociaux ou les professionnels de l'assistance familiale pourront obtenir des conseils juridiques par rapport aux questions que leur posent les familles de personnes rentrées de territoire terroriste. Il faut aussi éventuellement envisager une formation juridique adéquate pour les professionnels qui s'occupent d'enfants. La portée de ce type de formation peut être élargie et concerner plus généralement les droits des enfants, en particulier les victimes de violence, ou encore les droits des enfants en contact avec le système judiciaire.

Etude de cas — Obstacles au travail avec des enfants de retour d'un séjour en territoire terroriste

Une femme âgée de 35 ans, mère de trois jeunes enfants, revient d'un territoire aux mains de Daesh après un séjour de deux ans. Les services de sécurité l'interceptent à l'aéroport mais elle n'est ni arrêtée ni jugée. Les services de sécurité gardent le contact avec elle et lui rendent visite régulièrement. Les services sociaux n'ont pas été informés directement de son retour et ne l'ont appris que quelques mois plus tard. Lorsqu'ils rendent visite à la femme, elle ne souhaite pas évoquer avec eux ce qu'elle a vécu ni les lieux où elle a séjourné. Elle affirme avoir vécu hors du territoire aux mains de Daesh et ne pas avoir participé aux activités du groupe. Des proches apprennent par contre aux services sociaux qu'elle et ses enfants ont bel et bien vécu dans une zone contrôlée par Daesh et qu'elle exprimait de fortes sympathies vis-à-vis de l'organisation. Son fils aîné a par ailleurs fréquenté un camp d'endoctrinement/d'entraînement. Aujourd'hui, elle est la deuxième épouse d'un extrémiste et a rompu tout contact avec les autorités. Les services sociaux ne sont pas en mesure d'enquêter ou de lui retirer la garde de ses enfants. Des restrictions en matière de partage d'informations font qu'aucune information n'a été communiquée à l'école que fréquentent les enfants.

Enseignements tirés:

- La période suivant immédiatement le retour dans le pays d'origine est essentielle pour prendre contact et proposer des interventions dans la mesure où, à ce moment, la plupart des personnes rentrées d'un territoire aux mains de terroristes seront plus désireuses de communiquer et coopérer qu'à d'autres moments.
- Sans partage d'informations, il peut être difficile de mettre en œuvre les interventions. Dans le cas présent, l'impossibilité de transmettre des informations aux services sociaux ou à l'école a fait qu'il était difficile de contacter la femme ou ses enfants.

- Il est essentiel de tenir compte des enfants dans l'équation dès le début et de leur fournir des soins psychologiques afin de traiter leurs traumatismes.

7.4.2 Evaluation des risques et des besoins

La réhabilitation et la resocialisation des enfants dépendent largement de l'évaluation des risques et de leurs besoins. Celle-ci doit porter sur le bien-être physique et psychologique de l'enfant, de son niveau de traumatisme, de son degré d'endoctrinement/d'idées extrémistes, de son attitude vis-à-vis de la violence, etc. Actuellement, on ne dispose encore d'aucune évaluation des risques spécifiquement développée pour les enfants ayant séjourné en territoire terroriste. Les professionnels peuvent toutefois s'inspirer d'outils psychométriques évaluant, par exemple, le multiculturalisme, l'identité de groupe, la flexibilité cognitive et l'adhésion sur le plan religieux.⁴⁸ Les évaluations des risques existantes ayant été conçues pour des adultes et n'en étant encore qu'à leurs balbutiements en termes de preuves, elles ne sont pas adaptées aux enfants. Les enfants sont en cours de développement, de sorte qu'il serait préférable d'avoir recours à des évaluations individuelles comprenant des évaluations des risques, mais portant aussi sur la situation et les besoins généraux des enfants, et permettant d'identifier les mesures les plus adéquates pour préserver leurs intérêts. Il faut faire la distinction entre les garçons et les filles de retour d'un séjour en territoire terroriste car ils ont pu être exposés à différents types de violence/de traumatismes et peuvent nécessiter des interventions spécialisées. Les Etats membres doivent dès lors investir dans le développement d'évaluations spécialement conçues pour les enfants de retour d'un séjour en zone de guerre.

En pratique: l'outil d'évaluation de la ville d'Aarhus pour les familles et les enfants (en cours de développement).

Les services sociaux et Infohouse, dans la ville d'Aarhus, développent actuellement un outil d'évaluation destiné aux professionnels actifs dans les processus de déradicalisation. Une fois terminé, cet outil comprendra quatre catégories:

- 9 mois-1 an
- 1-6 ans
- 6-12 ans
- 12-18 ans

Pour en savoir plus au sujet de cet outil en cours de développement, veuillez contacter l'Infohouse d'Aarhus via Christina Lehtinen - cle@aarhus.dk.

7.4.3 Conditions de placement et de vie

La procédure d'établissement du droit de garde déterminera où l'enfant va vivre. Cela peut être avec ses parents, ses grands-parents ou d'autres membres de sa famille. Cela peut aussi être au sein d'une institution ou dans une famille d'accueil, s'il s'avère que la famille biologique n'est pas apte à s'occuper de lui, voire

⁴⁸ Saklofske, D. H. Schwean, V. L., Reynolds, C. R. (2013) *The Oxford Handbook of Child Psychological Assessment*.. Presses universitaires d'Oxford.

risque de compromettre sa réhabilitation. Cette option ne doit toutefois être adoptée qu'en dernier ressort car elle aura une incidence majeure et imprévisible sur l'enfant. L'enfant peut rentrer dans la ville où il/elle vivait auparavant avec ses parents ou prendre un nouveau départ ailleurs. Outre les procédures et (parfois) les contraintes légales, il est important de souligner l'importance des nouvelles conditions de vie dans le processus de réhabilitation. En vue de cette réhabilitation, il convient de recréer une situation normale dès que possible, mais cela dépendra de différents facteurs tels que:

- la situation professionnelle des parents;
- une vie quotidienne structurée;
- l'accès à un espace de vie privé;
- l'accès à des activités éducatives et des loisirs;
- une vie dans une communauté adéquate;
- l'accès à des groupes de pairs;
- rencontrer des modèles;
- développer un sens d'autodétermination.

Les personnes chargées de décider des conditions de vie de l'enfant (elles sont différentes d'un Etat membre à l'autre, mais seront généralement influencées par les parents/la famille directe, les autorités locales, les services de protection de l'enfance, les tribunaux de la jeunesse) doivent tenir compte de ces facteurs.

Etude de cas: femme de retour d'un séjour en zone de combat avec trois enfants

Une femme âgée de 30 ans a séjourné en Syrie pendant 8 mois avec son mari et leurs deux enfants. Elle est rentrée au pays au dernier terme d'une troisième grossesse, avec ses deux enfants. Son mari est probablement décédé. En attente d'enquêtes, elle n'a pas été arrêtée et vit désormais seule avec ses trois enfants. Elle tente de trouver un emploi. De nombreuses associations se sont occupées de son dossier depuis son retour. Dès le début, de nombreux services sociaux ont pris la famille en charge dans la mesure où ses enfants et son état psychologique (les enfants souffraient de malnutrition à leur retour) étaient préoccupants. Ils suivent toujours les enfants. La police et la municipalité sont également impliquées et lui ont rendu visite régulièrement. Un responsable de son dossier a été désigné afin de coordonner les différentes prises en charge. Sa sœur est active dans son réseau informel et l'aide lorsqu'elle doit se rendre à des rendez-vous ou discuter avec des autorités. Elle est également en contact avec sa famille et sa belle-famille, mais dans une moindre mesure.

Enseignements tirés:

- Il faut absolument évaluer la probabilité qu'une personne retourne en territoire occupé par des terroristes, par exemple pour rejoindre un conjoint. Dans le cas présent, ce risque semblait probable, de sorte que l'on a envisagé différentes possibilités de l'empêcher de se rendre en Syrie (comme lui confisquer son passeport). Il est important de pouvoir s'appuyer sur de bons réseaux formels et informels susceptibles de fournir des informations au sujet des personnes de retour d'une zone de combat.
- Un accord passé entre les services sociaux et la personne peut permettre de garder la famille ensemble. Ici, la sécurité et la sûreté des enfants étaient préoccupantes. Toutefois la femme a coopéré avec les services sociaux, a respecté les accords et a pu conserver la garde de ses enfants.
- Il est important d'observer le réseau élargi des personnes de retour d'une zone de combat. Dans le cas présent, il était impossible de déterminer l'influence des beaux-parents de la femme car leur second fils était également parti pour la Syrie. On craignait que cette belle-famille n'ait une mauvaise influence sur elle et ses enfants.

- En investissant dans de nombreux types d'assistance et dans la relation, les professionnels sont plus à même d'évaluer les risques et d'identifier des opportunités de désengagement et de déradicalisation. La santé mentale de cette personne a été évaluée et elle bénéficie désormais d'une assistance psychologique. Elle est également soutenue dans sa recherche d'emploi et dans ses demandes d'aides dont elle a besoin pour mener une vie stable.

7.4.4 Assistance familiale

Que les enfants vivent avec leur famille biologique ou en famille d'accueil, leur environnement social direct joue un rôle fondamental dans leur processus de réhabilitation. Dans le cas des enfants rentrés au pays après un séjour en zone de conflit, toute la famille biologique a souvent fait l'expérience du conflit et de traumatismes, ce qui représente un risque majeur pour le bien-être et la stabilité de l'enfant. Ces familles doivent donc, en tant qu'unité, recevoir du soutien et des conseils d'experts (par exemple, en psychologie, en traumatismes, en théologie, en pédagogie) qui les aideront à gérer le traumatisme et les circonstances actuelles et à mieux comprendre comment créer un environnement sûr et stable où l'enfant pourra grandir (voir chapitre 4 pour en savoir plus au sujet de l'assistance familiale).

7.4.5 Rôle des écoles

Il est essentiel, pour le processus de réhabilitation des enfants de retour d'un séjour en zone de conflit, qu'ils aient accès à l'éducation. Il s'agit là d'un facteur de protection important car il leur donne un sentiment de sécurité, normalise leur vie quotidienne, leur donne accès à la diversité culturelle et renforce les interactions avec des personnes extérieures à leur cercle familial.⁴⁹ Des discussions entre professionnels du groupe de travail du RAN/RSR consacré à l'éducation ont débouché sur des conclusions importantes (résumées ci-dessous) sur la manière d'impliquer les écoles dans la réhabilitation de ces enfants sans mettre en péril la sécurité des autres enfants, du personnel éducatif ou d'autres intervenants directs.

Etude de cas — Enfant de retour d'une zone de conflit réintégrant l'école

En mars 2014, un jeune garçon mineur s'est présenté, accompagné de son père, dans une école pour s'y inscrire. Il est apparu que l'enfant avait passé trois mois en Syrie et venait de rentrer au pays. Il avait également suivi un programme d'entraînement au cours de son séjour en Syrie. Il est rapidement passé devant le tribunal de la jeunesse, dont le juge a statué qu'il devait reprendre l'école aussitôt que possible. Cette décision est tombée dans la semaine qui a suivi son retour. Il existe différentes versions du récit de son retour: 1. Il a fui parce qu'il voulait rentrer chez lui. 2. Il s'est rendu à Istanbul pour y acheter des vêtements chauds et s'est enfui. 3. Il est rentré en compagnie d'un ami plus âgé. L'école en question étant à ce moment confrontée à différents jeunes radicalisés, le directeur a décidé d'organiser une réunion confidentielle avec quelques enseignants afin de connaître leur réaction et leur demander s'ils se sentaient capables d'accueillir ce garçon dans leur classe. Les enseignants ont paniqué, certains se sont mis à pleurer, d'autres ont même parlé de démissionner. Face à ces réactions, le directeur a décidé de réorienter le garçon vers une autre école et a pris contact avec un collègue de manière confidentielle. Seuls le directeur, l'assistant social, le professeur de religion et le titulaire de classe ont été informés. Le juge de la jeunesse a également mis sur pied un parcours de coaching personnel et la famille (dans ce cas, le père célibataire) a également été conseillée. Le processus de réintégration s'est bien déroulé. Le garçon terminera son cursus secondaire à la fin de l'année scolaire en cours.

⁴⁹ Kia Keating & Ellis 2007; Hart, 2009

- La normalisation comme principe de base: en milieu éducatif, le principe fondamental, lorsque l'on se trouve face à des jeunes rentrés de zone de combat, est le retour à la normale dans les plus brefs délais. Les écoles doivent constituer un espace sûr et réglementé où l'enfant ou le jeune se sent soutenu, où il trouve des structures et des règles et où son stress peut être atténué. Il convient de minimiser les risques que l'élève soit perçu comme «différent» et de prendre des mesures pour qu'il n'attire pas l'attention.
- Gérer les risques potentiels que posent les mineurs de retour d'une zone de combat: en raison de leur origine et de leur expérience personnelle, on peut craindre qu'un mineur de retour d'une zone de conflit constitue un risque pour les autres élèves de l'école. Si ce risque reste marginal, les enseignants doivent être formés à identifier des réactions d'ordre traumatique (comportement exacerbé et, dans de rares cas, violences interpersonnelles) et à gérer ce type de réactions. Comme évoqué précédemment, il convient de procéder à une évaluation des risques et des besoins avant d'intégrer l'enfant dans un milieu éducatif.
- Les établissements scolaires doivent encourager les enfants à développer leur esprit critique et leurs responsabilités: les enfants doivent être soutenus dans leur parcours pour devenir des membres positifs de la communauté scolaire et ils doivent avoir la chance de réussir. C'est d'autant plus important pour les enfants qui éprouvent un sentiment d'injustice et sont en colère ou inquiets de l'évolution de leur vie personnelle et du monde. Il est essentiel pour eux de parvenir à gérer leur colère et leur sentiment d'injustice et de victimisation pour devenir résilients aux risques extrémistes.
- Surmonter les réticences de certaines écoles à accueillir des enfants de retour de zone de conflit: certains établissements scolaires se montreront réticents à accueillir de tels mineurs par crainte de la diffusion d'idées extrémistes, voire d'actes terroristes, en leur sein. Ceci peut créer des tensions dans l'établissement et dans la communauté. Pour surmonter ces difficultés, il convient de désigner une personne/autorité acceptable en laquelle les responsables de l'école ont confiance afin de discuter, convaincre et négocier la coopération avec les écoles.
- Partage des informations à l'arrivée d'un enfant de retour de zone de combat: il faut impérativement que l'enfant ne se présente pas à l'improviste à l'école. Le directeur de l'école doit être informé et l'enfant doit être pris en charge conformément aux dispositions de l'école en matière de protection de l'enfance. Si partager des informations avec le personnel peut avoir des avantages, cela peut aussi entraîner des préjugés et de la stigmatisation susceptibles de ralentir le processus de normalisation. Il peut être utile de discuter avec la famille des informations à partager et avec qui.
- Les établissements scolaires doivent se montrer particulièrement attentifs à l'état de l'enfant: la direction de l'école doit veiller à ce que l'enfant fasse l'objet d'une attention particulière et à être informée de ses activités et de son bien-être. Elle peut poser des questions aux membres de son personnel, ou à l'enfant ou demander à un membre du personnel de suivre plus attentivement l'enfant.
- Développer une structure de soutien pour les écoles: une telle structure est nécessaire pour que les écoles sachent exactement qui sont les experts auxquels elles peuvent faire appel dans le cadre de la prise en charge d'enfants de retour d'un séjour en zone de conflit. Dans le cadre d'une coopération interinstitutionnelle, les établissements scolaires doivent idéalement coopérer avec des partenaires actifs dans la protection de l'enfance, dans l'assistance sociale, dans les services de police, dans les services de santé mentale, mais aussi des experts en traumatismes, des services de santé physique, des animateurs de jeunesse, des ONG expertes dans le domaine et des associations d'activités parascolaires afin de favoriser l'intégration.
- Prévoir une période de transition pour que l'enfant ait le temps de se réadapter: une telle mesure peut aider l'enfant à (ré)intégrer le système scolaire (après avoir vécu dans un environnement radicalement différent). Cette période doit rester aussi brève que possible. Dans certains pays, les lois/l'organisation

du système imposent aux enfants d'intégrer immédiatement le système scolaire. Au cours de la période de réadaptation, il est possible de procéder à une évaluation des besoins, à des tests linguistiques, mais aussi psychologiques et intellectuels.

- Trouver une école en adéquation avec l'enfant: certaines écoles conviendront mieux à l'enfant que d'autres. L'autorité responsable des établissements scolaires ou un centre spécialisé peuvent jouer un rôle essentiel dans la recherche des écoles les plus adaptées. Ils doivent bénéficier d'une formation, d'un soutien et de subventions spécifiques. L'enfant et sa famille n'ont pas nécessairement intérêt à ce que celui-ci revienne dans son ancien environnement et son ancienne école. Il peut être bénéfique pour lui/elle (et le reste de sa famille) de prendre un nouveau départ sans être exposé(e) à la stigmatisation ni à l'admiration. Il est préférable de ne pas inscrire ces enfants dans des établissements situés à proximité de lieux où ont été commis des attentats en Europe, en raison de la présence d'enfants ou de membres du personnel traumatisés ou victimes.
- Gérer l'exposition et les réactions des médias: les établissements scolaires doivent être conscients qu'en acceptant l'inscription d'un mineur rentré d'une zone de conflit, ils s'exposent à une certaine visibilité et à des tensions au sein de la communauté (scolaire). Les parents, les médias et les politiques risquent de poser des questions et d'exprimer des inquiétudes. Il faut établir une stratégie adéquate qui ne supportera aucun compromis en matière de confidentialité. Les écoles doivent être en mesure d'utiliser leur protocole de communication de crise. Si elles n'en disposent pas encore, elles peuvent le développer sur leur manière de prendre en charge des enfants qui reviennent à l'école avec un passé de criminalité. Les écoles ont tout intérêt à discuter au préalable de leur stratégie avec les autorités locales. De manière générale, les établissements scolaires ne doivent pas communiquer avec les médias.
- Programmes spéciaux destinés aux enfants de retour d'une zone de conflit: comme dans tout autre cas délicat impliquant des enfants, les jeunes enfants de retour d'une zone de conflit ne doivent pas être isolés ou identifiables parce qu'ils bénéficient d'un traitement «spécial». Cela ne signifie toutefois pas qu'ils n'ont pas besoin de programmes de soutien sur mesure établis en fonction de l'évaluation de leurs besoins. Cette évaluation doit impliquer l'ensemble de la famille et du réseau de soutien qui existe hors de l'école. Les résultats aideront l'école à évaluer les capacités d'apprentissage de l'enfant.
- Offrir un accès à des experts en matière de traumatisme et d'extrémisme: bien que le personnel enseignant soit généralement formé à prendre en charge des enfants vulnérables, il est souhaitable de lui offrir une formation complémentaire en matière d'extrémisme et sur la manière dont des enfants de retour d'une zone de conflit ont vécu. L'école doit également pouvoir faire appel à une équipe d'experts en la matière afin d'obtenir de l'aide et du soutien en cas de situation difficile.

7.4.6 Pratiques tenant compte des traumatismes

Comme l'indique clairement le document d'analyse du RAN/RSR consacré à la problématique du retour des enfants dans leur pays d'origine après un séjour dans des zones de conflit⁵⁰, il convient de transmettre à toutes les personnes qui travaillent avec des enfants rentrant dans leur pays d'origine des compétences leur permettant de détecter les traumatismes. Il est essentiel d'être capable de reconnaître les signes et les symptômes des traumatismes afin d'interpréter correctement le comportement des enfants et de

⁵⁰ Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN/RSR) (2016). Document d'analyse : «Retour des enfants dans leur pays d'origine après un séjour dans des zones de conflit». Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/issue_paper_child_returnees_from_conflict_zones_112016_fr.pdf

concevoir des interventions appropriées. Des professionnels travaillant au sein du groupe de travail Soins de santé et aide sociale (H&SC) du RAN/RSR ont insisté sur l'importance de cette compétence et également évoqué la nécessité de mettre en place des pratiques tenant compte des traumatismes lors du travail avec ces enfants.

Les professionnels s'occupant d'enfants qui ont grandi dans un environnement radicalisé (en Europe ou dans les zones actuelles de conflit) doivent veiller à comprendre la différence entre la nature du traumatisme et son incidence. Un traumatisme provoque une **réponse proportionnelle à son ampleur**: plus l'enfant subit de traumatismes, plus il sera susceptible de développer des problèmes psychologiques et physiques. Parmi les comportements qui en résultent, on retrouve une tendance à mal interpréter les conversations et à devenir hypersensible ou à présenter des réactions excessives ou insuffisantes (ou les deux) à des stimuli. On diagnostique souvent mal ces enfants auxquels on prête alors des troubles de la personnalité. Cela souligne la nécessité de partager des informations au sujet du passé de l'enfant entre professionnels.

Les professionnels doivent comprendre le «mode de survie» selon lequel le cerveau de l'enfant fonctionne, à savoir des réactions de **fuite/lutte/immobilisation** face au traumatisme (il s'agit de réponses naturelles de la partie inférieure du cerveau faisant que, lorsqu'un humain se sent menacé, il a tendance à combattre cette menace, à la fuir ou à se figer). Dans ce cas, le «cerveau pensant» de ces enfants traumatisés est pris en otage par les fonctions du cerveau inférieur qui passent en mode de survie. Les enfants en mode de survie auront du mal à coopérer et dialoguer avec des professionnels qui tentent de les aider, dans la mesure où leur réponse initiale vise à survivre ou réagir au lieu de penser de manière rationnelle.

Il faut comprendre que ces enfants ne «refusent pas de coopérer» avec les services d'aide, comme on le croit souvent, mais sont «incapables de coopérer» car ils se sentent menacés. Les professionnels dont le travail consiste à remettre en question les idéologies extrémistes ne peuvent pas le faire lorsque l'enfant est en mode de fuite/lutte/immobilisation car l'enfant est incapable de «penser» à ce stade. Il faut veiller à ce que l'enfant se sente en sécurité. Les processus de construction de la relation et de création d'un environnement accueillant et confortable sont donc essentiels pour que le cerveau de l'enfant **puisse passer du «mode de survie» au «mode pensant»**.

Il faut parfois plusieurs mois pour créer un environnement sécurisant et stable et une relation avec un enfant de retour d'un séjour en zone de conflit. S'il faut impérativement garantir un engagement concret avant de pouvoir commencer à travailler à la déconstruction des idées extrémistes, certaines recherches indiquent qu'il ne faut entreprendre aucune intervention thérapeutique conséquente pendant au moins six mois, afin de laisser à l'enfant le temps de se réadapter physiquement et psychologiquement à ses nouvelles conditions de vie. Cela ne veut pas dire qu'il faut le laisser sans assistance, mais un enfant qui a subi de graves traumatismes montre d'importantes difficultés à faire confiance, ce qui peut l'empêcher de s'engager dans la thérapie proposée.

Pour développer des pratiques tenant compte du traumatisme, les professionnels du groupe H&SC du RAN/RSR recommandent d'élaborer un plan de prise en charge partagée entre les différentes autorités et institutions responsables et chargées de fournir différentes interventions, en désignant un responsable du dossier qui assurera la continuité de l'assistance. Tous les partenaires impliqués doivent être conscients de l'existence d'un traumatisme et savoir quelle réponse y apporter. Parmi ces partenaires, on compte aussi des professionnels et du personnel de première ligne comme les réceptionnistes, qui sont souvent le premier point de contact lorsqu'une personne contacte une association. Il faut que ces personnes comprennent

comment le comportement de l'enfant et/ou de sa famille est influencé par le traumatisme (par ex. un enfant peut se montrer agressif parce qu'il est en «mode de survie»).

Pour en savoir plus

Le [document ex post de la réunion du groupe H&SC du RAN sur le thème «Enfants et jeunes grandissant dans une famille/un environnement radicalisé»](#) aborde le traumatisme et les pratiques tenant compte du traumatisme en profondeur et en lien avec les enfants.

7.4.7 Lutte contre l'idéologie extrémiste

Comme indiqué au début de ce chapitre, **les professionnels doivent partir du principe que les enfants de retour d'une zone de conflit ont été impliqués et exposés d'une manière ou d'une autre à l'idéologie extrémiste de Daesh**. Lorsque l'on met en place des interventions pour traiter la composante idéologique de la radicalisation chez des adultes, on parle généralement de «déradicalisation». Il n'existe toutefois pas encore de programmes de déradicalisation spécifiquement développés pour les enfants de retour d'une zone de conflit. Il faut souligner que, bien souvent, lorsque l'enfant vit dans un foyer stable et fréquente régulièrement l'école, et lorsque la cellule familiale réintègre la société (par ex. parce que les parents exercent une activité professionnelle ou suivent une formation), la question de l'extrémisme se résout d'elle-même. En effet, l'identité des enfants qui ont grandi dans une zone de conflit est étroitement liée à leurs expériences de vie quotidienne. Lorsque ces expériences changent, on observe souvent aussi un changement dans les idées et les personnes avec qui l'enfant s'identifie.

Il faut lutter contre l'extrémisme et ce, par le biais d'une approche nuancée et prudente, avec tact. Des programmes de déradicalisation qui mettraient directement les jeunes face aux questions de l'idéologie et de l'identité pourraient les plonger dans une **crise identitaire**, exacerbée par les remises en questions identitaires normales qui se produisent lorsque l'enfant devient adolescent. Il est donc important de reconstruire une autre vision du monde basée sur des expériences quotidiennes positives et variées. La famille, les écoles, la communauté et les associations de loisirs peuvent jouer un rôle positif dans le processus de reconstruction de la vision du monde de l'enfant et de son rôle et de son identité dans ce monde.

7.4.8 Développer les capacités de prise en charge des enfants de retour de zones de conflit

Ce manuel propose des pistes d'interventions face à la situation des enfants de retour d'une zone de conflit. De nombreux Etats membres ont toutefois indiqué qu'ils ne disposaient pas de structures adéquates en cas d'afflux massif d'enfants de retour. **Les Etats membres doivent impérativement développer ces capacités**, notamment en matière de:

- développement des connaissances et de l'expertise au sujet des enfants de retour de zones de conflit par la mise en place d'un groupe d'experts, comprenant des professionnels expérimentés en matière de traumatisme (développement et intervention), d'extrémisme, de développement de l'enfant, d'éducation et de risques. Cette expertise doit être facilement accessible pour les professionnels de première ligne qui s'occupent d'enfants de retour de zones de conflit et adaptée au contexte national et local dans lequel l'enfant grandira;
- formation de base à la sensibilisation des professionnels en contact (direct) avec les enfants de retour de zones de conflit (par ex. enseignants, assistants sociaux, membres d'associations de loisirs). Cette formation de base doit, au minimum, aborder les thèmes suivants:
 - des informations sur la situation en Syrie/Irak à laquelle les enfants ont été exposés;

- des exercices de base de sensibilisation au traumatisme et de réponse lorsqu'un enfant affiche un comportement particulier;
- comment signaler des signaux préoccupants et où demander de l'aide supplémentaire;
- structures juridiques et organisationnelles claires pour la prise en charge de ces enfants;
- services sociaux et de protection de l'enfance existants.

8. Questions transversales

Ce dernier chapitre se penche sur deux grands sujets qui sont particulièrement importants pour les personnes qui travaillent avec des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine: les différents rôles et les motivations des combattantes terroristes étrangères (CTE) et des femmes qui rentrent dans leur pays d'origine et la façon de communiquer avec les individus de retour et leurs familles et avec les communautés au sein desquelles ils vont revenir.

8.1 Différences selon les sexes

En Europe, la majorité des CTE sont des hommes (80 %). Alors que les femmes sont en moyenne 20 %, il existe des variations régionales. En effet, la proportion de femmes est plus faible en Italie et en Espagne (10 %), par exemple. Il est important de prendre en compte les différences entre les sexes dans le cadre des interventions de prévention pour un certain nombre de raisons.

Il est nécessaire de comprendre les motifs qui poussent à rejoindre les groupes djihadistes afin d'adapter les réponses aux CTE qui rentrent dans leur pays d'origine. Pour les hommes, l'accent est mis sur la virilité, la vie de guerrier et la glorification du martyr. Une **sous-culture du «djihadiste cool» inculque aux jeunes avides de sensations une culture populaire, une propagande et des films**. La préservation de l'honneur est reproduite par la guerre et le martyr. La chercheuse Evin Ismail a qualifié ce phénomène de «virilité consistant à vivre vite et à mourir jeune» au sein de Daesh. Souvent, les jeunes recrues masculines ont des antécédents criminels et des **troubles psychologiques asociaux**, ce qui signifie qu'ils sont en proie à une série de difficultés, ils maîtrisent notamment mal leurs impulsions, éprouvent de la difficulté à gérer leur colère, ont une propension à la violence comme outil de puissance et de contrôle, ont une vision étroite du monde, etc. Il convient de prendre en charge les traumatismes liés au fait d'avoir infligé ou vécu des violences ou d'en avoir été témoin.

En revanche, le rôle des femmes dans la propagande de Daesh est axé sur **l'identité et l'appartenance**, sur le fait de jouer un rôle actif et essentiel dans l'instauration de l'État islamique. Si elles remplissent leurs devoirs de femmes et de mères, certaines peuvent apporter une contribution active en tant qu'enseignantes et qu'infirmières ou participer à la propagande et au recrutement. Souvent, les femmes sont attirées par la vision romantique d'une vie religieuse pieuse sans discriminations qui leur permet de devenir le socle de la famille et leur donne une place essentielle pour élever une nouvelle génération. Pour certaines recrues féminines, Daesh est une voie de salut pour échapper à des problèmes identitaires difficiles, notamment le choix entre les valeurs occidentales modernes et le maintien des principes islamiques traditionnels de leurs familles.

Ainsi, Daesh peut offrir un sentiment de liberté par rapport aux traditions patriarcales et aux normes culturelles. Et pour certaines, choisir et épouser un guerrier et avoir pour rôle de le soutenir constitue une perspective attrayante. Cela leur donne également la possibilité d'être honorée en tant que veuve de martyr. En effet, les salafistes considèrent que le rôle des femmes est de porter des enfants et de les élever pour qu'ils deviennent des martyrs. Le mariage est une institution obligatoire et la protection de la pureté implique que les femmes sont mariées entre 9 et 17 ans.

Les combattantes terroristes étrangères qui rentrent dans leur pays d'origine y reviennent souvent pour donner naissance à des enfants ou échapper aux difficultés du conflit. **Les femmes avec enfants sont souvent**

vulnérables et nécessitent un soutien et un engagement importants des services sociaux. Bon nombre d'entre elles craignent de perdre leurs enfants en raison des mesures de protection de l'enfance. Les femmes qui rentrent dans leur pays d'origine sont souvent isolées et se sentent honteuses vis-à-vis du reste de la communauté. Ce phénomène est aggravé par le traumatisme qu'elles ont subi, avec leurs enfants, en raison de l'exposition à la guerre et à des violences brutales excessives. Il est essentiel d'évaluer les risques liés à ces combattantes étrangères de retour dans leur pays d'origine et à leurs enfants et de prendre en charge leurs traumatismes, y compris pour ceux qui ne sont pas reconnus coupables d'un crime. Les femmes qui ont enduré des atrocités et ont vécu la réalité d'un régime terroriste sont souvent désillusionnées lors de leur retour.

Les mesures suivantes sont utiles pour la prise en charge des femmes qui rentrent dans leur pays d'origine:

- des visites immédiates à domicile par les services sociaux et les forces de police (indépendamment ou conjointement) afin d'évaluer leur niveau d'engagement envers les groupes terroristes;
- une évaluation des relations avec les membres de la famille;
- la protection des enfants, ainsi que différentes possibilités de conseil;
- un accès rapide aux moyens de traitement des traumatismes et aux services de santé mentale;
- un accompagnement parental pour les combattantes étrangères de retour dans leur pays d'origine ainsi qu'un mentorat;
- mise en place de réseaux familiaux, avec le soutien des autorités locales ou d'ONG.

8.2 Questions liés à la communication et aux contre-discours

Cette section présente des informations et des conseils sur les possibilités de réponse, au niveau local, à deux questions de communication spécifiques.

- Comment répondre aux enjeux de communication au niveau local en matière de prise en charge des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine — Stratégie de communication locale.
- Comment répondre au discours négatif des groupes terroristes sur le retour dans les pays de l'UE — Communication sur le retour.

Voir l'annexe 2 pour la communication stratégique et les contre-discours concernant le retour des combattants terroristes étrangers, une description des éléments que le gouvernement national doit prendre en compte lors de l'élaboration de stratégies de communication concernant les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.

8.2.1 Stratégie de communication locale

Aperçu global et questions d'ordre général

Une préparation minutieuse est nécessaire pour communiquer sur les problèmes que pose le retour des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. Une menace potentielle associée à la perception de cette menace par le grand public, ainsi que les préoccupations prévisibles de la société concernant la réadaptation d'un individu qui est revenu dans son pays d'origine après «avoir combattu» aux côtés des terroristes, signifient que **le retour des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine devrait faire l'objet d'une grande attention des médias**. Ces individus peuvent également devenir une cause célèbre pour des acteurs déstabilisateurs tels que des organisations extrémistes violentes d'extrême droite. Les autorités locales ainsi que leurs partenaires de la société civile et de la communauté doivent se préparer à une attention et à des pressions politiques et médiatiques accrues ou renouvelées. Il est par conséquent essentiel d'élaborer une

stratégie de communication pour l'ensemble de l'approche de prise en charge des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, idéalement avant leur arrivée dans la communauté locale.

Pourquoi une stratégie de communication est-elle essentielle?

- Il s'agit d'un **sujet controversé**. La communication relative au retour des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine est susceptible de susciter le maximum d'intérêt dans l'opinion publique.
- Il s'agit d'un sujet qui provoque des dissensions. Les groupes extrémistes et terroristes ont délibérément recours à des tactiques et à des messages conçus pour polariser et diviser les communautés.
- À court terme, le retour des personnes dans leur pays d'origine place le gouvernement et les partenaires devant un **dilemme en matière de communication** publique.
- À long terme, les autorités et les communautés locales doivent coopérer pour **réinsérer ou intégrer** dans la société les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.
- Les **personnes qui rentrent dans leur pays d'origine présentent des profils variés**. Il existe des disparités concernant les facteurs qui motivent le départ mais aussi le retour. Il est essentiel, mais difficile, de communiquer sur les nuances.
- La réaction immédiate du public à cette question est susceptible **d'être émotive ou de se fonder sur des hypothèses erronées**. À court terme, les réactions immédiates de certaines personnes à cette question se caractériseront par la peur et la colère. Il convient d'y remédier. Il faudra du temps pour que les faits et les chiffres rationalisent le discours dans ce domaine.
- Le retour des personnes dans leur pays d'origine est une question transversale. Ce phénomène est **susceptible de provoquer un débat ou une controverse autour d'une série d'autres priorités**, telles que la radicalisation en milieu carcéral, la cohésion de la communauté, la déradicalisation et les stratégies nationales de prévention.

Principes directeurs en matière de communication sur le retour des personnes dans leur pays d'origine

Lors de l'élaboration d'une stratégie de communication locale sur le retour des personnes dans leur pays d'origine, il y a lieu de garder plusieurs principes directeurs à l'esprit.

- Préparez une analyse locale à un stade précoce afin de déterminer comment être à la fois proactif et défensif en ce qui concerne les activités de communication. La communication devrait être ouverte et transparente.
- Veillez à ce que **la stratégie** locale de communication sur le retour des individus dans leur pays d'origine **coïncide avec toutes les autres stratégies pertinentes**. Il est très important que ces activités concordent avec les autres communications stratégiques locales et nationales dans le domaine de la prévention de la radicalisation et avec les stratégies de communication relatives à la radicalisation en milieu carcéral. Une seule erreur dans la manière d'aborder le retour des individus dans leur pays d'origine peut avoir d'énormes répercussions dans les deux domaines d'activité et se transformer en un discours qui perturbe la communication en matière de prévention.
- La communication a pour objectif d'orienter le discours vers un espace aussi **calme et aussi rationnel** que possible. La communication devra parfois être axée, en premier lieu, sur les émotions, les préoccupations et les craintes du public.

Des méthodes concrètes:

Dans son format le plus simple, nous conseillons d'envisager une stratégie de communication en sept étapes.

1. **Définissez** clairement le **problème local** au moyen de recherches et de la compréhension des sentiments de la communauté, des médias et des parties prenantes. En particulier, mettez l'accent sur les principaux groupes cibles, tels que les individus qui sont enclins à la radicalisation auprès d'organisations d'extrême droite. En outre, assurez-vous que votre stratégie est intégrée à d'autres stratégies de communication. Cette question aura probablement des répercussions sur d'autres actions de communication et pourra également s'en inspirer. Quel est le but précis?
2. **Comprenez à qui vous voulez vous adresser** et comment parler à ce public clairement et d'une manière qui lui semble logique. Quelles sont les voix qui trouvent un écho auprès des publics cibles? Quels sont les messages qui doivent être véhiculés et comment le public cible les entend-il?
3. Faites preuve de créativité dans vos campagnes et **travaillez en partenariat** avec d'autres personnes, en particulier avec les pouvoirs publics (au sein de l'équipe locale de coopération entre plusieurs services), des partenaires de la communauté et d'organisations caritatives, et avec le soutien d'agences (communication, graphisme, médias, etc.) et, si possible, des entreprises spécialisées dans les réseaux sociaux. Est-il possible d'identifier les partenaires créatifs potentiels? Le point de contact national pour le retour des combattants étrangers dans leur pays d'origine doit être informé des plans de communication et peut fournir des informations supplémentaires.
4. **Quelles sont les voix** et les partenaires **au sein de la communauté** avec lesquelles travailler? Peuvent-elles partager des récits susceptibles d'humaniser la question du retour des individus dans leur pays d'origine? Des campagnes claires et concises sont nécessaires pour présenter les faits, mais des campagnes plus larges seront nécessaires pour répondre aux émotions que cette question risque de susciter, y compris les discours haineux (d'extrême droite) ou l'islamophobie.
5. **La manière d'atteindre un public** dépendra de sa nature, mais les médias traditionnels ne sont pas toujours les plus crédibles. Des partenaires au sein de la communauté pourraient avoir recours aux réseaux sociaux pour communiquer sur la question auprès des personnes les plus « engagées ». S'agira-t-il d'une communication organique ou devra-t-elle bénéficier de la publicité payante des réseaux sociaux? Les événements de la communauté locale contribueront-ils à expliquer le problème? Les recherches et l'analyse initiales devraient déjà permettre de répondre à ces questions.
6. **Surveillez** attentivement **les réactions** à toute communication. Il s'agit du principal retour d'informations. Il peut être utilisé de manière itérative pour apporter un éclairage sur les activités et les ajuster en conséquence. Il contribuera également à une évaluation de la réussite globale de l'activité et fournira des informations sur les lacunes.
7. **Communiquez les efforts** et les réussites **en matière de communication** avec les autres intervenants de l'équipe locale de coopération entre plusieurs services **et discutez-en**. Cela permettra d'apporter un éclairage sur les futures activités de communication en matière de prévention et sur l'élaboration des politiques relatives au retour des combattants étrangers dans leur pays d'origine. Assurez-vous que les résultats soient diffusés et planifiez d'autres activités de communication pour tirer parti de la réussite.

En pratique: des séminaires communautaires en Finlande

En Finlande, des séminaires communautaires sont organisés au niveau local. Ils rassemblent différents acteurs locaux appartenant à différents secteurs publics (forces de l'ordre, services sociaux, etc.), des ONG qui sont spécialisées dans les interventions auprès de groupes vulnérables et disposent d'une expertise en matière d'efforts de prévention à l'échelon local, des communautés religieuses et des organisations communautaires, avec un accès local aux citoyens et la confiance des populations. Ces séminaires fonctionnent comme une plateforme de co-création permettant de renforcer la confiance pour les pratiques et les initiatives de prévention locales. À l'issue d'un séminaire, les autorités locales bénéficient du soutien d'une équipe locale de coopération entre plusieurs services et d'un plan d'action. Cette co-

création a pour objectif de faciliter un processus transparent, inclusif et participatif pour toutes les parties qui empêche également la stigmatisation et le « ciblage », par exemple des communautés musulmanes. Cela est également important en termes de communication stratégique, car la polarisation autour du sujet de la radicalisation, de l'extrémisme violent et des CTE qui rentrent dans leur pays d'origine traduit une vision étroite et trompeuse de la nature de l'extrémisme violent en tant que phénomène. Pour obtenir de plus amples informations, prenez contact avec [Finn Church Aid et Peacemakers Network](#).

8.2.2 Communication sur les retours

Aperçu global et questions d'ordre général

Plusieurs praticiens ont signalé que les membres de la famille de CTE avaient affirmé que Daesh dispose d'un discours spécifique sur les retours qui vise à les décourager (à moins que l'organisation souhaite intentionnellement le retour des individus). Ils prétendent que dans les pays de l'UE, un traitement particulièrement mauvais est réservé aux personnes qui reviennent de territoires tenus par Daesh. Les individus qui rentrent seront immédiatement incarcérés et pour une longue période, ils seront forcés de livrer des informations sur Daesh lors d'interrogatoires musclés et la société ne les acceptera jamais (à nouveau). Apparemment, la stratégie de Daesh visant à obliger les personnes à rester en punissant sévèrement celles qui tentent de quitter le territoire revendiqué par Daesh⁵¹ est complétée par des récits sur les conséquences d'un départ.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces récits sont sombres. En effet, ils visent à convaincre la personne qui souhaite éventuellement rentrer qu'un retour dans son pays d'origine n'est pas envisageable. Les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine doivent faire face aux conséquences de leurs actes. En réalité, il leur est possible de se réinsérer dans la société de leur pays d'origine. Les principes généraux de l'état de droit, de la santé, de l'éducation et du système de protection sociale s'appliqueront tous. Étant donné que la plupart des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine communiquent avec les membres de leur famille avant leur retour, ces parents sont les mieux placés pour informer le CTE de ce qui se passera à son retour. Les praticiens qui sont en contact avec les familles de CTE peuvent discuter avec elles de ce qui se passera et du traitement qui sera réservé au membre de leur famille à son retour.

Principe directeur pour communiquer avec les familles concernant le retour depuis un territoire revendiqué par des terroristes

- **Transparence:** soyez réaliste et transparent lorsque vous discutez des conséquences et des situations auxquelles l'individu qui rentre dans son pays d'origine sera confronté à son retour. Après tout, l'individu a rejoint un groupe terroriste et devra faire face aux conséquences. Soyez transparent sur les poursuites, le suivi par les forces de police ou les services de renseignement, l'incarcération et les interventions de protection de l'enfance. Et soyez également transparent en ce qui concerne la resocialisation, le suivi médical et/ou le traitement des maladies mentales, l'aide à l'emploi et à la formation et les possibilités de logement et d'aide sociale.

⁵¹ Willsher, K., *I went to join Isis in Syria, taking my four-year-old. It was a journey into hell*, The Guardian, 9 janvier 2016. Source: <https://www.theguardian.com/world/2016/jan/09/sophie-kasiki-isis-raqqa-child-radicalised>.

Références

Briggs Obe, R., Silverman, T. (2014), *Foreign Fighters Innovations in Responding to the Threat*, Institute for Strategic Dialogue.

Cialdini, R. (2006), *Influence: The Psychology of Persuasion*, Harper Business, New York.

Dodwell, B., Milton, D., Rassler, D., *Then and Now: Comparing the Flow of Foreign Fighters to AQI and the Islamic State* (version du 8 décembre 2016). Disponible à l'adresse suivante:

<https://www.ctc.usma.edu/v2/wp-content/uploads/2016/12/Then-and-Now.pdf>.

Services généraux de sécurité et de renseignement des Pays-Bas (2017), *Focus on Returnees*. Disponible à l'adresse suivante: <https://english.aivd.nl/publications/publications/2017/02/15/publication-focus-on-returnees>.

Services généraux de sécurité et de renseignement des Pays-Bas (2016), *Life with ISIS: the Myth Unravelling*. Disponible à l'adresse suivante: <https://english.aivd.nl/publications/publications/2016/06/17/life-with-isis-the-myth-unravelling-available-in-arabic>.

Fazel, M., Reed, R. V., Panter-Brick, C. et Stein, A. (2012). *Mental health of displaced and refugee children resettled in high-income countries: risk and protective factors*. *The Lancet*, vol. 379(9812), pp. 266-282.

Fergusson, D.M., Swain-Cambell, N.R. et Horwood, J. (2001) *Deviant Peer Affiliations, Crime and Substance Use: A Fixed Effects Regression Analysis*. *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol.30 (4) pp. 419–430.

Ferguson, N., (2016), *Disengaging from Terrorism: a Northern Irish Experience*, *Journal for Deradicalization*. Disponible à l'adresse suivante: <http://journals.sfu.ca/jd/index.php/jd/article/viewFile/41/36>.

Gustafsson, L., Ranstorp M. (2017). *Swedish Foreign Fighters in Syria and Iraq; An Analysis of open-source intelligence and statistical data*, Center for Asymmetric Threat Study, Collège de défense suédois.

Hair, N. L., Hanson, J. L., Wolfe, B. L. et Pollak, S. D. (2015). *Association of child poverty, brain development, and academic achievement*. *JAMA pediatrics*, vol. 169(9), pp. 822-829.

Hart, R. (2009). *Child refugees, trauma and education: interactionist considerations on social and emotional needs and development*. *Educational Psychology in Practice*, vol. 25(4), pp. 351-368.

Horgan, J. G., Taylor, M., Winter, C., *From Cubs to Lions: A Six Stage Model of Child Socialization into the Islamic State*. *Studies in Conflict & Terrorism* (volume 40, numéro 7, 2017).

Ingram, H.J. (2016), *Deciphering the Siren Call of Militant Islamist Propaganda* (La Haye: ICCT).

Kaati, L.. (2017), *Det digitala kalifatet: En studie av Islamiska statens propaganda* (Stockholm: FOI (FOI-R—4429—SE).

Kia-Keating, M. et Ellis, B. H. (2007). *Belonging and connection to school in resettlement: Young refugees, school belonging, and psychosocial adjustment*. *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, vol. 12(1), pp. 29-43.

Kohrt, BA., Jordans, MJD., Koirala, S. et al (2014). *Designing Mental Health Interventions Informed by Child Development and Human Biology Theory: A Social Ecology Intervention for Child Soldiers in Nepal*. *American Journal of Human Biology*, vol. 27, pp. 27-40.

Lakhani, S., Ahmadi, B. (2016), *Women in Extremist Movements: Not Just Passive Victims*, (U.S. Institute of Peace). Disponible à l'adresse suivante: <https://www.usip.org/blog/2016/11/women-extremist-movements-not-just-passive-victims>.

Loeber, R., Farrington, D.P. et Petechuk, D. (2003), *Child Delinquency: Early Intervention and Prevention*. *Child Delinquency*, Bulletin Series (mai). Disponible à l'adresse suivante: <http://www.forensiccounselor.org/images/file/Child%20Delinquency%20Early%20Intervention%20and%20Prevention.pdf>.

Maher, S., Neumann P. (2016). *Pain, Confusion, Anger, and Shame: The Stories of Islamic State Families*, International Centre for the Study of Radicalisation and Political Violence

Mehra, T., (2016). *Foreign Terrorist Fighters: Trends, Dynamics and Policy Responses*, Note de politique ICCT.

Mulder, E. J., De Medina, P. R., Huizink, A. C., Van den Bergh, B. R., Buitelaar, J. K. et Visser, G. H. (2002). *Prenatal maternal stress: effects on pregnancy and the (unborn) child*. *Early human development*, vol. 70(1), pp. 3-14

Moghaddam, F.M., *The Staircase to Terrorism; A Psychological Exploration*, université de Georgetown 2005. Disponible à l'adresse suivante: [http://www.unibielefeld.de/ikg/zick/Moghaddam%20\(2005\)%20staircase%20model.pdf](http://www.unibielefeld.de/ikg/zick/Moghaddam%20(2005)%20staircase%20model.pdf).

Olidort J. (2016), *Inside the Caliphate's Classroom: Textbooks, Guidance Literature and Indoctrination Methods of the Islamic State*, *Policy Focus* 147

Orton, K. (2017), *Foreign Terrorist Attacks by the Islamic State 2002-2016*

Paulussen C., Nijman, J. et Lismont, K., (2017), *Mental Health and the Foreign Fighter Phenomenon: A Case Study from the Netherlands*, Rapport ICCT. Disponible à l'adresse suivante: <https://icct.nl/wp-content/uploads/2017/03/ICCT-Paulussen-Nijman-Lismont-Mental-Health-and-the-Foreign-Fighter-Phenomenon-March-2017.pdf>

Pressman, D.E., *Décisions relatives à l'évaluation du risque d'extrémisme politique violent 2009-02*. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2009-02-rdv/index-fr.aspx>.

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN/RSR), (2016). Document d'analyse: *Les causes profondes de l'extrémisme violent*. Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/issue_paper_root-causes_jan2016_fr.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN/RSR), Collection d'approches et de pratiques. Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-best-practices_en

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN/RSR). (2016). Article ex post, groupes de travail RAN/RSR YF&C et RAN/RSR H&SC: *Working with families and safeguarding children from radicalisation*. Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-h-and-sc/docs/ran_yf-c_h-sc_working_with_families_safeguarding_children_en.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN/RSR). (2016). Document d'analyse: *Retour des enfants dans leur pays d'origine après un séjour dans des zones de conflit*. Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/issue_paper_child_returnees_from_conflict_zones_112016_fr.pdf

Saklofske, D. H. Schwean, V. L., Reynolds, C. R. (2013) *The Oxford Handbook of Child Psychological Assessment*. Oxford University Press.

Theodore, L. (2016) *Handbook of Evidence-Based Interventions for Children and Adolescents*. Springer, New York

Willsher, K., *I went to join Isis in Syria, taking my four-year-old. It was a journey into hell*, The Guardian, 9 janvier 2016. Source: <https://www.theguardian.com/world/2016/jan/09/sophie-kasiki-isis-raqqa-child-radicalised>.

Winter, C., *Documenting the Virtual Caliphate* (Londres: Fondation Quilliam, 2015).

Zelin, A. Y., *Picture Or It Didn't Happen: A Snapshot of the Islamic State's Official Media Output*. (version de 2015). Disponible à l'adresse suivante: <http://www.terrorismanalysts.com/pt/index.php/pot/article/view/445/html>

Annexe 1: aperçu des outils d'évaluation des risques

La présente annexe comporte des informations générales de base sur les différents outils d'évaluation des risques utilisés par les pouvoirs publics. Il convient d'évaluer le caractère adéquat des quatre outils d'évaluation des risques décrits ici en fonction de leurs mérites propres et de la situation des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. La plupart de ces outils d'évaluation des risques sont utilisés dans les centres de détention. Les personnes qui administrent les jugements professionnels structurés doivent être formées.

Le HCR-20 est un outil d'évaluation plus général qui est largement utilisé pour évaluer les niveaux de risque des comportements violents. Il existe une base significative de données probantes pour cette matrice de risques qui peut également être utilisée — en l'adaptant — pour évaluer les risques de comportement violent chez les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.

Lignes directrices sur les risques d'extrémisme ERG22+

Les lignes directrices sur les risques d'extrémisme ERG22+ découlent des études que l'État britannique a menées concernant les processus de radicalisation. Lancée en 2011, elle ont été adoptées comme outil d'évaluation par le Groupe opérationnel des services d'intervention NOMS. Cet outil se fonde sur 22 facteurs primaires de radicalisation. Il est utilisé dans le Cadre d'évaluation de la vulnérabilité des canaux (Channel Vulnerability Assessment - CVA). La même pondération est attribuée à chaque indicateur et il est possible d'observer d'autres facteurs en dehors de ces 22 indicateurs (qui sont répartis dans trois domaines: engagement, intention et facteurs de capacité).

IR46

L'IR46 du modèle du centre régional de coopération interinstitutionnel (Veiligheidshuis) de Haaglanden est un modèle policier monodisciplinaire néerlandais d'évaluation des risques qui est adapté afin d'être utilisé par différents services. Il repose sur quatre phases et sur l'escalier du terrorisme de Moghaddam.⁵² Il se divise en deux colonnes. Idéologies (Intentions) et Contexte social (Capacités). Globalement, ce modèle fournit 46 indicateurs qui servent de base aux évaluations des risques réalisées par différents services. Chaque indicateur est évalué par un jugement multidisciplinaire, structuré et professionnel.

VERA-2

L'outil d'évaluation des risques VERA-2⁵³ élabore des indicateurs spécifiques qui associent des croyances et des attitudes pour soutenir l'idéologie, les antécédents historiques et les événements qui façonnent les idées

⁵² Moghaddam, F.M., *The Staircase to Terrorism; A Psychological Exploration*, université de Georgetown 2005.

Disponible à l'adresse suivante: [http://www.uni-bielefeld.de/ikg/zick/Moghaddam%20\(2005\)%20staircase%20model.pdf](http://www.uni-bielefeld.de/ikg/zick/Moghaddam%20(2005)%20staircase%20model.pdf).

⁵³ Pressman, D.E., *Décisions relatives à l'évaluation du risque d'extrémisme politique violent 2009-02*. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2009-02-rdv/index-en.aspx>.

et les croyances de la personne, les facteurs d'engagement et de motivation et la capacité de l'individu à planifier et à exécuter une attaque extrémiste violente. Ces éléments sont ensuite pondérés selon des *indicateurs de protection* qui atténuent les comportements à risque.

TRAP-18

TRAP-18 est un instrument d'évaluation des risques qui combine des comportements d'alerte proximaux (tels que le parcours, l'identification, la fixation et une nouvelle agression) et 10 caractéristiques distales à plus long terme (telles que les revendications personnelles, le façonnement idéologique et la psychopathologie). Il s'agit d'un outil d'aide aux enquêtes qui est spécialement axé sur le terrorisme par des acteurs isolés.

HCR-20 – Évaluation du risque de violence

Pour faciliter leur jugement, de nombreux évaluateurs utilisent le HCR-20 et le considèrent comme un point de référence précieux pour mieux cerner les causes et la pertinence des facteurs et la formulation des cas, en incluant par exemple des théories sur la personnalité, la cognition sociale, la désorganisation sociale et la prise de décision.

Basé sur un vaste ensemble d'ouvrage sur les facteurs qui conduisent à la violence, le HCR-20 tire son nom de trois échelles de temps (Historique, Clinique (présent), gestion des Risques (avenir)) et du nombre d'éléments (20) qu'il mesure. Chaque facteur de risque est évalué selon une structure de notation à trois niveaux (faible, modéré ou élevé).

I. Facteurs de risque liés aux antécédents	Niveau de risque: faible	Niveau de risque: modéré	Niveau de risque: élevé
1. Violence antérieure			
2. Premier acte de violence commis dans la jeunesse			
3. Instabilité des relations intimes			
4. Problèmes d'emploi			
5. Problèmes de toxicomanie			
6. Maladie mentale grave			
7. Psychopathie			
8. Inadaptation durant la jeunesse			
9. Troubles de la personnalité			
10. Échec antérieur de la surveillance			

II. Éléments cliniques (facteurs actuels)	Niveau de risque: faible	Niveau de risque: modéré	Niveau de risque: élevé
11. Introspection difficile			
12. Attitudes négatives			
13. Symptômes actifs de la maladie mentale grave			
14. Impulsivité			
15. Résistance au traitement			

III. Éléments relatifs à la gestion des risques	Niveau de risque: faible	Niveau de risque: modéré	Niveau de risque: élevé
16. Plans irréalisables			
17. Exposition à des facteurs déstabilisants			
18. Manque de soutien personnel			
19. Inobservation des mesures curatives			
20. Stress			

Retour des personnes dans leur pays d'origine: communication et contre-discours

Comité consultatif du Réseau européen des communications stratégiques

Mai 2017



Retour des personnes dans leur pays d'origine: communication et contre-discours

1. Aperçu général L'enjeu de la communication

- 1.1 Daesh a déjà fait évoluer de manière radicale la qualité de la communication sur le terrorisme. Mais alors que le «califat» tombe en Syrie et en Irak, Daesh est obligé d'adapter son message afin de rester pertinent.
- 1.2 Daesh et ses partisans ne demandent plus à personne de pratiquer l'*Hégire (hijra)* mais encouragent leurs partisans occidentaux, y compris les personnes qui sont rentrées dans leur pays d'origine, à perpétrer des attentats sur le sol national en leur nom. Daesh a déjà commencé à réviser ses discours en exploitant davantage les expériences des musulmans en Occident, afin de générer des réactions violentes chez les personnes qui n'ont pas pu se rendre dans le califat et celles qui reviennent d'une zone de conflit.
- 1.3 Les communications «officielles» de Daesh sont en déclin. L'organisation préfère avoir de plus en plus recours à des réseaux «non officiels» et en dépendre. Ces réseaux «non officiels» exploitent plus efficacement les facteurs d'incitation qui renforcent la perception qu'il est impossible de vivre une vie réconciliée en tant que musulman en Occident. Ces réseaux non officiels sont constitués de partisans, dont bon nombre sont des individus qui sont rentrés dans leur pays d'origine après avoir rejoint les rangs de Daesh en Irak et en Syrie.
- 1.4 La nouvelle stratégie de Daesh consiste à «diviser, polariser et radicaliser». En diffusant des discours qui exploitent des sentiments de discrimination, de préjugés et d'inégalités, alimentés par l'essor du sentiment anti-musulman en Occident, Daesh crée un fort sentiment d'injustice et de victimisation.
- 1.5 En conséquence Daesh crée une communauté mondiale de fidèles à l'aide d'un seul discours d'oppression et de révolte qui dépeint l'humiliation et l'impuissance de l'«oumma». Les individus qui rentrent dans leur pays d'origine représentent un noyau de partisans et de défenseurs fidèles dont l'expérience personnelle donnera du poids aux efforts de Daesh visant à influencer l'opinion.
- 1.6 Le retour des «anciens combattants» qui ont déserté les rangs de Daesh et des familles qui ont été témoins de la vie dans les territoires tenus par Daesh – que l'on désigne par l'expression «personnes qui rentrent dans leur pays d'origine» – jouent par conséquent un rôle important pour déterminer si Daesh parviendra

à restructurer sa stratégie de communication. De même, et dans la même mesure, ils représentent l'occasion d'exploiter des témoignages vécus qui peuvent réfuter ou réviser la légitimité des efforts de communication officiels et non officiels de Daesh.

2 Une approche de communication stratégique

2.1 Une application rigoureuse des principes de la communication stratégique peut soutenir la conception et le déploiement d'efforts de communication spécifiques afin de répondre à l'enjeu que constituent les « personnes qui rentrent dans leur pays d'origine » décrit ci-dessus.

1. Définir le **problème**

L'approche relative au retour des personnes dans leur pays d'origine varie en fonction des États membres. Afin de définir le problème, il convient d'adopter une approche de recherche qui définit les éléments liés au retour des personnes dans leur pays d'origine qui sont source de préoccupation au sein de chaque juridiction, ainsi que la manière dont la communication pourrait permettre d'y remédier.

2. Comprendre les **publics**

L'approche de recherche garantit en outre que nous comprenions les facteurs émotionnels et psychologiques que la communication doit traiter pour s'assurer qu'ils trouvent un écho auprès des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine. Comment communiquer auprès de ce public? Par quels canaux? Et quelles sont les voix qui trouvent un écho auprès de ces personnes?

3. Concevoir l'**architecture**

Lorsqu'il existe des programmes portant sur la réadaptation et le retour des individus dans leur pays d'origine, ils sont souvent mis en œuvre par des partenaires de la société civile, même s'ils sont dirigés par l'État. Les interventions entre pairs sont presque exclusivement mises en œuvre au moyen de projets de partenariat qui tirent parti de l'expérience des pouvoirs publics et de la société civile, dans la même mesure. Une réponse de communication doit refléter cette approche de partenariat.

4. Mettre en place les **partenariats**

Bien souvent, les États membres seront tenus de créer de nouveaux réseaux de la société civile afin de répondre aux besoins en matière de capacité des projets qui se développent et des interventions de mise en œuvre. Quelles relations existantes peuvent être mobilisées? Quel aspect du soutien de l'industrie est nécessaire pour assurer l'efficacité de ces activités?

5. Mettre en œuvre les **campagnes**

Sur la base d'une bonne connaissance des problèmes et du public, les activités de communication peuvent être très efficaces pour aborder l'enjeu que constituent les «personnes qui rentrent dans leur pays d'origine», pour autant qu'elles soient mises en œuvre par les partenaires appropriés et à l'aide des nouvelles architectures adéquates. Cette approche particulière nécessitera l'introduction de campagnes et de produits novateurs et personnalisés qui peuvent être déployés, souvent dans le cadre d'interventions, pour s'adresser aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.

6. Mesurer les **performances**

Les recherches initiales contribuent également à mesurer les performances des campagnes. Outre l'évaluation de la portée en analysant les activités de communication, d'autres données quantitatives et qualitatives pourraient être utilisées pour démontrer l'impact, mais uniquement par rapport à une base de référence définie lors des premières étapes des recherches.

7. Communiquer sur la **réussite**

Communiquer sur la réussite mais aussi sur les enseignements, en interne, auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes, contribue à renforcer la volonté et la confiance dans l'efficacité des communications en tant qu'outil pour résoudre ce problème.

3 **Élaborer une réponse**

3.1 **Concevoir une approche axée sur des recherches**

3.1.1 Les recherches sont la base de toute communication efficace. Elles constituent la première étape de l'élaboration d'une communication visant à répondre à un problème stratégique. Une approche axée sur des recherches en matière de communication stratégique garantit que les efforts de communication définissent le problème de communication et permettent de comprendre le public. Si elle est bien menée, elle garantit que la communication trouve un écho auprès du public visé, atteint l'effet désiré et témoigne de sa réussite.

3.1.2 Cependant, même s'il existe de nombreuses recherches qui ont permis de comprendre la communication de Daesh, les recherches concernant les «personnes qui rentrent dans leur pays d'origine» demeurent aujourd'hui limitées, même si elles sont en plein essor.

- 3.1.3 Il est nécessaire de mener des recherches afin de mieux comprendre les facteurs émotionnels et de vulnérabilité des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, afin de déterminer les types de communication nécessaires pour aborder ces émotions.
- 3.1.4 De même, dans le cadre de cet exercice, il y a lieu de mener des recherches supplémentaires visant à comprendre le pouvoir et l'impact des témoignages personnels de ces personnes, afin de réduire le pouvoir dont dispose la marque Daesh pour recruter de nouveaux partisans.
- 3.1.5 Il importe d'inciter les réseaux européens à partager leur expérience et leurs connaissances, afin d'améliorer les pratiques en matière d'élaboration des approches de recherche et de mieux comprendre le problème et le public.
- 3.1.6 Les recherches qualitatives constituent la meilleure approche afin d'envisager le problème de manière très nuancée et personnalisée.

3.2 **Créer des contenus efficaces**

- 3.2.1 Les recherches menées sur le phénomène du retour des individus dans leur pays d'origine sont extrêmement individualisées. La réponse en matière de communications doit l'être aussi.
- 3.2.2 Le défi posé par Daesh sur le plan de la communication est un défi profondément émotionnel et psychologique qui exploite des facteurs de vulnérabilité personnels de son public cible. La communication de Daesh s'appuie de plus en plus sur les émotions plutôt que sur l'idéologie ou la théologie.
- 3.2.3 L'approche en matière de recherche qui a été définie ci-dessus devrait tenter de comprendre ces facteurs émotionnels qui sont au cœur de la façon de penser des individus qui rentrent dans leur pays d'origine.
- 3.2.4 Les analyses actuelles définissent quatre caractéristiques émotionnelles qui ont une importance critique, sont liées et sont complémentaires et qui jusqu'à présent définissaient l'attrait de Daesh.
 - I. Victime innocente;
 - II. Justice ou revanche;
 - III. Poursuite de la célébrité ou de la renommée;
 - IV. Honte ou culpabilité.
- 3.2.5 En comprenant ces caractéristiques émotionnelles, il est possible de créer des produits de communication qui contribuent à «les remplacer» ou à «les canaliser vers d'autres objectifs».

- 3.2.6 Ce processus d'engagement émotionnel est conçu pour créer un «moment de doute» visant à interpeler les personnes qui pensent rejoindre le «califat» et à empêcher d'agir celles qui planifient des actes de terrorisme sur le sol national, notamment les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.
- 3.2.7 Cette approche peut porter autant sur des «alternatives positives» que des «contre-discours» et la phase d'élaboration de toute approche devrait étudier ces possibilités.
- 3.2.8 Une approche stratégique devrait donc aborder les facteurs émotionnels pertinents, en offrant des points de vue alternatifs positifs et en soulevant suffisamment de doutes dans l'esprit des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.
- 3.2.9 L'accent devrait donc être mis sur la mise en œuvre des éléments suivants:
1. Une communication efficace qui aborde les facteurs émotionnels, utilisée pour susciter une réaction chez les personnes qui rentrent dans leur pays d'origine.
 2. Une communication qui permet d'établir des liens entre les individus à risque et les personnes qui sont en mesure de mettre en œuvre des interventions pertinentes;
 3. Une communication qui offre des alternatives positives et canalisent les individus vers des engagements plus positifs;
 4. Une communication qui peut être mise en œuvre dans des missions entre pairs et créer des contenus en ligne efficaces.
 5. Une communication qui tire parti de la voix des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine et leur permet de remettre en cause l'influence de la marque Daesh au moyen de témoignages personnels.

3.3 **Mettre en place des témoignages personnels**

- 3.3.1 Les «personnes qui rentrent dans leur pays d'origine» représentent l'occasion de tirer profit d'une série de témoignages réels, efficaces et personnels qui permettent de révéler les mensonges du discours de Daesh. Le contenu devrait démontrer que les revendications de Daesh sont mensongères.
- 3.3.2 Par conséquent, si l'on juge qu'ils ne sont pas criminels et qu'ils n'intéressent plus les services de sécurité, les individus qui rentrent dans leur pays d'origine peuvent servir de voix pour des actions de communication plus larges en matière de prévention.

- 3.3.3 Il est possible de se servir des récits d'anciens combattants qui ont déserté les rangs de Daesh ou des familles qui ont vécu dans des territoires tenus par Daesh pour communiquer auprès des individus qui sont susceptibles de radicaliser, en particulier ceux qui appellent au départ, à se livrer à des luttes violentes ou à rejoindre une organisation à l'étranger.
- 3.3.4 On ne répètera jamais assez qu'il convient de prendre des précautions en la matière, pour s'assurer qu'ils sont correctement formés et qu'ils connaissent les pressions physiologiques associés au discours public. Il convient d'observer un devoir de diligence envers l'individu et il peut être encore trop tôt pour déployer de tels efforts.
- 3.4 **S'adresser aux communautés dans le cadre d'une réponse complète**
 - 3.4.1 La nouvelle stratégie de Daesh consiste à «diviser, polariser et radicaliser». En diffusant des discours qui exploitent des sentiments de discrimination, de préjugés et d'inégalités, alimentés par l'essor du sentiment anti-musulman en Occident, Daesh crée un fort sentiment d'injustice et de victimisation au sein des communautés musulmanes. Les organisations d'extrême droite réagissent et tirent parti de la perception que les menaces sont accrues sur le sol national.
 - 3.4.2 Les pouvoirs publics et les communautés doivent donc être prêts à répondre à la communication négative de ces groupes, qui peuvent capitaliser de plus en plus sur la question du retour des personnes dans leur pays d'origine afin d'alimenter les tensions, les craintes et la violence au sein des communautés et exacerber davantage les risques de tensions communautaires.
 - 3.4.3 Dans ce contexte, il convient de prendre en considération les efforts de communication visant à réduire l'isolement, la polarisation et la stigmatisation.

Co-funded by the Internal Security Fund of the European Union

This project has been funded with support from the European Commission. This publication reflects the views only of the author, and the European Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein

